



2022

Rapport financier

Exercice clos le
31 décembre 2022

BOMBARDIER

Bombardier est un leader mondial en aviation axé sur la conception et la construction d'avions d'affaires exceptionnels et sur la prestation de services connexes.



UN CHEF DE FILE VISIONNAIRE DANS SON SECTEUR

Bombardier, dont le siège social se situe dans la grande région de Montréal, au Québec, est animée par un fier héritage et une innovation visionnaire dans la conception, la construction et le soutien d'avions d'affaires de calibre mondial. Les avions des gammes *Challenger* et *Global* de Bombardier sont reconnus pour les innovations de pointe qu'ils offrent, la conception de leur cabine, leurs performances et leur fiabilité.

Revenus⁽¹⁾

6,9 milliards \$

Carnet de commandes⁽²⁾

14,8 milliards \$

Employés⁽³⁾

15 900

La flotte mondiale d'avions Bombardier compte environ 5000 avions en service auprès d'un large éventail de multinationales, de fournisseurs de vols nolisés et de programmes de multipropriété, de gouvernements et de particuliers. On fait confiance aux avions de Bombardier dans le monde pour les missions spéciales, les missions de surveillance et de reconnaissance ainsi que les missions d'évacuation médicale et de transport de personnalités.

Bombardier dispose d'un réseau complet et en croissance de centres de services après-vente et de soutien desservant les gammes d'avions *Global*, *Challenger* et *Learjet*⁽⁴⁾. Ces installations disposent d'un nombre croissant de centres de service en propriété exclusive aux É.-U., en Europe et en Asie-Pacifique, ainsi que d'équipes d'intervention mobiles et d'une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation.

Tous les montants de ce rapport financier sont exprimés en dollars américains, sauf indication contraire.

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2022.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2022.

⁽³⁾ Au 31 décembre 2022, y compris les employés contractuels et environ 700 employés inactifs.

⁽⁴⁾ Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

Bombardier exécute son plan et dépasse largement ses objectifs

En 2022, année marquant son 80^e anniversaire, Bombardier a pleinement mis en œuvre sa nouvelle vision stratégique en initiatives et réalisations concrètes. Les notions de dynamisme et de renouvellement étaient évidentes dans les annonces de nouveaux produits, l'expansion du réseau de centres de service, l'inauguration de Bombardier Défense, la désignation de Wichita comme siège américain de notre entreprise et les progrès réalisés à l'égard de notre centre manufacturier de nouvelle génération dans la région du grand Toronto, au Canada. Tout en accélérant ses activités de recrutement pendant l'année à l'échelle mondiale, Bombardier a fait des pas de géant pour s'engager davantage en faveur de l'avenir durable de son industrie, à la fois par l'utilisation de carburants durables ainsi que par la poursuite de ses investissements dans la recherche et les technologies révolutionnaires axées sur les avions écoresponsables. Par-dessus tout, cet élan renouvelé a vu les 15 900 employés de Bombardier collaborer fièrement pour obtenir des résultats significatifs qui ont dépassé les attentes des marchés.

Chers actionnaires,

C'est fantastique de marquer le 80^e anniversaire de Bombardier avec la passion et la fierté qui nous ont animés tout au long de l'année 2022 et les résultats que nous avons eus. Tous nos plans stratégiques ont été couronnés de succès, de l'expansion de l'empreinte de notre réseau de centres de service au lancement de Bombardier Défense, en passant par le dévoilement de l'avion *Global 8000*, l'avion d'affaires le plus rapide et celui offrant le vol le plus en douceur de l'industrie. Toute l'année, nous avons accéléré nos initiatives d'acquisition de talents et augmenté nos effectifs de plus de 2 000 employés, et cela, tout en dépassant nos objectifs financiers et en diminuant considérablement l'endettement de notre entreprise.

Bombardier a commencé l'année 2022 dans un marché en plein essor alors que la demande des avions d'affaires et leur utilisation dépassaient les attentes. Nous sommes restés concentrés sur l'exécution de notre plan et nous avons veillé à ce que les éléments fondamentaux de notre entreprise restent la pierre angulaire de la réalisation de marges élevées et des résultats d'ensemble solides, quelle que soit la situation du marché. Je suis impressionné par l'ardeur que met l'équipe Bombardier pour accomplir leurs tâches, et plus particulièrement pour saisir les occasions qui s'offrent d'accroître significativement notre carnet de commandes et donc de rendre nos activités plus prévisibles.

Nous sommes résolument tournés vers un avenir dans lequel les avions d'affaires Bombardier seront à l'avant-garde de leur catégorie, notre réseau de centres de service continue de se développer et d'attirer les avions Bombardier dans un nombre croissant de sites à l'échelle mondiale. Les gouvernements multipliant les occasions de tirer parti des avantages que leur offrent nos avions d'affaires pour réaliser des missions spécialisées, nous continuons à recruter et à développer les

meilleurs talents, nous obtenons des résultats exceptionnels et prévisibles et, surtout, nous sommes à la tête du combat que mène l'industrie de l'aviation d'affaires pour devenir carboneutre et veillons à l'importance accordée au développement durable dans tous les aspects de nos activités⁽¹⁾. En 2022, Bombardier a réalisé d'importants progrès pour chacun de ces éléments avec rigueur, énergie et détermination.

Sur le plan des produits, l'année a commencé avec le lancement de l'avion d'affaires *Global 8000*. Quand il sera mis en service en 2025, ce sera l'avion d'affaires le plus rapide en offrant une vitesse opérationnelle maximale de Mach 0,94, soit 94 % de la vitesse du son. Nous avons commencé les essais, et notre véhicule d'essais en vol a déjà franchi le mur du son. De plus, cet avion sera offert avec la toute nouvelle Cabine des dirigeants, une cabine dotée des fauteuils les plus larges de cette catégorie d'avions et proposant le tout nouveau *Cube Nuage*, la toute dernière innovation de notre équipe de design industriel. Ce cube peut servir de repose-jambes ou de siège additionnel pour améliorer la façon dont les passagers échangent et collaborent à bord. Notre avion *Challenger 3500* a été certifié et a été mis en service en 2022. Dévoilé l'année précédente, c'est le plus récent membre de notre gamme d'avions les plus populaires de la série *Challenger 300*. Ce plus récent modèle présente de nombreuses améliorations technologiques dans le poste de pilotage et la cabine et il propose aux clients des options durables pour la finition de la cabine, dont des matériaux comme le bambou, la laine, ou des cuirs recyclés qui contribuent tous à réduire l'empreinte carbone de l'avion sur l'ensemble de son cycle de vie.

L'année 2022 a été une année exceptionnelle sur le plan du maintien d'un réseau très performant de spécialistes et de centres de service axés sur nos avions remarquables! En plus de la croissance financière dont vous

prenez connaissance dans ce rapport, nous avons souligné cinq événements marquants : l'ouverture de nouveaux centres à Miami (États-Unis) et à Melbourne (Australie); l'agrandissement des centres de Londres (Royaume-Uni) et de Singapour, où nous avons quadruplé la surface de nos installations existantes; et la mise en chantier d'un nouveau centre situé à Abou Dhabi (Émirats arabes unis). De plus, nous avons célébré le premier anniversaire de la création de notre programme d'avions d'occasion certifiés. Ce programme est devenu en peu de temps aussi recherché que reconnu dans le secteur du courtage et des avions d'occasion grâce à la proposition de valeur unique soutenue par un équipementier d'origine. Dans l'ensemble, la courbe de croissance de nos services est tout à fait conforme à nos ambitions.

Les avions spécialisés représentent un autre vecteur de croissance de notre stratégie à long terme. L'an dernier, Bombardier a fait un grand pas dans ce domaine en regroupant toutes ses activités sous la bannière Bombardier Défense. Cela nous aidera à définir et à positionner clairement notre offre dans le monde entier. Nous avons déjà réalisé d'importantes percées pour de nombreux types de missions auxquels nos avions d'affaires sont particulièrement adaptés et nous avons annoncé publiquement des livraisons pour des programmes aux États-Unis et en Allemagne. Grâce à son savoir-faire en ingénierie et à ses produits performants, Bombardier Défense sera de plus en plus un partenaire incontournable.

La tendance positive enregistrée par ces trois secteurs d'activité nous a permis de consolider notre structure financière. Nous progressons vers une situation qui nous permettra de générer des liquidités avec régularité, d'engendrer une croissance significative de la marge et d'être considérés par nos parties prenantes comme une entreprise très prévisible. Au chapitre de nos résultats financiers, aucune de nos réalisations en 2022 ne se démarque plus que le remboursement d'un montant total de 1,1 milliard \$ de dette à même notre trésorerie au bilan générée par nos activités.

Enfin, dans le monde d'aujourd'hui, afficher de bonnes performances que ce soit sur le plan du personnel, celui des produits ou celui des résultats, exige de tenir compte en tout temps du développement durable. Chez Bombardier, nous sommes fiers d'être les leaders de notre industrie à cet égard. Notre plan est audacieux, il est suivi de près et, comme tous les autres volets de nos activités en 2022, il est en bonne voie de réalisation. Outre les engagements que nous avons pris pour 2025 en ce qui concerne

nos indicateurs ESG, nous avons signé en 2022 une entente décisive avec Signature Aviation pour que toutes les opérations aériennes de Bombardier soient couvertes avec du carburant d'aviation durable dans le cadre d'un système Réserver et réclamer. Cet engagement réduit immédiatement de 25 % les émissions annuelles de CO₂ générées par nos vols. De plus, nous avons démontré notre engagement envers un avenir durable et dévoilé notre projet de recherche EcoJet, jusqu'alors tenu ultrasecret. Pourquoi le dévoiler en 2022? Notre industrie fait l'objet d'une attention accrue et il est temps de prouver, une fois de plus, que les professionnels de l'aviation d'affaires sont des spécialistes de la résolution de problème. Nous avons des idées, nous créons des emplois et nous multiplions les innovations. Tout cela aide l'économie mondiale à progresser. De plus, notre industrie a un plan précis pour parvenir à la carboneutralité. Aujourd'hui, alors que nous poursuivons notre projet de produire un jour une aile volante au fuselage intégré, nous devons inciter la prochaine génération de professionnels à contribuer à l'accélération de ces technologies. C'est exactement ce que font des modèles de travail comme les nôtres. Ils nous donnent l'occasion de collaborer avec le milieu universitaire et les grandes grappes aéronautiques pour repousser les limites du possible.

L'année qui commence sera riche en occasions à saisir et exigera de travailler fort pour tenir nos engagements. Notre spécialisation dans le domaine de l'aviation d'affaires nous a déjà ouvert de nombreuses voies nouvelles à explorer, et nous allons continuer de les explorer de manière responsable et avec confiance. Nous continuerons à partager notre passion pour ce que nous faisons avec vous, nos actionnaires, ainsi qu'avec les nombreuses parties prenantes que nous avons dans les communautés où nous exerçons nos activités. Nous vous tiendrons informés de la suite des succès de Bombardier, et vous remercions sincèrement de votre soutien. Il revêt pour l'ensemble de notre équipe une importance immense.

Je vous souhaite à toutes et tous un ciel sans nuages tout au long de l'année.



Éric Martel
Président et chef de la direction

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Table des matières

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2022

4

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les
31 décembre 2022 et 2021

94

BOMBARDIER INC.

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le
31 décembre 2022

Tous les montants présentés dans ce rapport sont exprimés en dollars américains, et tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.

Ce rapport de gestion, dont la responsabilité incombe à la direction, a été passé en revue et approuvé par le conseil d'administration de Bombardier Inc. (la « Société », « Bombardier », « notre », « nos », « nous »). Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que nous assumons nos responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et il est l'ultime responsable de la revue et de l'approbation du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Ce comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication du rapport de gestion et des états financiers à l'intention des actionnaires.

Les données exposées dans le présent rapport de gestion sont regroupées dans un secteur isolable : Bombardier, reflétant notre structure organisationnelle.

Mesures conformes aux IFRS, mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Ce rapport de gestion contient à la fois des mesures conformes aux IFRS, des mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures non conformes aux PCGR et les autres mesures financières sont définies et rapprochées avec les mesures les plus comparables des IFRS (se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières).

Importance de l'information

Une information est jugée importante si nous croyons que la décision d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de la Société par un investisseur raisonnable serait influencée ou modifiée du fait que cette information soit omise ou erronée.

Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent différer en raison de l'arrondissement.

Le rapport financier pour l'exercice 2022 comprend le message aux actionnaires du président et chef de la direction de la Société, le présent rapport de gestion et nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans ce rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAI	Résultat avant impôts sur le résultat
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture	RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat
ÉAU	Émirats arabes unis	RAIIA	Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
É.-U.	États-Unis	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
ECC	Écart de conversion cumulé	s. o.	Sans objet
Euribor	Taux interbancaire offert en euros	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
IAS	Normes comptables internationales	SOFR	Taux de financement à un jour garanti
IASB	International Accounting Standards Board	UAD	Unités d'actions différées
IFRS	Normes internationales d'information financière	UAR	Unités d'actions liées au rendement
ins	Information non significative	UAI	Unités d'actions incessibles
Libor	Taux interbancaire offert à Londres	UGT	Unités génératrices de trésorerie
MES	Mise en service		
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd.		
PCGR	Principes comptables généralement reconnus		
pdb	Points de base		
PIB	Produit intérieur brut		
R et D	Recherche et développement		
R.-U.	Royaume-Uni		

SOMMAIRE

Table des matières

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	PRIORITÉS STRATÉGIQUES	MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT	PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS	PROFIL	INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	RÉSULTATS OPÉRA- TIONNELS CONSOLIDÉS
7	10	11	13	18	22	27

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT	STRUCTURE DU CAPITAL	AVANTAGES DE RETRAITE	GESTION DES RISQUES	MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES
34	35	41	43	49	53

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

Bombardier confirme une performance exceptionnelle pour 2022 et s'oriente vers une croissance soutenue pour 2023

Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom. Les résultats de Transport ont été classés comme activités abandonnées pour les périodes considérées et les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

RÉSULTATS			
Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	Écart
Revenus ⁽¹⁾	6 913 \$	6 085 \$	14 %
RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	930 \$	640 \$	45 %
Marge RIIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾	13,5 %	10,5 %	300 pdb
RAII ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	512 \$	223 \$	130 %
Marge RII ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾	7,4 %	3,7 %	370 pdb
RAII ⁽¹⁾	538 \$	241 \$	123 %
Marge RII ⁽¹⁾⁽⁴⁾	7,8 %	4,0 %	380 pdb
Résultat net des activités poursuivies	(128) \$	(249) \$	49 %
Résultat net des activités abandonnées ⁽⁵⁾	(20) \$	5 319 \$	ins
Résultat net	(148) \$	5 070 \$	ins
RPA dilué des activités poursuivies (en dollars) ⁽⁶⁾	(1,67) \$	(2,87) \$	1,20 \$
RPA dilué des activités abandonnées (en dollars) ⁽⁶⁾	(0,21) \$	53,41 \$	(53,62) \$
	(1,88) \$	50,54 \$	(52,42) \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	101 \$	(326) \$	ins
RPA ajusté (en dollars) ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁶⁾	0,74 \$	(3,66) \$	4,40 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Activités poursuivies	1 072 \$	332 \$	740 \$
Activités abandonnées	— \$	(621) \$	621 \$
	1 072 \$	(289) \$	1 361 \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles			
Activités poursuivies	(337) \$	(232) \$	(105) \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	— \$
	(337) \$	(232) \$	(105) \$
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) ⁽²⁾			
Activités poursuivies	735 \$	100 \$	635 \$
Activités abandonnées	— \$	(621) \$	621 \$
	735 \$	(521) \$	1 256 \$
Aux 31 décembre	2022	2021	Écart
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$	(23) %
Carnet de commandes (en milliards \$) ⁽⁷⁾	14,8 \$	12,2 \$	21 %

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁵⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽⁶⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

⁽⁷⁾ Comprend le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

- Les revenus comme présentés pour l'exercice 2022 ont atteint 6,9 milliards \$, une hausse de 14 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison de la hausse du nombre de livraisons d'avions, d'une combinaison favorable d'avions et des revenus tirés des services après-vente qui ont atteint un nouveau sommet de 1,5 milliard \$ pour l'exercice complet, une augmentation de 22 % par rapport à ceux de l'exercice précédent.
- Le RAIIA ajusté⁽¹⁾ pour 2022 a augmenté de 45 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, pour atteindre 930 millions \$, grâce à un plus grand apport de l'avion *Global 7500*, aux améliorations apportées à la structure de coûts, à l'apport plus élevé des services après-vente et à une combinaison d'avions plus favorable. Le RAII comme présenté pour l'exercice complet a été de 538 millions \$. La solide performance générale et de bonnes données fondamentales ont permis de dégager un RPA ajusté positif⁽²⁾⁽³⁾ de 0,74 \$ ainsi qu'un RPA dilué⁽²⁾ des activités poursuivies de (1,67) \$.
- D'importants flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ de 735 millions \$ ont été générés par les activités poursuivies en 2022, représentant une amélioration de 635 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent attribuable à la croissance des résultats et à un solide volume de nouvelles commandes. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice complet ont été de 1,1 milliard \$ et les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice complet ont été de 337 millions \$. Les liquidités disponibles ajustées⁽¹⁾ demeurent solides à 1,9 milliard \$, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1,3 milliard \$ au 31 décembre 2022.
- Le carnet de commandes⁽⁴⁾ se chiffrait à 14,8 milliards \$ à la fin de l'exercice, ce qui représente une augmentation de 2,6 milliards \$ du carnet de commandes sur douze mois, un fort volume soutenu de nouvelles commandes et un profil de demande stable. Le ratio de nouvelles commandes sur livraisons unitaires⁽⁵⁾ a atteint 1,4 pour l'exercice.
- Les objectifs de 2023 reflètent trois années consécutives de croissance soutenue avec un nombre de livraisons d'avions prévues⁽⁶⁾ supérieur à 138 avions, des revenus de plus de 7,6 milliards \$, un RAIIA ajusté⁽¹⁾ de plus de 1125 millions \$, un RAII ajusté⁽¹⁾ de plus de 695 millions \$ et des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ générés de plus de 250 millions \$.
- La Société fera une mise à jour sur ses progrès stratégiques lors de la Journée des investisseurs virtuelle qui aura lieu le 23 mars 2023.

Efforts soutenus à l'égard du désendettement

En 2022, Bombardier a continuellement pris des mesures de réduction de la dette, ce qui a donné lieu à des remboursements de dette de 1,1 milliard \$ pour l'exercice 2022. Cela représente une réduction de la dette totale d'environ 4,1 milliards \$ depuis le 31 décembre 2020. La dette nette ajustée⁽¹⁾ s'établissait à 4,3 milliards \$ au 31 décembre 2022. En février 2023, Bombardier n'aura plus de dette à rembourser avant mars 2025, à l'exception des billets de premier rang échéant en 2024, lesquels seront remboursés en totalité le 16 février 2023⁽⁶⁾, tel que cela a été annoncé antérieurement.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

⁽⁵⁾ Définies comme les nouvelles commandes nettes d'avions en unités sur le nombre de livraisons d'avions en unités.

⁽⁶⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Expansion du réseau de service après-vente

Tout au long de 2022, Bombardier a continué d'améliorer son réseau mondial de service à la clientèle avec l'expansion de son réseau de centres de service à Berlin, Miami, Londres-Biggin Hill, Singapour et Melbourne. De plus, le 6 décembre 2022, Bombardier a annoncé avoir procédé à la mise en chantier officielle de son nouveau centre de service à l'aéroport international d'Abu Dhabi (AUH), aux ÉAU. L'ouverture de la nouvelle installation est prévue en 2025. Une fois pleinement opérationnelle, l'installation devrait aider Bombardier à poursuivre son expansion et à accroître les revenus qu'elle tire de ses activités de service après-vente au-delà de 2025.

Livraison du 100^e avion *Global 7500* de Bombardier

Le 29 mars 2022, Bombardier a livré son 100^e avion *Global 7500* alors que VistaJet prenait livraison de son dixième avion *Global 7500*. Cette 100^e livraison de l'avion *Global 7500* fait de VistaJet le plus important exploitant d'avions *Global 7500* au monde, souligne la relation de longue date entre Bombardier et VistaJet et témoigne du succès de cet avion d'affaires inégalé.

Octroi de multiples prix pour l'avion *Challenger 3500* de Bombardier qui reçoit une déclaration environnementale de produit

Le 14 avril 2022, l'avion *Challenger 3500* de Bombardier nouvellement lancé a remporté le prix Red Dot « Meilleur des meilleurs » 2022 pour le design de produit. Le prestigieux prix Red Dot compte parmi les honneurs internationaux les plus convoités pour l'excellence en matière de design et d'innovation. Le 19 septembre 2022, l'avion *Challenger 3500* a été déclaré le Grand Lauréat dans la catégorie Design industriel / Transport – automobile lors de la 15^e édition du concours « Grands Prix du Design ». Ce prix international salue l'excellence en matière de design et rend hommage aux professionnels de talent qui en inspirent d'autres par leur vision créatrice. En plus de ces prix, le 20 mai 2022, Bombardier a publié la déclaration environnementale de produit (DEP) de l'avion d'affaires *Challenger 3500* qui fournit de l'information détaillée sur l'empreinte environnementale de l'avion tout au long de son cycle de vie. La validation, la vérification et la confirmation de la DEP de l'avion *Challenger 3500* constituent une autre étape marquante pour Bombardier, une preuve de son engagement soutenu à l'égard du développement durable. Le tout récent avion d'affaires *Challenger 3500* a été mis en service le 20 septembre 2022.

Lancement des activités de Bombardier Défense

Le 19 avril 2022, Bombardier a procédé au lancement de Bombardier Défense, version évoluée du secteur d'activité Avions spécialisés, et désigné le site de Wichita comme le nouveau siège américain de l'entreprise. La présence grandissante de Bombardier à Wichita témoigne de l'expansion stratégique de son secteur d'activité Avions spécialisés existant. Le site continue d'abriter les activités de l'un des plus importants centres d'essais en vol du monde où se réalisent les essais et la certification des mises à niveau des avions de tous les nouveaux programmes d'avions Bombardier.

Présentation par Bombardier de son avion *Global 8000*

Le 23 mai 2022, Bombardier a présenté le plus récent avion de son portefeuille d'avions d'affaires à l'avant-garde de l'industrie, l'avion *Global 8000*. L'avion *Global 8000* tire parti des caractéristiques exceptionnelles de l'avion *Global 7500* tout en les améliorant. Le développement de l'avion *Global 8000*, dont la MES est prévue pour 2025, est en cours et se déroule comme prévu. Le 29 novembre 2022, Bombardier a annoncé que NetJets, important client de longue date et chef de file mondial de l'aviation privée, deviendra le client de lancement de l'avion *Global 8000* grâce à une commande ferme de quatre avions *Global 8000*.

Engagement historique à l'égard des carburants d'aviation durables

Le 17 octobre 2022, Bombardier et Signature Aviation ont annoncé la conclusion d'une entente pluriannuelle pour l'achat de carburants d'aviation durables, selon une proportion de 30 % de carburant d'aviation durable et de 70 % de carburéacteur régulier, au moyen du système « réserver et réclamer », couvrant toutes les opérations aériennes de Bombardier à compter de janvier 2023. L'initiative renforce le rôle de chef de file de Bombardier en matière de promotion, d'adoption et d'utilisation généralisée des carburants d'aviation durables. La décision de Bombardier permettra de réduire d'environ 25 % les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) associées à l'utilisation de carburant dans ses opérations aériennes. Il s'agit d'un gain annuel important à court terme, qui appuie l'objectif annoncé antérieurement par Bombardier de réduire de 25 % les émissions de GES de toutes ses activités d'ici 2025, comparativement aux émissions de 2019. L'objectif de Bombardier pour 2025 est un pas de plus vers le but que s'est fixé l'industrie de l'aviation d'affaires, soit de présenter une empreinte carbone nette neutre d'ici 2050.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES⁽¹⁾

Lors de sa Journée des investisseurs en février 2022, Bombardier a confirmé les priorités stratégiques qu'elle avait initialement présentées en mars 2021. Ces priorités visent notamment à concrétiser la valeur associée à l'apport plus élevé de l'avion *Global 7500* aux résultats; à mener à bien ses mesures de rentabilité et de productivité; à mettre en œuvre la stratégie de croissance des activités de service après-vente de la Société et à désendetter le bilan. Au cours des deux dernières années, Bombardier a réalisé d'importants progrès en ce qui concerne l'ensemble de ses priorités stratégiques en vue d'atteindre certains jalons avant les objectifs fixés pour 2025. Elle compte faire à nouveau le point auprès des investisseurs lors de la Journée des investisseurs prévue le 23 mars 2023.

Expansion du réseau de service après-vente

Conformément à sa stratégie de croissance des activités de service après-vente, Bombardier élargit son réseau mondial et ses capacités de service pour s'assurer d'être en position de conquérir une plus grande part d'un marché en croissance et de diversifier davantage l'ensemble de ses revenus totaux grâce à des revenus plus stables et plus rentables tirés des services après-vente. Plus précisément, la Société a procédé à l'ouverture de tous les centres de service qu'elle avait annoncés précédemment et prévoit accroître les revenus tirés des services après-vente, pour les faire passer de 1,0 milliard \$ en 2020 à 2,0 milliards \$ en 2025.

Apport plus grand de l'avion *Global 7500*

La Société continuera de réaliser le plein potentiel de son avion-phare, l'avion *Global 7500*, au moment où le programme, lequel a eu une incidence défavorable sur le résultat en 2020, est en voie de devenir le principal inducteur du RAIIA jusqu'en 2025.

Initiative liée à la productivité et à la rentabilité

L'objectif général de cette initiative est de rendre la Société plus efficace et plus agile pour qu'elle soit en mesure de générer des résultats financiers plus solides, tout en établissant une structure de coûts moindres pour pouvoir croître quand le marché se rétablira. De plus, la Société s'attend surtout à réaliser des économies récurrentes de 400 millions \$ en 2023 en améliorant la productivité de la main-d'œuvre, en réduisant les coûts du siège social et les coûts indirects et en optimisant son empreinte manufacturière.

Désendettement du bilan

Bombardier est déterminée à désendetter considérablement son bilan d'ici 2025, en ciblant un ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA net ajusté⁽²⁾ d'environ trois fois et en réduisant sa charge d'intérêt au comptant annualisée de plus de 250 millions \$. Depuis décembre 2020, la Société a réduit sa dette à long terme d'environ 4,1 milliards \$, de sorte que la dette brute a été ramenée à environ 6,0 milliards \$ au 31 décembre 2022, ce qui devrait réduire la charge d'intérêt annualisée de plus de 300 millions \$ par rapport à celle de 2020. La Société a l'intention de continuer à refinancer opportunément sa dette ou à affecter les liquidités excédentaires au remboursement de la dette et de continuer à évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, notamment par des rachats, des offres publiques d'achat et des rachats sur le marché libre de titres de créance en circulation. Les montants en cause pourraient être importants.

Bombardier fera une mise à jour sur l'avancement de son plan stratégique de cinq ans dans le cadre de sa Journée des investisseurs virtuelle qui aura lieu le 23 mars 2023.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

⁽²⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

MESURES CLÉS ET INDICATEURS DE RENDEMENT

Le tableau ci-dessous résume nos mesures clés et indicateurs connexes de rendement évalués.

MESURES CLÉS ET INDICATEURS CONNEXES DE RENDEMENT	
CROISSANCE ET POSITION EN REGARD DE LA CONCURRENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de commandes⁽¹⁾, comme mesure des revenus futurs. • Revenus et nombre de livraisons d'avions, comme mesures de la croissance. • Part de marché (en fonction des revenus et du nombre de livraisons d'avions), comme mesures de notre position en regard de la concurrence.
RENTABILITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • RAI, marge RAI⁽²⁾, RAI ajusté⁽³⁾, marge RAI ajustée⁽⁴⁾, RAI ajusté⁽³⁾, marge RAI ajustée⁽⁴⁾, RPA dilué et RPA ajusté⁽⁴⁾, comme mesures du rendement.
LIQUIDITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Flux de trésorerie disponibles⁽³⁾, comme mesure de la génération de liquidités. • Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités ajustées⁽³⁾⁽⁵⁾, liquidités disponibles⁽³⁾⁽⁵⁾ et liquidités disponibles ajustées⁽³⁾⁽⁵⁾, comme mesures de la suffisance des liquidités.
STRUCTURE DU CAPITAL	<ul style="list-style-type: none"> • Dette nette ajustée⁽³⁾⁽⁵⁾. • Ratio de la dette nette ajustée sur le RAI ajusté⁽⁴⁾⁽⁵⁾.
SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	<ul style="list-style-type: none"> • Livraisons à temps des avions, comme mesure du respect de notre engagement envers les clients. • Ponctualité des vols, comme mesure de la fiabilité de nos produits. • Disponibilité régionale des pièces et de l'expertise technique pour répondre aux demandes des clients dans les meilleurs délais, comme mesure de satisfaction des besoins de la clientèle tout au long de la vie utile des avions. • Retour en service à temps et savoir-faire de grande qualité dans les installations de maintenance appartenant à Bombardier, comme mesures d'efficacité.
EXÉCUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'étapes importantes dans le développement de programmes, comme mesure d'une exécution sans faille.

⁽¹⁾ Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

⁽²⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽³⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Se reporter à la rubrique Structure du capital du présent rapport de gestion pour des détails sur la dette nette ajustée et le ratio de la dette nette ajustée sur le RAI ajusté; se reporter à la rubrique Liquidités et sources de financement du présent rapport de gestion pour des détails sur les liquidités ajustées, les liquidités disponibles et les liquidités disponibles ajustées.

SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Pour les exercices clos aux 31 décembre	2022	2021	2020	2019	2018
Rentabilité					
Revenus ⁽¹⁾	6 913 \$	6 085 \$	6 487 \$	7 488 \$	7 321 \$
RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	930 \$	640 \$	200 \$	684 \$	453 \$
Marge RAIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	13,5 %	10,5 %	3,1 %	9,1 %	6,2 %
RAII ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	512 \$	223 \$	(211) \$	400 \$	279 \$
Marge RAII ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	7,4 %	3,7 %	(3,3) %	5,3 %	3,8 %
RAII ⁽¹⁾	538 \$	241 \$	912 \$	(520) \$	227 \$
Marge RAII ⁽¹⁾⁽⁵⁾	7,8 %	4,0 %	14,1 %	(6,9) %	3,1 %
Résultat net des activités poursuivies	(128) \$	(249) \$	(170) \$	(1 541) \$	(87) \$
Résultat net des activités abandonnées ⁽⁶⁾	(20) \$	5 319 \$	(398) \$	(66) \$	405 \$
Résultat net	(148) \$	5 070 \$	(568) \$	(1 607) \$	318 \$
RPA dilué (en dollars) ⁽⁷⁾	(1,88) \$	50,54 \$	(9,19) \$	(19,05) \$	2,35 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	101 \$	(326) \$	(1 115) \$	(406) \$	(7) \$
RPA ajusté (en dollars) ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾	0,74 \$	(3,66) \$	(11,76) \$	(4,47) \$	0,72 \$

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux comptabilisés en 2022 et 2021.

⁽⁴⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁶⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽⁷⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

SOMMAIRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2022	2021	2020	2019	2018
Liquidités					
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Activités poursuivies	1 072 \$	332 \$	(1 672) \$	(253) \$	587 \$
Activités abandonnées	— \$	(621) \$	(1 149) \$	(427) \$	10 \$
	1 072 \$	(289) \$	(2 821) \$	(680) \$	597 \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles					
Activités poursuivies	337 \$	232 \$	221 \$	366 \$	307 \$
Activités abandonnées	— \$	— \$	133 \$	157 \$	108 \$
	337 \$	232 \$	354 \$	523 \$	415 \$
Flux de trésorerie disponible (utilisation) ⁽¹⁾					
Activités poursuivies	735 \$	100 \$	(1 893) \$	(619) \$	280 \$
Activités abandonnées	— \$	(621) \$	(1 282) \$	(584) \$	(98) \$
	735 \$	(521) \$	(3 175) \$	(1 203) \$	182 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	1 291 \$	1 675 \$	2 450 \$	2 629 \$	3 187 \$
Tranche courante de la dette à long terme	— \$	— \$	1 882 \$	8 \$	9 \$
Dette à long terme	5 980 \$	7 047 \$	8 193 \$	9 325 \$	9 093 \$

⁽¹⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 671 millions \$ de Transport présentés dans les actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020 et 51 millions \$ des activités liées aux aérostructures au 31 décembre 2019.

PRÉVISIONS ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Prévisions et résultats pour 2022

Activités poursuivies uniquement	Prévisions pour 2022 fournies dans notre rapport financier 2021 ⁽¹⁾	Prévisions révisées pour 2022 ⁽²⁾	Résultats pour 2022
Livraisons d'avions (en unités)	> 120	> 120	123
Revenus	> 6,5 milliards \$	> 6,5 milliards \$	6,9 milliards \$
RAIIA ajusté⁽³⁾	> 825 millions \$	> 825 millions \$	930 millions \$
RAII ajusté⁽³⁾	> 375 millions \$	> 375 millions \$	512 millions \$
RAII	s. o.	s. o.	538 millions \$
Flux de trésorerie disponibles⁽³⁾	> 50 millions \$	> 515 millions \$	735 millions \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	s. o.	s. o.	1,1 milliard \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	s. o.	s. o.	337 millions \$

Les revenus de 6,9 milliards \$ de l'exercice complet ont été supérieurs à la prévision, essentiellement en raison d'une combinaison favorable d'avions et de solides résultats des activités de service après-vente.

Le RAIIA ajusté⁽³⁾ et le RAII ajusté⁽³⁾ ont été de respectivement 930 millions \$ et 512 millions \$ pour l'exercice complet, en raison de l'apport à la marge des revenus supérieurs aux prévisions et de l'exécution des initiatives liées aux priorités stratégiques de la Société.

La prévision de flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ pour l'exercice complet a été révisée à la hausse, passant de plus de 50 millions \$ à plus de 515 millions \$. Des flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ pour l'exercice complet de 735 millions \$ ont été générés par les activités poursuivies en 2022, grâce à l'amélioration des résultats et à une meilleure performance en matière de fonds de roulement découlant de la plus grande solidité des nouvelles commandes, alors que le carnet de commandes⁽⁴⁾ de la Société atteint 14,8 milliards \$.

⁽¹⁾ Se reporter à notre rapport financier 2021 pour plus de détails.

⁽²⁾ Se reporter à notre rapport du deuxième trimestre pour la période close le 30 juin 2022 pour plus de détails.

⁽³⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

Prévisions pour 2023⁽¹⁾

	Prévisions pour 2023
Livraisons d'avions (en unités)	> 138
Revenus	> 7,6 milliards \$
RAIIA ajusté⁽²⁾	> 1125 millions \$
RAII ajusté⁽²⁾	> 695 millions \$
Flux de trésorerie disponibles⁽²⁾	> 250 millions \$

Le nombre de livraisons d'avions en 2023 devrait être supérieur à 138, en raison d'une croissance du marché des avions *Challenger* et *Global* respectivement.

Les revenus devraient augmenter par rapport à ceux de 2022 et dépasser 7,6 milliards \$, en raison d'une augmentation du nombre de livraisons d'avions et de la croissance de nos activités de service après-vente, alors que s'accroissent les activités opérationnelles des nouvelles installations de service.

En 2023, le RAIIA ajusté⁽²⁾ devrait atteindre plus de 1125 millions \$, une hausse de 21 % par rapport à celui de 2022. Cette hausse s'explique par l'apport à la marge des revenus plus élevés, l'apport plus élevé de l'avion *Global 7500* et l'achèvement du plan de réduction de coûts de 400 millions \$ de la Société, partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts de production et de la chaîne d'approvisionnement. Le RAII ajusté⁽²⁾ devrait dépasser 695 millions \$.

Les flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ en 2023 devraient être supérieurs à 250 millions \$, compte tenu des paiements ponctuels liés aux garanties de valeur résiduelle estimés à environ 125 millions \$ et des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles estimées à environ 350 millions \$.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

⁽²⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Mise en garde liée aux énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur nos objectifs, nos anticipations et nos perspectives ou prévisions à propos de divers indicateurs financiers et globaux et sources d'apport connexes, nos cibles, nos buts, nos priorités, nos marchés et nos stratégies, notre situation financière, notre performance financière, notre position sur le marché, nos capacités, notre position en regard de la concurrence, nos cotes de crédit, nos croyances, nos perspectives, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions; les perspectives de l'économie générale et les perspectives commerciales, les perspectives et les tendances d'une industrie; la valeur pour le client; la demande prévue de produits et de services; la stratégie de croissance; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité ou la performance projetées; les dates prévues ou fixées de la mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des essais, des délais, des certifications et de l'exécution des commandes en général; notre position en regard de la concurrence; les attentes à l'égard des revenus et du carnet de commandes; l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires; la robustesse de notre structure du capital et de notre bilan, notre solvabilité, nos liquidités et sources de financement disponibles, nos besoins financiers prévus et l'examen continu des solutions de rechange stratégiques et financières; l'amélioration de la productivité, les gains d'efficacité opérationnelle et les initiatives de réduction des coûts et de restructuration; les coûts prévus, les avantages attendus et leur calendrier; la capacité de continuer la transition de l'entreprise vers un cycle de croissance et la génération de liquidités; les attentes, les objectifs et les stratégies en matière de remboursement de la dette, de refinancement à l'échéance et de réduction des coûts d'intérêt; la conformité aux clauses financières restrictives; les attentes à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur nos actions privilégiées; les intentions et les objectifs à l'égard de nos programmes, de nos actifs et de nos activités; les attentes à l'égard de la disponibilité des programmes d'aide gouvernementale; l'incidence de la pandémie de COVID-19 et du conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie sur ce qui précède et l'efficacité des plans et des mesures que nous avons mis en place à cet égard; et les attentes à l'égard de la vigueur du marché, les pressions inflationnistes et les pressions sur la chaîne d'approvisionnement et la reprise continue de l'économie après la pandémie de COVID-19.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « devoir », « avoir l'intention de », « attendre », « anticiper », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », « maintenir » ou « aligner », la forme négative de ces termes, leurs variations ou une terminologie semblable. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres dans la compréhension de certains éléments clés de nos objectifs, priorités stratégiques, attentes, prévisions, perspectives et plans actuels, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension de nos activités et de l'environnement dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est prévenu que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la direction formule des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus décrits dans les énoncés prospectifs. Bien que la direction juge ces hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à sa disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes. Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion comportent les hypothèses significatives suivantes : la croissance du marché de l'aviation d'affaires; l'augmentation de la part de la Société dans ce marché; la détermination appropriée des économies de coût récurrentes et l'exécution de notre plan de réduction des coûts; l'optimisation de notre portefeuille immobilier, notamment par la vente ou d'autres transactions visant des actifs immobiliers à des conditions favorables, et l'accès à une ou à plusieurs des facilités de fonds de roulement selon les modalités du marché. Pour de plus amples renseignements, y compris à l'égard des autres hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion, voir la rubrique Énoncés prospectifs – Hypothèses ci-après. Compte tenu de l'incidence de l'évolution de la situation entourant à la fois la pandémie de COVID-19 et le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie, notamment l'émergence de variants de la COVID-19 et l'imposition de sanctions économiques et financières ainsi que de mesures de contrôle des exportations, et de la réponse connexe de la Société, des gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux, qu'ils soient nationaux ou étrangers, et des organisations intergouvernementales multinationales), des autorités de réglementation, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des contreparties et des fournisseurs de services tiers, l'incertitude inhérente aux hypothèses de la Société est plus importante que celle des périodes correspondantes des exercices précédents.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons, sans s'y limiter, les risques liés à la conjoncture économique générale; les risques opérationnels (tels les risques liés au développement de nouvelles activités; au carnet de commandes; au déploiement et à la mise en œuvre de notre stratégie y compris la réduction des coûts, l'amélioration du fonds de roulement et les initiatives d'amélioration visant la fabrication et la productivité; au développement de nouveaux produits et services; à la certification de produits et services; aux pressions sur les flux de trésorerie et les dépenses en immobilisations découlant notamment du caractère saisonnier et cyclique; aux partenaires commerciaux; aux pertes découlant de sinistres et de garanties sur la performance des produits; aux préoccupations et à la réglementation liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité; à notre dépendance à l'égard de certains contrats, clients et fournisseurs, y compris les risques liés à la chaîne d'approvisionnement; aux ressources humaines, y compris notamment l'accessibilité globale à une main-d'œuvre qualifiée; à la dépendance à l'égard des systèmes informatiques (y compris les vulnérabilités technologiques, les menaces à la cybersécurité et les atteintes à la protection des renseignements

personnels); à la dépendance à l'égard des droits relatifs à la propriété intellectuelle et à leur protection; à la réputation; au caractère adéquat de la couverture d'assurance; à la gestion des risques; et aux questions fiscales), les risques liés au financement (tels les risques liés aux liquidités et à l'accès aux marchés financiers; aux obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts, y compris à la réalisation des stratégies de gestion de la dette et de réduction des coûts d'intérêt; aux clauses restrictives et clauses restrictives financières de conventions d'emprunt; aux régimes d'avantages de retraite; à l'exposition au risque de crédit et à la dépendance à l'égard de l'aide gouvernementale); les risques liés aux procédures judiciaires et réglementaires; les risques liés au contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des clients d'avions d'affaires; à la politique commerciale; à l'accroissement de la concurrence; à l'instabilité politique; aux sanctions financières et économiques ainsi qu'aux mesures de contrôle des exportations; aux changements climatiques à l'échelle mondiale et aux cas de force majeure); les risques de marché (telles les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des prix des produits de base; et les fluctuations du taux d'inflation) et d'autres événements défavorables imprévus. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres du présent rapport de gestion. Les facteurs mentionnés précédemment peuvent être exacerbés par les répercussions de la pandémie de COVID-19 et le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie et avoir une incidence considérablement plus grave sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société que si de tels événements n'avaient pas eu lieu.

Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et le rendement futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faudrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. D'autres risques et incertitudes que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non importants à l'heure actuelle pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux exprimés explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la direction à la date du présent rapport et pourraient subir des modifications après cette date. À moins d'y être tenus selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous n'ions expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont formulés expressément sous réserve de cette mise en garde.

Énoncés prospectifs – Hypothèses

Les énoncés prospectifs⁽¹⁾ du rapport de gestion sont fondés sur les hypothèses importantes suivantes et assujettis à celles-ci :

- l'exécution normale et la livraison des éléments du carnet de commandes actuel;
- l'ajustement des cadences de production en fonction de la demande du marché, y compris la capacité de notre bassin de fournisseurs à soutenir le développement de produits et les cadences de production prévues selon des conditions acceptables sur le plan commercial et en temps opportun;
- l'apport continu de l'avion *Global 7500* au résultat net de l'entreprise et le développement soutenu de l'avion *Global 8000* dans les délais;
- la mise en œuvre et l'exécution continues des stratégies de croissance, et la croissance soutenue des activités de service après-vente et de la division Défense;
- la capacité d'investir dans notre portefeuille de produits;
- l'exactitude des analyses et hypothèses sous-tendant notre bilan de rentabilité, y compris les estimations de flux de trésorerie et de revenus sur la durée de vie prévue de nos programmes et par la suite;
- l'exactitude de nos estimations et jugements à l'égard de la durée, de l'ampleur et des répercussions de la pandémie de COVID-19 et du conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie sur l'économie et les marchés des capitaux, ainsi que sur notre entreprise, nos activités, nos revenus, nos liquidités, notre situation financière, nos marges, nos flux de trésorerie, nos perspectives et nos résultats de périodes ultérieures;
- l'exactitude de notre évaluation des facteurs de croissance prévus et des tendances sectorielles;
- l'exactitude de notre évaluation des tendances en matière de prix, de chaîne d'approvisionnement et d'inflation;
- le prix des avions des nouveaux programmes, les coûts unitaires et l'accélération de la cadence de production;
- la capacité de comprendre les besoins des clients et d'offrir un portefeuille de produits et de services permettant de stimuler la demande sur le marché et d'obtenir de nouvelles commandes et de maintenir le niveau de notre carnet de commandes;
- la mise en œuvre et l'exécution soutenues des principales mesures afin d'améliorer la conversion des revenus en bénéfices et en flux de trésorerie disponibles⁽²⁾ accrus, grâce à l'amélioration des coûts d'approvisionnement, du contrôle des dépenses et de l'efficacité de la main-d'œuvre;
- l'atteinte des cibles du plan de réduction des coûts, en mettant en œuvre des restructurations et d'autres mesures visant la structure des coûts directs et indirects et en se concentrant sur la réduction durable des coûts et les améliorations opérationnelles, tout en réduisant l'utilisation du fonds de roulement;
- l'efficacité des mesures de déploiement rigoureuses du capital à l'égard des nouveaux programmes et produits afin de stimuler la croissance des revenus;
- notre capacité de neutraliser une partie des coûts de construction de notre nouvelle installation de fabrication de l'Aéroport Pearson de Toronto en vendant des terrains ou par d'autres moyens et de respecter le budget du projet;
- la capacité de recruter des employés hautement compétents et de les fidéliser;
- la stabilité du contexte mondial concurrentiel, de la conjoncture économique mondiale et des marchés des capitaux après la pandémie de COVID-19;
- la stabilité des taux de change aux niveaux actuels;
- la capacité d'avoir accès aux marchés financiers au besoin ou en temps opportun;
- la capacité de disposer de liquidités suffisantes pour mettre en œuvre le plan stratégique et de rembourser la dette à long terme ou de la refinancer à l'échéance; et
- la capacité de nous défendre avec succès dans le cadre de procédures judiciaires et réglementaires en cours ou à venir.

Pour une analyse des facteurs de risque importants associés à l'information prospective, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes dans la section Autres.

⁽¹⁾ Se reporter aussi à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la rubrique Prévisions et énoncés prospectifs.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

PROFIL

Portefeuille solide placé en position de générer de la croissance

Nous concevons, développons, fabriquons et commercialisons habilement deux gammes d'avions d'affaires de premier ordre, nommément *Global* et *Challenger*. Nous offrons également des services après-vente éprouvés pour ces avions ainsi que pour la gamme d'avions *Learjet*⁽¹⁾. Notre portefeuille d'avions d'affaires comprend des avions des catégories d'avions de grands à intermédiaires, en plus de fournir de l'équipement pour diverses plateformes d'avions à usage spécialisé. Avec environ 5000 avions en service dans le monde entier, Bombardier a développé un vaste réseau d'installations de soutien et de service après-vente aux É.-U., en Europe et en Asie-Pacifique. Ce réseau s'est considérablement développé en 2022, avec l'inauguration de plusieurs centres de service nouvellement créés ou agrandis. Du soutien additionnel est fourni par l'intermédiaire d'installations de calibre mondial, d'entrepôts, de plaques tournantes de distribution, de centres de réparation et d'équipes d'intervention mobiles munies de pièces d'avions disponibles dans le monde entier.

⁽¹⁾ Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022, mais continue d'assurer le service après-vente de cette gamme d'avions.

SEGMENT DE MARCHÉ : AVIONS D'AFFAIRES

AVIONS D'AFFAIRES DE GRANDE TAILLE

Modèles : *Global 8000*⁽¹⁾, *Global 7500*, *Global 6500*, *Global 6000*, *Global 5500* et *Global 5000*

Catégorie de marché : Avions d'affaires de grande taille

Caractéristiques principales⁽²⁾ : Habilement conçue pour laisser une impression durable, la gamme d'avions emblématiques *Global* couvre la catégorie des avions d'affaires de grande taille avec six modèles d'avion. En 2022, Bombardier a dévoilé le plus récent modèle de la gamme, l'avion *Global 8000*. Le nouvel avion, dont la MES est prévue en 2025, se démarque comme étant l'avion d'affaires sur mesure le plus rapide, ayant la plus grande autonomie, et construit de manière innovante pour offrir le vol le plus en douceur, la cabine la plus saine et la plus faible altitude en cabine de l'industrie. Avec une vitesse de pointe de Mach 0,94, l'avion *Global 8000* est l'avion d'affaires le plus rapide à sillonner le ciel.



Avion *Global 8000*

Depuis sa MES en 2018, l'avion *Global 7500*, définissant sa catégorie, a fait ses preuves comme étant l'avion le plus performant de l'industrie et le premier avion d'affaires à recevoir une DEP⁽³⁾. Disposant de la plus grande autonomie actuellement disponible dans l'industrie, l'avion *Global 7500* peut relier sans escale presque toutes les principales villes du monde. Sa cabine à quatre zones inclut une zone de repos pleine grandeur pour l'équipage, et offre une sélection sans précédent d'options de plans d'aménagement et d'ameublement.

En 2022, Bombardier a présenté la *Cabine des dirigeants*, nouvelle option offrant un intérieur à trois espaces de travail pour ses avions *Global 7500* et *Global 8000*. La nouvelle configuration est une excellente option pour les propriétaires qui utilisent leur avion afin d'améliorer la productivité de leur entreprise. La *Cabine des dirigeants* présente également un nouvel élément de la collection de fauteuils révolutionnaires *Nuage*, le *Cube Nuage*, un nouveau meuble polyvalent.

Dotés d'une aile au design révolutionnaire et de moteurs Pearl efficaces, les avions *Global 5500* et *Global 6500* affichent la plus grande autonomie parmi les avions de leur catégorie, offrant des performances et un confort passager inégalés à des coûts d'exploitation exceptionnels.

Tous les avions *Global* sont dotés du système *Pür Air* de Bombardier comportant un filtre évolué HEPA qui élimine jusqu'à 99,99 % des allergènes, bactéries et virus, et qui renouvelle complètement l'air de la cabine avec de l'air frais à 100 % en à peine 90 secondes. En outre, la connectivité Internet en vol la plus rapide de l'industrie à l'échelle mondiale, combinée à des systèmes de gestion de cabine complets, assure aux passagers divertissement et connexion en tout temps.

⁽¹⁾ L'avion *Global 8000* est en cours de développement, les tests et les certifications se déroulant selon le calendrier en vue de la MES prévue en 2025. Se reporter à la mise en garde relative aux avions *Global 8000* à la fin du présent rapport de gestion.

⁽²⁾ Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

⁽³⁾ L'International EPD^{MD} System est un programme de déclarations environnementales établi en Suède. Il présente des renseignements environnementaux en toute transparence sur le cycle de vie du produit, comme les émissions de CO₂, le bruit, la consommation d'eau et d'autres indicateurs clés de l'impact environnemental.

AVIONS D’AFFAIRES INTERMÉDIAIRES

Modèles : *Challenger 3500* et *Challenger 650*

Catégorie de marché : Avions d'affaires intermédiaires

Caractéristiques principales⁽¹⁾ : Expression magistrale du savoir-faire et de la fonctionnalité haut de gamme, les avions de la gamme *Challenger* offrent des outils permettant d'améliorer la productivité en affaires, grâce à des cabines qui sont les plus confortables de leur catégorie. Tous les avions *Challenger* offrent des coûts d'exploitation peu élevés, une grande fiabilité, une connectivité hors pair dans l'industrie, un système de son enveloppant et un système de gestion de cabine qui allie le tout sans effort.

Dévoilé en septembre 2021, le premier avion *Challenger 3500*, appartenant à son client de lancement, a été mis en service en septembre 2022. Version améliorée de la très populaire plateforme *Challenger 350* de Bombardier, l'avion *Challenger 3500* offre une cabine entièrement redessinée, intelligente et écoresponsable, équipée du révolutionnaire fauteuil *Nuage* de Bombardier. Cet avion est le premier de l'industrie à offrir une cabine à commandes vocales et le premier avion superintermédiaire à faire l'objet d'une DEP. Sa technologie novatrice écoresponsable aide les pilotes à réduire la consommation de carburant et les émissions de carbone.

L'avion *Challenger 3500* s'est révélé être la réponse parfaite aux besoins en constante évolution des clients et suit les traces des avions de sa gamme comme étant l'avion d'affaires superintermédiaire le plus livré au monde pendant huit années d'affilée.

⁽¹⁾Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

BOMBARDIER DÉFENSE

Modèles : Avions d'affaires *Challenger* et *Global*

Catégorie de marché : Avions pour missions spéciales

Caractéristiques principales : Bombardier Défense (anciennement Bombardier Avions Spécialisés) conçoit, développe et livre toute une gamme de capacités aux exploitants dans le monde entier, avec plus de 500 avions *Learjet*, *Challenger* et *Global* pour missions spéciales en service auprès de plus de 160 exploitants répartis dans plus de 50 pays. La flotte diversifiée de la gamme d'avions d'affaires de Bombardier constitue la solution idéale pour les missions gouvernementales, de la surveillance et de la reconnaissance au transport médical et au transport de personnalités. Les solutions vont d'ensembles clés en main comprenant l'ensemble des activités de conception, de construction, d'essais et de certification jusqu'au soutien d'ingénierie spécialisé et à la supervision technique de projets des clients.



Avion *Challenger 3500*

Les avions de la série *Challenger 600* sont les avions d'affaires de leur catégorie les plus livrés de la dernière décennie. Offrant une fiabilité optimale, une portée mondiale, la cabine la plus spacieuse des avions de sa catégorie et les plus faibles coûts d'exploitation directs, la plateforme *Challenger 650* continue de connaître une grande popularité auprès des entreprises clientes et des exploitants de flotte. Cet avion est également en demande pour les missions spéciales; il y a plus d'avions spécialisés de la série *Challenger 600* en service que tous les avions concurrents directs combinés.

Bombardier a notamment réussi à fournir des plateformes de choix dans le cadre d'opérations de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) et est en voie de devenir le fournisseur de services par excellence des forces armées de nombre de pays et d'alliés étrangers.



PROGRAMME D'AVIONS D'OCCASION CERTIFIÉS DE BOMBARDIER

Modèles : Avions d'affaires *Learjet*, *Challenger* et *Global*

Catégorie de marché : Avions d'occasion

Caractéristiques principales⁽¹⁾ : En 2021, Bombardier a lancé son programme d'avions d'occasion certifiés qui propose un produit d'occasion de la meilleure qualité qui soit, en tirant parti de la connaissance qu'elle a de ses produits et de la renommée mondiale de ses capacités de remise à neuf des avions et de son savoir-faire en évaluation. Pour les acheteurs recherchant une expérience « digne d'un avion neuf », le programme d'avions d'occasion certifiés de Bombardier propose un produit d'occasion de la meilleure qualité et équipé des plus récentes améliorations en matière de sécurité et de cabine, tout en leur offrant la nouvelle expérience de livraison d'avion que les clients recherchent. Chaque avion disponible est méticuleusement sélectionné, inspecté et mis à niveau selon les normes de qualité et de sécurité les plus élevées de Bombardier. Une couche toute fraîche de peinture blanc Cervin devient la toile de fond parfaite pour accueillir les couleurs de la marque du client. Tout comme les avions neufs Bombardier, chaque avion d'occasion certifié Bombardier est couvert par une garantie exclusive du constructeur d'une durée d'un an⁽²⁾ qui s'étend au soutien opérationnel pendant la première année.

⁽¹⁾Excluent les échanges et les reventes.

⁽²⁾Garantie d'un an sur la cellule. Sous réserve de certaines conditions.

SEGMENT DE MARCHÉ : SERVICES À LA CLIENTÈLE

MAINTENANCE : AJOUTER DE LA VALEUR DURANT TOUT LE CYCLE DE VIE

Portefeuille de services : Très grandes capacités à l'échelle mondiale de maximiser les maintenances prévues et fournir des gammes de services à valeur ajoutée, notamment des services de remise à neuf et de modification d'avions d'affaires, et des services de réparation et de révision de composants. Grâce à notre expertise en tant que fabricant d'équipement d'origine, un large éventail de services peuvent être réalisés en interne ou attribués à nos équipes d'intervention mobiles pour les avions de nos clients.

Caractéristiques principales : Bombardier offre des services et du soutien dans le monde entier grâce à des centres de service détenus en propriété exclusive, à des escales de maintenance en ligne, à des équipes d'intervention mobiles ainsi qu'à un réseau d'installations de service agréées et à des avions partout dans le monde pour soutenir des clients dont les avions sont immobilisés au sol. En 2022, Bombardier a considérablement agrandi son réseau de centres de service. La Société a ouvert de nouvelles installations à l'aéroport Miami - Opa Locka, en Floride, et à Melbourne, en Australie, et a inauguré des centres de service considérablement agrandis à Singapour et à Londres-Biggin Hill.

SERVICES : OFFRIR LA PAIX D'ESPRIT GRÂCE À NOS SERVICES DE PIÈCES ET *SMART SERVICES*

Portefeuille de services : Bombardier fournit des pièces approuvées par le manufacturier assorties d'une garantie de deux ans, la meilleure de l'industrie, et répare des pièces pour les propriétaires-utilisateurs. Un portefeuille croissant de plans innovateurs de facturation par heure de vol et de maintenance a également été élaboré pour les avions *Learjet*, *Challenger* et *Global*. Les options comprennent l'offre *Smart Services*, qui peut être adaptée pour comprendre notamment l'inspection du train d'atterrissage et des services de maintenance imprévus.

Caractéristiques principales : Services de soutien en matière de pièces offerts aux clients 24 heures sur 24, sept jours sur sept, par l'intermédiaire d'installations dans le monde entier approvisionnées par deux principales plaques tournantes à Chicago et à Francfort, ainsi que par cinq entrepôts régionaux. Un système de gestion des stocks sophistiqué assure la disponibilité des pièces partout dans le monde, dans l'ensemble de notre réseau d'entrepôts et de plaques tournantes ainsi que dans les centres de service détenus en propriété exclusive. Des installations de réparation en Amérique du Nord et en Europe fournissent des services de réparation de pièces aux propriétaires-utilisateurs. L'accès à un réseau d'avions affectés à la livraison de pièces permet de répondre aux besoins d'avions immobilisés au sol. Du remplacement des pièces aux réparations des composants de fuselages, y compris les suites avioniques des postes de pilotage, *Smart Services* offre une prévisibilité budgétaire et assure la disponibilité des pièces partout dans le monde.

SOUTIEN À LA CLIENTÈLE 24 HEURES SUR 24, SEPT JOURS SUR SEPT

Portefeuille de services : Portefeuille complet de soutien à la clientèle des avions d'affaires, y compris des centres de réponse à la clientèle ouverts 24 heures sur 24, sept jours sur sept, des outils améliorés de service en ligne, un service à la clientèle en matière d'ingénierie, des camions affectés aux équipes d'intervention mobile, des services de réparations structurelles, des publications techniques et du soutien à la MES.

Caractéristiques principales : Services aux exploitants via un guichet unique, 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour répondre à toutes les demandes critiques et les demandes pour avions immobilisés au sol et soutenir toutes les exigences des clients, dès la MES et tant qu'ils en sont propriétaires, en tirant parti d'un réseau de soutien mondial d'équipes stratégiquement situées. En 2022, Bombardier a considérablement élargi sa présence en matière de service à la clientèle dans le monde entier grâce à l'inauguration de centres de service agrandis à Singapour et à Londres-Biggin Hill et à l'ouverture de nouvelles

installations situées à l'aéroport Miami - Opa Locka, en Floride, et à Melbourne, en Australie. En décembre 2022, Bombardier a procédé à la mise en chantier de son nouveau centre de service d'Abu Dhabi, dont l'ouverture est prévue en 2025, lequel deviendra une importante plaque tournante pour les clients de Bombardier dans la région⁽¹⁾. Cette transformation des services de soutien met en lumière l'engagement soutenu de Bombardier à fournir la gamme de services la plus complète de l'industrie, sur place, mobiles ou de résolution de problème lié à un avion immobilisé au sol.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

La présence mondiale de Bombardier



La carte géographique ci-dessus illustre la présence mondiale de Bombardier à la fin du quatrième trimestre de 2022.

INDUSTRIE ET CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Une industrie performante et résiliente, portée par la forte demande des clients, malgré l'assombrissement des perspectives économiques

En 2022, l'aviation d'affaires a continué de se relever de façon impressionnante de la pandémie mondiale, les stocks sur le marché des avions d'occasion atteignant leur niveau le plus bas, les activités de vol s'élevant à des niveaux records dans l'ensemble de l'industrie et le carnet de commandes affichant une belle solidité, à l'échelle de l'industrie. L'industrie est demeurée vigoureuse et résiliente au deuxième semestre de l'année malgré l'incertitude grandissante entourant les perspectives économiques mondiales. D'ailleurs, le 11 octobre 2022, le Fonds monétaire international a présenté ses plus récentes perspectives économiques, dans lesquelles il prévoyait une croissance du PIB mondial de 3,2 % pour 2022, laquelle est plus faible que les performances moyennes du PIB⁽¹⁾ avant la pandémie. Ces perspectives découlent de la politique des banques centrales partout dans le monde qui réagissent aux niveaux élevés d'inflation, aux répercussions de la guerre en Ukraine et à l'incidence continue des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Malgré le ralentissement économique annoncé, l'indice mesurant la confiance de l'industrie, les niveaux de stocks d'avions d'affaires d'occasion et le nombre de vols effectués ont évolué dans la bonne direction, reflétant des conditions de marché favorables en 2022 pour l'industrie de l'aviation d'affaires.

Pour l'ensemble de 2022, la confiance de l'industrie, mesurée par l'indice Barclays du marché des avions d'affaires, s'établissait à 55 points dans le dernier sondage de 2022⁽²⁾, ce qui est au-dessus du seuil de stabilité de 50 points du marché. Toutefois, le 19 janvier 2023, Barclays a publié les résultats de son plus récent sondage⁽²⁾ indiquant une baisse de son indice à 45 points, lequel est tombé sous le seuil des 50 points de détérioration des conditions de marché pour la première fois depuis 2020. Le fait de demeurer au-dessus du seuil de stabilité a constitué un bon indicateur des conditions favorables et de l'amélioration du marché, lesquelles étaient stimulées par les niveaux historiquement bas des stocks d'avions d'occasion et la hausse des prix en général. Selon le dernier sondage, le sentiment des répondants s'est détérioré en raison de l'incidence négative de la hausse des taux d'intérêt sur les activités commerciales. Cependant, ce plus récent sondage a mis en lumière le niveau relativement faible des stocks d'avions d'occasion disponibles à la vente⁽²⁾. En fait, à la fin du premier semestre de 2022, le nombre total d'avions d'occasion disponibles à la vente, en pourcentage du nombre total d'avions en service, était estimé à 3,4 % par rapport à 6,2 % pour la période correspondante de 2021, son plus bas niveau depuis 1989⁽³⁾. Bien que ce ratio ait légèrement augmenté au cours des derniers trimestres de 2022, s'établissant à 4,8 % en décembre 2022, il demeure bas comparativement au ratio moyen de 5,5 % en 2021 et de 9,4 % en 2020⁽³⁾. En 2022, l'utilisation des avions d'affaires s'est également améliorée de respectivement 3,4 % et 8,3 % par rapport à il y a un an aux É.-U. et en Europe⁽⁴⁾. L'amélioration est attribuable à l'allègement des restrictions de voyage, au manque des vols commerciaux disponibles et à la demande croissante des caractéristiques de sécurité offertes par l'aviation privée. L'amélioration continue de ces indicateurs devrait aider à créer des conditions plus favorables à la demande future.

Enfin, l'industrie a livré un total estimatif de 523 unités en 2022, une hausse de 3,0 % par rapport au nombre d'unités livrées en 2021⁽⁵⁾. À titre de référence, au cours des 15 dernières années, l'industrie a livré en moyenne 574 avions, indiquant un potentiel de croissance des livraisons à court terme. Les revenus estimés de l'industrie ont suivi la même tendance, augmentant de 4,8 %⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Selon le rapport du Fonds monétaire international daté du 11 octobre 2022.

⁽²⁾ Selon les sondages sur le marché des avions d'affaires effectués par Barclays du 14 octobre 2022 et du 19 janvier 2023.

⁽³⁾ Selon JETNET et Ascend (par Cirium).

⁽⁴⁾ Selon les sites Web de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U. et d'Eurocontrol.

⁽⁵⁾ Selon nos estimations, les dossiers d'information publique de certains concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend (par Cirium) et les prix publiés dans la revue B&CA, au 25 janvier 2023, excluent les avions d'affaires très légers et les grands avions de ligne d'entreprise.

Les indicateurs clés suivants sont utilisés pour assurer le suivi de la vigueur du marché de l'aviation d'affaires à court terme :

INDICATEUR	SITUATION ACTUELLE	ÉTAT
CONFIANCE DE L'INDUSTRIE	Pour l'ensemble de 2022, l'indice Barclays du marché des avions d'affaires est demeuré au-dessus du seuil de stabilité du marché. Au quatrième trimestre de 2022, l'indice s'établissait à 55 points ⁽¹⁾ . Dans le plus récent sondage de janvier 2023, l'indice avait reculé à 45 points ⁽¹⁾ .	▼
BÉNÉFICES DES ENTREPRISES	Les bénéfices prévus des entreprises aux É.-U. devraient demeurer élevés pour le reste de 2022, avec des bénéfices en hausse pour le troisième trimestre à 3,0 billions \$ pour 2022 par rapport à 2,9 billions \$ à la fin de 2021 ⁽⁵⁾ .	▲
NIVEAUX DES STOCKS D'AVIONS D'AFFAIRES D'OCCASION	Le nombre total d'avions d'affaires d'occasion disponibles à la vente en pourcentage du total de la flotte mondiale a diminué en 2022 s'établissant à son niveau le plus bas depuis 1989 ⁽²⁾ , et même s'il a augmenté légèrement pour s'établir maintenant à 4,8 % il demeure relativement peu élevé selon les normes de l'industrie.	▲
TAUX D'UTILISATION DES AVIONS	En 2022, l'utilisation des avions d'affaires aux É.-U. et en Europe a augmenté de respectivement 3,4 % et 8,3 % par rapport à celle de 2021 ⁽³⁾ .	▲
EXPÉDITIONS D'AVIONS ET FACTURATIONS	Nous estimons que, dans les catégories d'avions d'affaires où nous livrons concurrence, le nombre de livraisons d'avions d'affaires a augmenté de 3,0 % ⁽⁴⁾ et le total des montants facturés a augmenté de 4,8 % ⁽⁴⁾ en 2022 par rapport à ceux de 2021.	▲

▲ ► ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

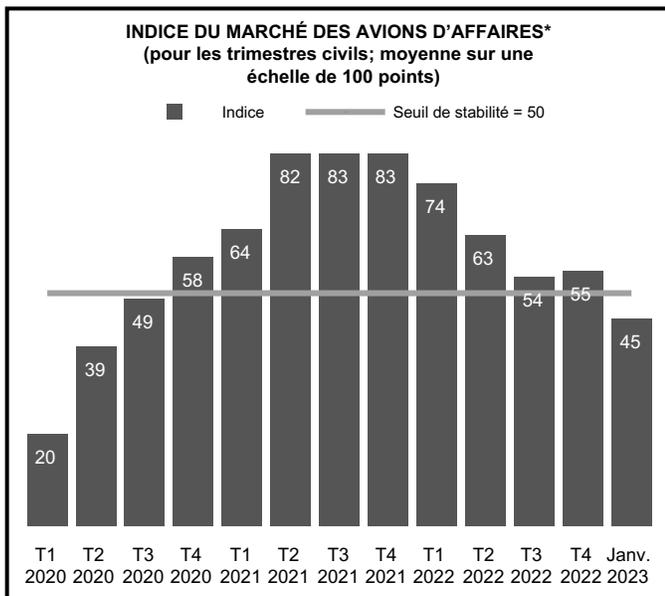
⁽¹⁾ Selon les sondages sur le marché des avions d'affaires effectués par Barclays du 14 octobre 2022 et du 19 janvier 2023.

⁽²⁾ Selon JETNET et Ascend (par Cirium).

⁽³⁾ Selon les sites Web de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U. et d'Eurocontrol.

⁽⁴⁾ Selon nos estimations, les dossiers d'information publique de certains concurrents, les rapports sur les livraisons de la General Aviation Manufacturers Association (GAMA), Ascend (par Cirium) et les prix publiés dans la revue B&CA, au 25 janvier 2023, excluent les avions d'affaires très légers et les grands avions de ligne d'entreprise.

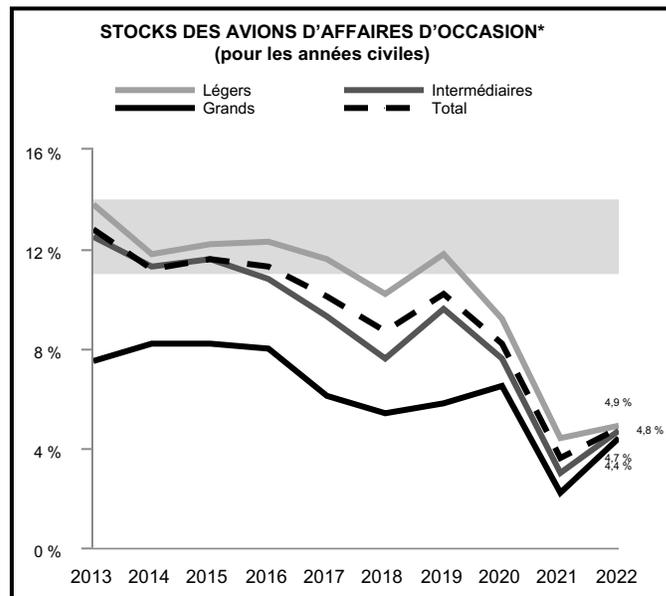
⁽⁵⁾ Selon le communiqué de presse du Bureau of Economic Analysis des É.-U. daté du 22 décembre 2022.



Source : Barclays

* L'indice du marché des avions d'affaires est une mesure de la confiance des professionnels de l'industrie et est établi au moyen de sondages périodiques menés auprès de courtiers, concessionnaires, fabricants, prestataires de programmes de multipropriété, financiers et autres participants.

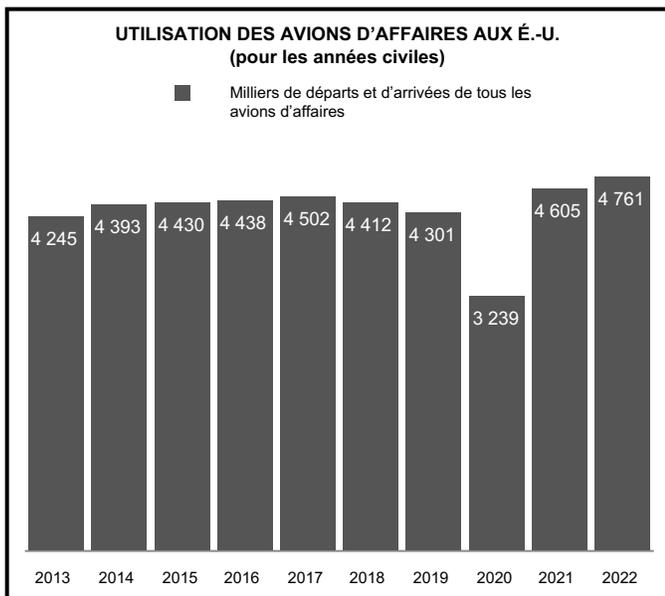
Les méthodes utilisées pour calculer l'indice du marché des avions d'affaires pourraient varier en raison d'un changement de source de données.



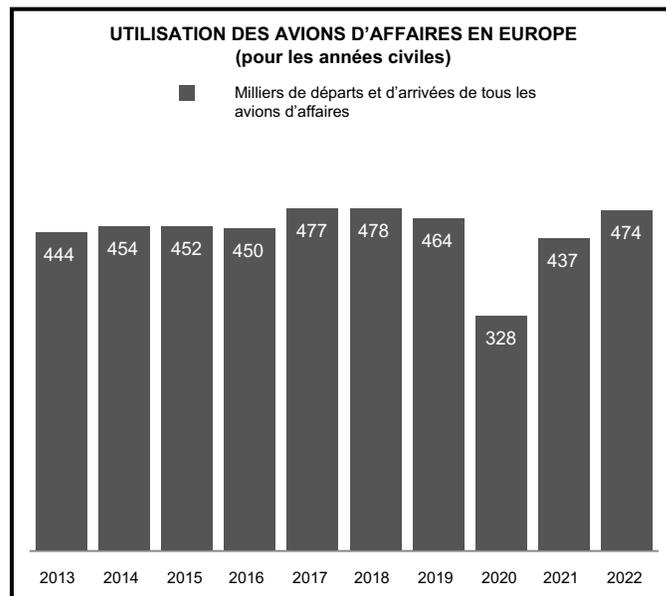
Sources : JETNET et Ascend (par Cirium)

* En pourcentage de la flotte totale d'avions d'affaires, à l'exclusion des avions très légers.

La zone ombragée indique ce que nous considérons comme une fourchette normale du total des stocks des avions d'affaires d'occasion disponibles à la vente, soit entre 11 % et 14 %.



Source : site Web de la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U.



Source : Eurocontrol. Les données de toutes les années à compter de 2017 ont été retraitées en raison du Brexit. Les vols du R.-U. ont été soustraits de l'utilisation des avions d'affaires.

Perspectives à court terme

Selon les dernières données disponibles, la croissance mondiale devrait reculer et passer à 3,1 % en 2022 et à 1,4 % en 2023⁽¹⁾. Bien que ces prévisions demeurent sensibles aux changements de l'environnement géopolitique, les faibles niveaux de stocks d'avions d'occasion ne devraient pas atteindre les niveaux d'avant la pandémie à court terme. De telles prévisions jumelées à un carnet de commandes d'avions solide et équilibré pour l'industrie devraient continuer à soutenir la croissance du marché de l'aviation d'affaires. Nous avons commencé à constater les répercussions de l'inflation et des contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement sur la confiance des entreprises dans l'ensemble de l'industrie. Néanmoins, les stocks d'avions d'occasion demeurent toujours bas et nous continuons de voir un accroissement du nombre de vols effectués dans l'ensemble de l'industrie. De plus, la possibilité de délaissier certaines plateformes traditionnelles de l'industrie devrait contrebalancer le nombre croissant de nouveaux produits. Les revenus de l'industrie devraient continuer de se redresser grâce à la proportion croissante d'avions de grande taille dans l'ensemble de la composition des livraisons de l'industrie.

⁽¹⁾ Selon la banque de données d'Oxford Economics datée du 31 janvier 2023.

Perspectives à long terme

À long terme, tous les inducteurs de la demande évoluent dans la bonne direction. La création de richesse et l'émergence continue de pays en développement devraient élargir notre bassin de clientèle. Le retrait d'anciens modèles d'avions conjugué à la mise en marché de nouveaux modèles aidera à répondre aux besoins de nouveaux clients. L'évolution de nouveaux modèles de propriété, tels que la multipropriété et le nolisément, rendra l'aviation d'affaires encore plus accessible. L'aviation d'affaires est prête à croître et, forts de notre portefeuille de produits le plus complet de l'industrie, nous estimons que nous sommes en bonne position pour suivre la tendance.

Services à la clientèle

En 2022, Bombardier est parvenue à accroître son bassin de clients et à améliorer l'expérience client grâce à la réalisation de quatre centres de service mondiaux, notamment l'agrandissement de deux centres de service à Singapour et à Londres et la grande ouverture de deux nouvelles installations à Melbourne ainsi qu'à Miami. Bombardier a également annoncé avoir procédé à la mise en chantier d'un nouveau centre de service à Abu Dhabi. En développant et en améliorant sa présence mondiale, Bombardier assure un accès permanent et fiable aux services après-vente pour les clients actuels et futurs partout dans le monde. Son réseau mondial de centres de service à la clientèle d'avions d'affaires comprend des centres de service en propriété exclusive, des plaques tournantes de pièces, des entrepôts de pièces, des escales de maintenance en ligne, des centres de réponse à la clientèle, des équipes mobiles de réponse à la clientèle ainsi que des installations de service agréées et des fournisseurs de formation agréés. La demande de services et de soutien est dictée par la taille de la flotte d'avions d'affaires Bombardier, le nombre d'heures de vol effectuées par cette flotte et l'âge moyen des avions de la flotte.

Indicateurs du marché

INDICATEUR	SITUATION ACTUELLE	ÉTAT
FLOTTE D'AVIONS EN SERVICE	La flotte d'avions d'affaires de Bombardier en service a connu une croissance d'environ 1,7 % (ou de respectivement 2,2 % et 6,9 % pour les catégories d'avions intermédiaires et de grande taille) par rapport à celle de 2021 ⁽¹⁾ et comprend 5057 avions.	▲
NOMBRE TOTAL D'HEURES DE VOL PAR ANNÉE	Selon nos estimations, le nombre total d'heures de vol de la flotte d'avions d'affaires de Bombardier a augmenté d'environ 11 % en 2022 par rapport à celui de l'année précédente (ou un taux annuel composé de 6 % (TCAC) depuis 2019) ⁽²⁾ . Le nombre d'heures de vol moyen par avion par année a également augmenté de 7 % en 2022 par rapport à celui de 2021.	▲
ÂGE MOYEN DE LA FLOTTE	En général, plus l'âge d'un avion augmente, plus ses coûts de maintenance directs sont élevés. Par conséquent, l'âge moyen de la flotte d'avions de Bombardier aura une incidence sur la taille du marché de la maintenance. L'âge moyen de la flotte d'avions de Bombardier a augmenté de 2,6 % en 2022 ⁽¹⁾ .	▲

▲ ► ▼ Indiquent respectivement un état favorable, neutre ou négatif dans les segments de marché où nous livrons concurrence, suivant la conjoncture actuelle.

⁽¹⁾ D'après les données de la base de données d'Ascend sur les flottes (par Cirium).

⁽²⁾ D'après les données annuelles de la base de données interne FRACAS de Bombardier.

Perspectives à court terme

En 2022, les activités de vol se sont complètement remises de la pandémie et sont maintenant au-dessus des niveaux d'avant la pandémie. Avec les agrandissements et les nouvelles constructions réalisés en 2022, nous améliorerons incontestablement l'accès et la portée de nos services pour nos clients partout dans le monde. Nous continuerons à évaluer activement des endroits stratégiques en vue d'y effectuer d'autres agrandissements afin de continuer à augmenter notre part du marché des services après-vente, de nous rapprocher de nos clients pour réduire davantage les délais de réponse et d'établir des relations plus solides dans le monde entier.

Perspectives à long terme

La croissance continue de la flotte en service devrait stimuler la demande de services à la clientèle. Même si les marchés traditionnels, comme l'Amérique du Nord, continuent d'être les plus importants en fonction de leur taille, l'accroissement de la flotte d'avions d'affaires dans les marchés non traditionnels devrait créer de nouvelles occasions de service après-vente.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Résultats opérationnels

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Revenus				
Avions d'affaires				
Fabrication et autres ⁽¹⁾	2 226 \$	1 385 \$	5 345 \$	4 759 \$
Services ⁽²⁾	416	363	1 508	1 237
Autres ⁽³⁾	13	23	60	89
Total des revenus	2 655	1 771	6 913	6 085
Coût des ventes	2 195	1 458	5 656	5 161
Marge brute	460	313	1 257	924
Charges de vente et d'administration	122	102	395	355
R et D	127	94	360	338
Autres charges (revenus)	—	4	(10)	8
RAII ajusté⁽⁴⁾	211	113	512	223
Éléments spéciaux	4	(25)	(26)	(18)
RAII	207	138	538	241
Charges de financement	146	174	817	936
Revenus de financement	(59)	(148)	(33)	(324)
RAI	120	112	(246)	(371)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(121)	(127)	(118)	(122)
Résultat net des activités poursuivies	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Résultat net des activités abandonnées ⁽⁵⁾	—	(1)	(20)	5 319
Résultat net	241 \$	238 \$	(148) \$	5 070 \$
Attribuable aux				
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	241 \$	238 \$	(148) \$	5 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾	— \$	— \$	— \$	29 \$
RPA (en dollars)⁽⁶⁾				
De base	2,48 \$	2,41 \$	(1,88) \$	52,05 \$
Dilué	2,40 \$	2,34 \$	(1,88) \$	50,54 \$
RPA des activités poursuivies (en dollars)⁽⁶⁾				
De base	2,48 \$	2,42 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
Dilué	2,40 \$	2,35 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
En pourcentage des revenus totaux				
Marge brute ⁽⁷⁾	17,3 %	17,7 %	18,2 %	15,2 %
Marge RAIII ajustée ⁽⁸⁾	7,9 %	6,4 %	7,4 %	3,7 %
Marge RAIII ⁽⁷⁾	7,8 %	7,8 %	7,8 %	4,0 %

⁽¹⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de service et de publications de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés de la cession de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

⁽⁴⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom et comptabilisé un gain lié à la vente au cours de l'exercice 2021. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

⁽⁶⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

⁽⁷⁾ Mesures supplémentaires. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽⁸⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Calcul du RPA dilué⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(7)	(7)	(29)	(27)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.	234 \$	232 \$	(157) \$	(276) \$
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en milliers d'actions)⁽²⁾	97 423	98 534	94 496	96 334
RPA dilué (en dollars)⁽²⁾	2,40 \$	2,35 \$	(1,67) \$	(2,87) \$

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Autres mesures financières non conformes aux PCGR⁽²⁾, autres ratios financiers non conformes aux PCGR⁽³⁾ et mesures conformes aux IFRS les plus comparables

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
RAII ⁽¹⁾	207 \$	138 \$	538 \$	241 \$
RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	352 \$	232 \$	930 \$	640 \$
Marge RAIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾	13,3 %	13,1 %	13,5 %	10,5 %
Résultat net des activités poursuivies	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	211 \$	80 \$	101 \$	(326) \$
RPA dilué des activités poursuivies ⁽⁴⁾	2,40 \$	2,35 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
RPA ajusté ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,09 \$	0,74 \$	0,74 \$	(3,66) \$

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Analyse des résultats consolidés

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2022,

- les revenus tirés des activités de fabrication et autres activités ont augmenté de 841 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation du nombre de livraisons et de l'accroissement des prix de vente des avions intermédiaires et de grande taille, en partie contrebalancés par la diminution du nombre de livraisons d'avions légers; et
- les revenus tirés des services ont augmenté de 53 millions \$ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des heures de vol des avions de la flotte et de l'accroissement de la part de marché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- les revenus tirés des activités de fabrication et autres activités ont augmenté de 586 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation du nombre de livraisons et de l'accroissement des prix de vente des avions de grande taille et intermédiaires, contrebalancés en partie par la diminution du nombre de livraisons d'avions légers; et
- les revenus tirés des services ont augmenté de 271 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des heures de vol des avions de la flotte et de l'accroissement de la part de marché.

Marge brute⁽¹⁾

La marge brute⁽¹⁾ pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2022 a diminué de 0,4 point de pourcentage en raison essentiellement des coûts de démarrage des centres de service après-vente, alors que la Société élargit son réseau de centres de service, malgré la hausse de la contribution en valeur absolue à la marge brute des activités de service après-vente. La Société a constaté une hausse des marges sur les activités de fabrication d'avions d'affaires, en raison surtout de la marge plus élevée sur les avions *Global 7500*, par suite des progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction des coûts.

La marge brute⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a augmenté de 3,0 points de pourcentage, essentiellement en raison de la hausse des marges sur les activités de fabrication surtout attribuable aux marges plus élevées sur les avions *Global 7500*, ce qui reflète les progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction de coûts. Les activités de service après-vente ont été avantagées par une augmentation de la contribution et des marges des services liés aux pièces, qui a été contrebalancée par la hausse des coûts de démarrage des centres de service.

⁽¹⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, des cessions d'activités ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Les éléments spéciaux se présentaient comme suit :

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Variation des provisions pour cessions et autres ⁽¹⁾	— \$	6 \$	(23) \$	(4) \$
Reprise des provisions pour annulation du programme d'avion <i>Learjet 85</i> ⁽²⁾	(4)	(37)	(11)	(37)
Charges de restructuration ⁽³⁾	8	7	8	37
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme ⁽⁴⁾	3	—	(1)	212
Gain sur la vente des activités EWIS ⁽⁵⁾	—	(1)	—	(14)
	7 \$	(25) \$	(27) \$	194 \$
Présentés dans				
Éléments spéciaux dans le RAI	4 \$	(25) \$	(26) \$	(18) \$
Charges (revenus) de financement – pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme ⁽⁴⁾	3	—	(1)	212
	7 \$	(25) \$	(27) \$	194 \$

- Compte tenu des activités en cours liées aux cessions antérieures, la Société a révisé certaines provisions correspondantes. La modification des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux.
- Compte tenu des activités en cours liées à l'annulation du programme d'avion *Learjet 85*, la Société a réduit les provisions correspondantes de 11 millions \$ pour l'exercice 2022 (37 millions \$ pour l'exercice 2021). La réduction des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux en 2014 et en 2015.
- Pour l'exercice 2022, représente des indemnités de départ de néant et d'autres charges connexes de 8 millions \$. Pour l'exercice 2021, représentait des indemnités de départ de 33 millions \$, une dépréciation des immobilisations corporelles de 3 millions \$ et d'autres charges connexes de 9 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 8 millions \$.
- Pour l'exercice 2022, représentent les pertes (gains) lié(e)s au rachat partiel des billets de premier rang échéant en 2024, 2025 et 2027. Pour l'exercice 2021, représentaient les pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et le remboursement de la totalité des billets de premier rang échéant en décembre 2021, des billets de premier rang échéant en mars 2022, des billets de premier rang échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang échéant en janvier 2023. Voir la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement et la Note 27 – Dette à long terme des états financiers consolidés pour plus de détails.
- La vente des activités liées aux systèmes d'interconnexion et de câblage électrique (electrical wiring interconnection system (EWIS)) de la Société au Mexique, pour une contrepartie nette totalisant 37 millions \$, a donné lieu à un gain comptable de 14 millions \$ pour l'exercice 2021.

Marge RAI⁽¹⁾

La marge RAI ajustée⁽²⁾ pour le quatrième trimestre a augmenté de 1,5 points de pourcentage, essentiellement en raison :

- d'une hausse des marges sur les activités de fabrication et autres activités, en raison surtout de la marge plus élevée sur les avions *Global 7500*, par suite des progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction des coûts.

En partie contrebalancée par :

- une augmentation de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques en raison de la hausse du nombre de livraisons; et
- une hausse des coûts de démarrage alors que la Société élargit son réseau de centres de service.

La marge RAIL ajustée⁽²⁾ pour l'exercice a augmenté de 3,7 points de pourcentage, essentiellement en raison :

- d'une hausse des marges sur les activités de fabrication et autres activités, en raison surtout de la marge plus élevée sur les avions *Global 7500*, par suite des progrès réalisés au chapitre de la courbe d'apprentissage et de l'exécution de notre plan de réduction des coûts.

En partie contrebalancée par :

- une augmentation de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques en raison de la hausse du nombre de livraisons;
- une augmentation de la charge au titre du personnel d'administration et de marketing; et
- une hausse des coûts de démarrage des centres de service.

Compte tenu de l'incidence des éléments spéciaux (voir la description des éléments spéciaux ci-dessus), la marge RAIL⁽¹⁾ est demeurée inchangée au quatrième trimestre et a augmenté de 3,8 points de pourcentage pour l'exercice comparativement à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent.

⁽¹⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Charges nettes de financement

Les charges nettes de financement ont totalisé respectivement 87 millions \$ et 784 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, comparativement à 26 millions \$ et 612 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'augmentation de 61 millions \$ au quatrième trimestre est surtout attribuable à :

- une variation nette de la juste valeur de certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (99 millions \$), découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- des pertes liées au remboursement partiel de certains billets de premier rang (3 millions \$).

En partie contrebalancées par :

- une baisse de la charge d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu des positions de couverture (32 millions \$).

L'augmentation de 172 millions \$ pour l'exercice est surtout attribuable à :

- une variation nette de la juste valeur de certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net (538 millions \$), découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de dette à long terme.

En partie contrebalancée par :

- des gains comptabilisés en 2022 liés au remboursement partiel de certains billets de premier rang par rapport à des pertes comptabilisées en 2021 liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti et au remboursement de la totalité de certains billets de premier rang (213 millions \$);
- une baisse de la charge d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu des positions de couverture (113 millions \$); et
- une hausse des intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (15 millions \$).

Impôts sur le résultat

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022, les taux d'imposition effectifs ont été de respectivement (100,8) % et 48,0 %, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada.

Pour le trimestre et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le taux d'imposition effectif est attribuable à l'incidence positive de la comptabilisation nette des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement et des différences temporaires, contrebalancée en partie par l'incidence négative des différences permanentes et de la moins-value des actifs d'impôt différé.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, les taux d'imposition effectifs ont été de respectivement (113,4) % et 32,9 %, comparativement au taux d'imposition prévu par la loi de 26,5 % au Canada.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021, les taux d'imposition effectifs sont attribuables à l'incidence positive de la comptabilisation nette des pertes fiscales non comptabilisées antérieurement ou des différences temporaires et des différences permanentes, contrebalancée en partie par l'incidence négative de la moins-value des actifs d'impôt différé.

Développement de produits

Investissements dans le développement de produits

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Additions à l'outillage des programmes aéronautiques ⁽¹⁾	34 \$	31 \$	92 \$	84 \$
Charges de R et D ⁽²⁾	9	3	31	17
	43 \$	34 \$	123 \$	101 \$
En pourcentage des revenus	1,6 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %

⁽¹⁾ Représentent le montant net capitalisé dans l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que le montant versé aux fournisseurs à la réception de pièces pour les coûts de développement acquis qu'ils ont engagés.

⁽²⁾ À l'exclusion de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques de respectivement 118 millions \$ et 329 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022 (respectivement 91 millions \$ et 321 millions \$ pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2021), car les investissements connexes sont déjà inclus dans l'outillage des programmes aéronautiques.

En mai 2022, Bombardier a lancé l'avion *Global 8000*, dont les indicateurs de performance ont été mis à jour. Sa vitesse maximale de Mach 0,94 et son autonomie de 8000 milles marins⁽¹⁾, la meilleure du secteur, ainsi que sa fiabilité éprouvée et sa cabine la plus saine du secteur et dotée d'une connectivité révolutionnaire en font l'avion phare d'une nouvelle ère de l'aviation d'affaires. Les essais et les activités de certification progressent comme prévu vers la MES de l'avion qui devrait avoir lieu en 2025.

En septembre 2022, Bombardier a célébré la MES de l'avion *Challenger 3500* destiné au client de lancement. Dernier-né de la très populaire gamme d'avions *Challenger*, il offre en équipement de base beaucoup de caractéristiques des avions de la gamme *Global*, et notamment l'élégant et exclusif fauteuil *Nuage*. Sa conception évoluée accorde la priorité au bien-être des passagers en leur offrant une pression d'altitude en cabine grandement réduite qui leur donne un sentiment de confort et de bien-être en vol. En 2022, l'avion *Challenger 3500* est également devenu le deuxième avion d'affaires de l'industrie, après l'avion *Global 7500*, à recevoir une DEP.

Bombardier a continué de faire la preuve de son rôle de chef de file du développement de nouvelles façons plus durables de voler. En 2022, la Société a présenté son projet de recherche EcoJet, projet multidisciplinaire alliant recherche et technologie dont l'objectif est de faire progresser l'aérodynamique, les systèmes et l'efficacité globale grâce à une conception de modèle à aile et fuselage intégrés (aussi connu sous le nom d'aile volante au fuselage intégré). Le nouveau concept d'avion, conjugué à des systèmes de propulsion de prochaine génération, vise à réduire jusqu'à 50 % les émissions de gaz à effet de serre.

En octobre 2022, Bombardier a également annoncé une nouvelle cabine à trois zones, la *Cabine des dirigeants*, pour ses avions *Global 7500* et *Global 8000*, au salon américain de l'aviation d'affaires (NBAA-BACE) à Orlando, en Floride. La nouvelle option de configuration, la plus spacieuse de l'industrie, comporte trois suites distinctes pour maximiser la collaboration professionnelle, la productivité et le réseautage avec les autres passagers. Dans le cadre de l'annonce de la *Cabine des dirigeants*, la Société a également présenté le *Cube Nuage*, un nouvel élément de la collection de fauteuils révolutionnaires *Nuage* de Bombardier. Le *Cube Nuage* est un meuble polyvalent qui peut être déplacé partout dans la cabine et retourné sur n'importe quel côté afin d'être utilisé comme repose-pieds, banc ou même petite table.

⁽¹⁾ Sous certaines conditions d'exploitation, par rapport aux avions actuellement en service.

Livraisons d'avions et carnet de commandes

Livraisons d'avions

(en unités)	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Avions d'affaires				
Légers ⁽¹⁾	—	2	3	10
Intermédiaires	20	18	50	44
Grands	29	18	70	66
	49	38	123	120

⁽¹⁾ Bombardier a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

Carnet de commandes

(en milliards de dollars)	31 décembre 2022	Aux 31 décembre 2021
Carnet de commandes ⁽¹⁾	14,8 \$	12,2 \$

⁽¹⁾ Représente le carnet de commandes pour la fabrication et les services.

Le carnet de commandes a augmenté depuis le début de l'exercice 2022. Nous avons terminé l'exercice avec un solide carnet de commandes de 14,8 milliards \$. La direction surveille continuellement l'horizon du carnet de commandes et les cadences de production afin qu'ils correspondent aux activités de vente, à la demande du marché et aux délais de livraison des avions.

Effectifs

Nombre total d'employés

	31 décembre 2022	Aux 31 décembre 2021
Réguliers ⁽¹⁾	15 200	13 400
Contractuels ⁽²⁾	700	400
	15 900	13 800
Pourcentage d'employés réguliers couverts par des conventions collectives	47 %	42 %

⁽¹⁾ Y compris environ 700 employés inactifs au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

⁽²⁾ Y compris le personnel sous-traitant.

Les effectifs au 31 décembre 2022 ont augmenté de 2100 employés, ou 15 %, par rapport au nombre d'employés de l'exercice précédent. L'augmentation vise essentiellement à soutenir l'accélération de la cadence de production et la croissance des activités de service après-vente en 2022.

Notre programme de rémunération incitative pour les employés dans tous nos sites récompense les efforts collectifs de nos employés dans la réalisation de nos objectifs selon des indicateurs cibles de rendement. Un total d'environ 8700 employés de par le monde, ou 57 % des employés réguliers, participent au programme. En 2022, dans le cadre de ce programme, la rémunération incitative était liée à l'atteinte de résultats cibles fondés sur le RAIH ajusté⁽¹⁾ et les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾.

Les effectifs au Canada au 31 décembre 2022 englobaient 67 % des effectifs totaux, soit 10 700 employés (10 300 employés réguliers, y compris 600 employés inactifs, et 400 employés contractuels).

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

La diminution de 440 millions \$ des actifs au cours de l'exercice s'explique surtout par⁽¹⁾ :

- une diminution de 307 millions \$ des autres actifs financiers, en raison surtout de la variation de la juste valeur de l'option de rachat des dérivés incorporés;
- une diminution de 385 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Voir les tableaux Flux de trésorerie disponibles et Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies pour plus de détails; et
- une diminution de 257 millions \$ de l'outillage des programmes aéronautiques principalement attribuable à l'amortissement.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation de 379 millions \$ des immobilisations corporelles attribuable surtout à une augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation en vertu des contrats de location liés aux nouveaux centres de service et des additions à la nouvelle installation de fabrication de l'Aéroport Pearson de Toronto qui est en cours de construction;
- une augmentation de 131 millions \$ des impôts sur le résultat différés; et
- une augmentation de 80 millions \$ des stocks attribuable principalement à l'intensification de la production d'avions.

La diminution de 440 millions \$ du total des passifs et du déficit s'explique surtout par une diminution de 767 millions \$ des passifs, contrebalancée par une diminution de 327 millions \$ du déficit.

La diminution de 772 millions \$ des passifs s'explique surtout par⁽¹⁾ :

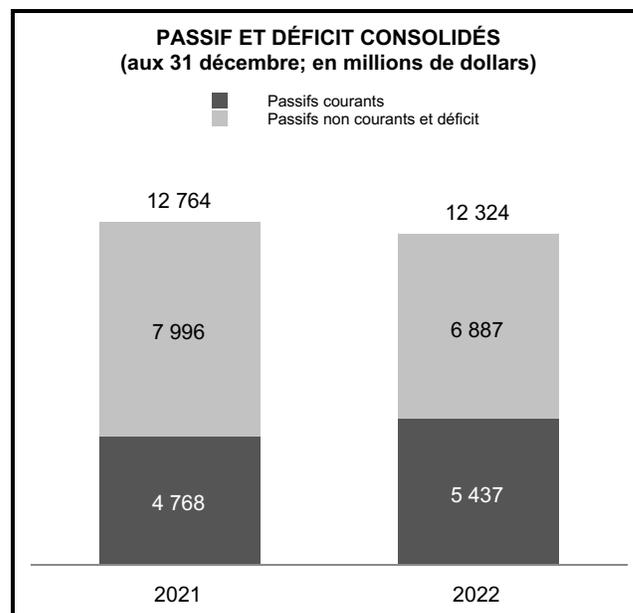
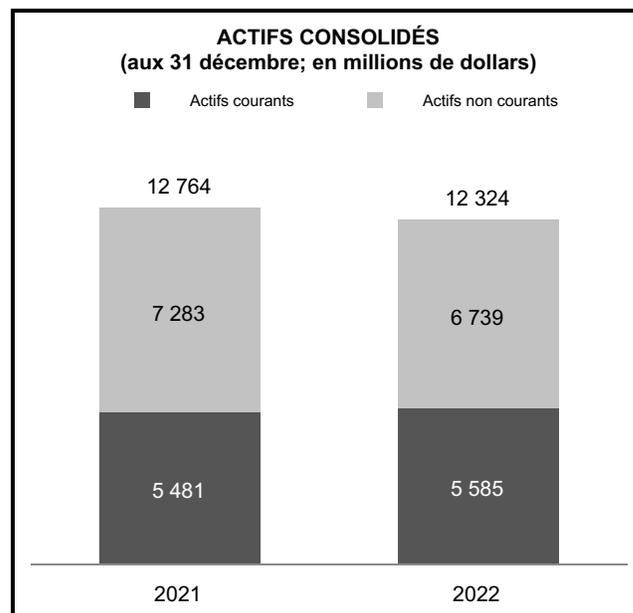
- une diminution de 1,1 milliard \$ des obligations au titre de la dette à long terme⁽²⁾ en raison du remboursement de certains billets de premier rang; et
- une diminution de 500 millions \$ du passif lié aux avantages de retraite en raison surtout de la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation de 725 millions \$ des passifs sur contrat en raison principalement de la trésorerie provenant des nouvelles commandes et des paiements progressifs des clients; et
- une augmentation de 122 millions \$ des fournisseurs et autres créditeurs.

La diminution de 334 millions \$ du déficit s'explique surtout par⁽¹⁾ :

- une augmentation des capitaux propres surtout en raison de la réévaluation du passif lié aux avantages de retraite, contrebalancée en partie par la perte nette subie au cours de l'exercice.



⁽¹⁾ Aux fins de la situation financière consolidée, les explications comprises dans la présente rubrique ne tiennent pas compte de l'incidence des taux de change et des mécanismes de prêts adossés que la Société a conclus avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables et avec MHI relativement à certains actifs et passifs. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers et la Note 25 – Autres passifs financiers de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

⁽²⁾ Voir la Note 27 – Dette à long terme de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾

Flux de trésorerie disponibles des activités poursuivies⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Résultat net des activités poursuivies	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Éléments sans effet de trésorerie				
Amortissement	140	119	415	417
Charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	1	—	3	3
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)	(121)	(123)	(123)	(125)
Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	—	(1)	1
Gains sur cessions d'activités	—	(1)	—	(15)
Quote-part des charges des coentreprises et des entreprises associées	—	1	—	—
Charge à base d'actions	7	2	18	14
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme	3	—	(1)	212
Autres	—	(3)	—	—
Variation nette des soldes hors caisse – activités poursuivies	39	159	889	74
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies	311	393	1 072	332
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	(142)	(79)	(337)	(232)
Flux de trésorerie disponibles – activités poursuivies⁽¹⁾	169 \$	314 \$	735 \$	100 \$

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies

La diminution de 82 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour le quatrième trimestre est surtout attribuable à :

- un écart négatif par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors caisse (120 millions \$) (voir les explications ci-après).

En partie contrebalancé par :

- une hausse du résultat net avant les éléments sans effet de trésorerie (38 millions \$).

L'augmentation de 740 millions \$ des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour l'exercice est surtout attribuable à :

- un écart positif par rapport à l'exercice précédent de la variation nette des soldes hors caisse (815 millions \$) (voir les explications ci-après).

En partie contrebalancé par :

- une diminution du résultat net avant les éléments sans effet de trésorerie (75 millions \$).

Variation nette des soldes hors caisse

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2022, les entrées de fonds de 39 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions.

En partie contrebalancée par :

- une diminution des passifs sur contrat principalement en raison des livraisons d'avions; et
- une diminution des fournisseurs et autres crédettes.

Pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2021, les entrées de fonds de 159 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des paiements progressifs des clients par suite de la prise de commandes; et
- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions.

En partie contrebalancées par :

- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs; et
- une augmentation des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de la dette à long terme.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les entrées de fonds de 889 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des paiements progressifs des clients par suite de la prise de commandes;
- une diminution des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés aux options de rachat sur titres de dette à long terme; et
- une augmentation des fournisseurs et autres créditeurs.

En partie contrebalancées par :

- une augmentation des stocks attribuable principalement à l'intensification de la cadence de production des avions; et
- une diminution des provisions.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les entrées de fonds de 74 millions \$ s'expliquent surtout par :

- une augmentation des passifs sur contrat découlant essentiellement des paiements progressifs des clients par suite de la prise de commandes; et
- une diminution des stocks attribuable essentiellement à l'augmentation des livraisons d'avions.

En partie contrebalancées par :

- une diminution des fournisseurs et autres créditeurs; et
- une augmentation des autres actifs financiers découlant essentiellement de la variation hors caisse de la juste valeur des dérivés incorporés liés à des options de rachat sur titres de la dette à long terme.

Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	(144) \$	(79) \$	(355) \$	(237) \$
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	2	—	18	5
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles⁽¹⁾	(142) \$	(79) \$	(337) \$	(232) \$

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

Pour le quatrième trimestre de 2022 et l'exercice 2022, les additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de respectivement 63 millions \$ et 105 millions \$, en raison surtout des additions à la nouvelle installation de fabrication à l'Aéroport Pearson de Toronto qui est actuellement en construction.

Liquidités disponibles⁽¹⁾

Nous surveillons continuellement notre niveau des liquidités, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies prévus, pour répondre aux besoins prévus, y compris les besoins du fonds de roulement, soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Pour évaluer nos besoins de liquidités, nous tenons compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, du profil des échéances de la dette à long terme, du financement des programmes de développement de produits, de l'importance des avances de clients, des besoins de fonds de roulement, de la conjoncture économique et de l'accès aux marchés financiers. Nous utilisons des analyses de scénarios pour soumettre nos prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité.

Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Solde au début de la période/de l'exercice	1 345 \$	1 380 \$	1 675 \$	2 450 \$
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies ⁽¹⁾	169	314	735	100
Flux de trésorerie disponibles (utilisation) liés aux activités abandonnées ⁽²⁾	—	—	—	(621)
Produit de la vente des actions d'Alstom	—	—	—	611
Retrait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de Transport du périmètre de consolidation	—	—	—	(279)
Produit net de la cession d'activités ⁽²⁾	—	—	—	2 868
Variations de l'encaisse affectée ⁽³⁾	—	10	43	(459)
Produit net de l'émission de dette à long terme	—	—	—	2 180
Remboursements de dette à long terme	(209)	—	(1 058)	(5 421)
Variation nette des emprunts à court terme liés à Transport	—	—	—	365
Paiement d'obligations locatives	(5)	(4)	(24)	(24)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(5)	(6)	(20)	(20)
Rachat d'actions classe B	—	—	(2)	—
Émission d'actions classe B	8	1	10	5
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI	—	(20)	(38)	(51)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(5)	1	(21)
Autre	(13)	5	(31)	(8)
Solde à la fin de la période/de l'exercice	1 291 \$	1 675 \$	1 291 \$	1 675 \$

Liquidités disponibles ajustées⁽¹⁾

	31 décembre 2022	Aux 31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	391	429
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative ⁽⁴⁾	208	—
Liquidités disponibles ajustées⁽¹⁾	1 890 \$	2 104 \$

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour une définition de cet indicateur et au tableau Flux de trésorerie disponibles ci-dessus pour le rapprochement avec la mesure la plus comparable des IFRS.

⁽²⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽³⁾ Comprennent les garanties en trésorerie en nantissement de diverses garanties bancaires.

⁽⁴⁾ Sur la base de la garantie disponible au 31 décembre 2022.

Compte tenu des résultats du quatrième trimestre et de la mise en œuvre des mesures d'affectation du produit au remboursement de la dette, les liquidités ajustées⁽¹⁾ de la Société demeurent solides à environ 1,7 milliard \$, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 1,3 milliard \$ ainsi que la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires incluse dans l'encaisse affectée de notre état de la situation financière consolidé. En outre, la Société dispose d'une facilité de crédit rotative garantie de 300 millions \$ qui vient à échéance en 2027, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible aux fins de prélèvement en fonction des garanties disponibles, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 208 millions \$. Par conséquent, la Société dispose de liquidités disponibles ajustées⁽¹⁾ de 1,9 milliard \$⁽²⁾.

Le 29 janvier 2023, les deux garanties bancaires, d'un montant global de 350 millions €, qui ont été émises dans le cadre de la vente de Transport à Alstom, sont arrivées à échéance sans avoir été utilisées. Par conséquent, la Société a reçu une partie de l'encaisse affectée, à savoir un montant d'environ 400 millions \$, qui garantissait ces garanties bancaires par nantissement de titres.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour une définition de cet indicateur et au tableau Flux de trésorerie disponibles ci-dessus pour le rapprochement avec la mesure la plus comparable des IFRS.

⁽²⁾ Sur la base de la garantie disponible au 31 décembre 2022.

Besoins futurs de liquidités

Nos secteurs d'activité ont besoin de capitaux pour développer des produits à l'avant-garde de l'industrie et pour tirer parti des occasions stratégiques afin d'accroître leur compétitivité et de mettre en œuvre des stratégies de croissance. Nous gérons de façon continue nos passifs en prenant en compte des flux de trésorerie disponibles prévus, des remboursements de la dette et d'autres décaissements importants devant survenir dans le futur. Nous tirons avantage des conditions favorables des marchés financiers lorsqu'elles se concrétisent pour prolonger l'échéance de la dette, réduire le coût du financement et accroître la diversité des sources de financement.

Bombardier a réduit sa dette nette à long terme d'environ 4,1 milliards \$ depuis le 31 décembre 2020 et a réussi à rembourser ainsi qu'à refinancer la plus grande partie de sa dette venant à échéance à court terme, dégageant la voie pour se concentrer sur ses activités et stabiliser ses besoins en matière de liquidités.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a remboursé certains billets de premier rang au moyen de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie comme suit :

Remboursements au cours de l'exercice

Trimestre de remboursement	Échéance des billets de premier rang	Montant ⁽¹⁾
Premier trimestre	2024 et 2025	400 \$
Deuxième trimestre	2024, 2025 et 2027	373 \$
Troisième trimestre	2024, 2025 et 2027	92 \$
Quatrième trimestre	2024 et 2025	208 \$
		1 073 \$

⁽¹⁾ Représente le montant nominal de la dette à long terme remboursée au cours de l'exercice.

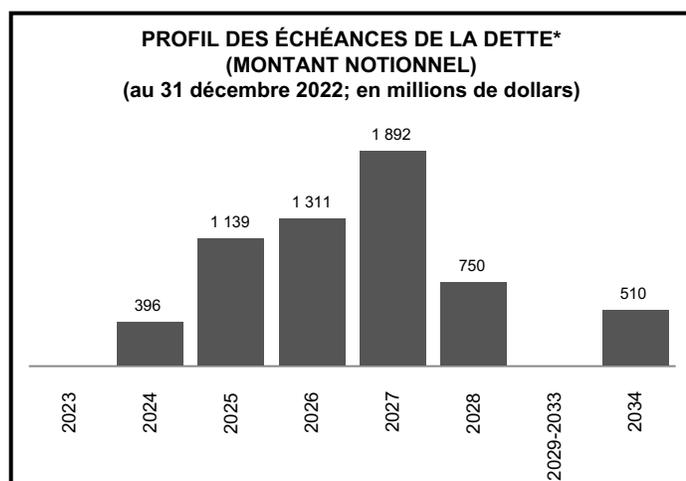
Le 20 janvier 2023, Bombardier a annoncé qu'elle avait réalisé la clôture de son placement de billets de premier rang échéant le 1^{er} février 2029 de 750 millions \$. Les nouveaux billets de premier rang comporteront un coupon de 7,50 % par année et seront vendus à la valeur nominale. Bombardier a l'intention d'utiliser le produit du placement combiné à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie pour :

- financer le rachat des billets de premier rang à 7,50 % en circulation échéant en 2024 (396 millions \$);
- financer l'offre de rachat des billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,50 % et échéant en 2025 (jusqu'à concurrence de 354 millions \$); et
- payer les charges et frais connexes.

Nous croyons que notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie de 1,3 milliard \$ nous procureront des liquidités suffisantes pour mettre en œuvre notre plan à court terme. À l'heure actuelle, nous prévoyons que ces sources de financement nous permettront de développer et de mettre à niveau des produits ainsi que d'investir dans des immobilisations corporelles afin d'accroître notre compétitivité, de soutenir notre croissance, de satisfaire tous les autres besoins financiers prévus actuellement dans un avenir prévisible et de verser des dividendes sur actions privilégiées dans la mesure où le conseil d'administration déclare pareils dividendes⁽¹⁾. La Société a l'intention de continuer à refinancer sa dette en temps opportun ou à affecter les liquidités excédentaires au remboursement de la dette et continue d'évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, lesquelles peuvent comprendre des rachats, des offres publiques d'achat et des rachats sur le marché libre. Les montants en cause pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette à long terme était de 4,3 ans au 31 décembre 2022. Se reporter à la Note 27 – Dette à long terme des états financiers consolidés pour plus de détails.

⁽¹⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.



* Exclut d'autres dettes à long terme d'un montant de 18 millions \$ au 31 décembre 2022. Se reporter à la Note 27 – Dette à long terme des états financiers consolidés pour plus de détails.

Calendrier prévu des besoins futurs de liquidités⁽¹⁾

	31 décembre 2022				
	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	Par la suite
Dette à long terme ⁽¹⁾	6 016 \$	— \$	1 535 \$	3 221 \$	1 260 \$
Paiements d'intérêt	1 900	442	791	416	251
Obligations d'achat ⁽²⁾	5 297	3 775	1 451	65	6
Fournisseurs et autres créditeurs	1 286	1 286	—	—	—
Autres passifs financiers ⁽³⁾	1 051	246	119	144	542
Passifs financiers dérivés	92	79	13	—	—
	15 642 \$	5 828 \$	3 909 \$	3 846 \$	2 059 \$

⁽¹⁾ Inclut les remboursements de capital seulement.

⁽²⁾ Les obligations d'achat découlent d'ententes contractuelles exécutoires pour l'achat de biens ou de services dans le cours normal des activités qui précisent toutes les modalités importantes, y compris les quantités fixes ou minimums devant être achetées; les modalités de prix fixe, minimum, variable ou indexé; et le moment approprié de l'opération. Ces ententes sont généralement résiliables moyennant une pénalité importante. Ces obligations d'achat sont généralement appariées aux revenus dans le cours normal des affaires.

⁽³⁾ La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer liées à MHI et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO).

Le tableau précédent présente le calendrier prévu des obligations contractuelles en matière de liquidités. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier. Les cotisations requises en trésorerie aux régimes de retraite n'ont pas été reflétées dans le tableau précédent, puisque les cotisations en trésorerie dépendent des évaluations actuarielles périodiques aux fins de capitalisation. Se reporter à la rubrique Avantages de retraite du présent rapport de gestion pour plus de détails sur les régimes d'avantages de retraite. Les montants présentés dans le tableau représentent les paiements non actualisés et ne tiennent pas compte des instruments de couverture connexes, le cas échéant.

La Société loue des bâtiments et des terrains. L'analyse des obligations locatives non actualisées selon leur échéance se présente comme suit :

	Au 31 décembre 2022
Moins de 1 an	65 \$
Entre 1 an et 5 ans	196
Plus de 5 ans	862
	1 123 \$

Solvabilité

En juillet 2022, Moody's Investors Service, Inc. a rehaussé la cote d'émetteur de Bombardier pour la faire passer de Caa1 à B3. En août 2022, Standard & Poor's Rating Services a rehaussé la cote d'émetteur de Bombardier pour la faire passer de CCC+ à B-.

Cotes de crédit

	Cote d'émetteur de Bombardier Inc. 31 décembre 2022
Moody's Investors Service, Inc.	B3
Standard & Poor's Rating Services	B-

À long terme, nous croyons que nous sommes bien placés pour continuer à améliorer nos cotes de crédit puisque nous poursuivons notre désendettement et continuons à dégager des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ positifs et à améliorer notre rentabilité⁽²⁾.

⁽¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽²⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

STRUCTURE DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. La Société a mis l'accent sur son plan visant à faire du désendettement une de ses grandes priorités et poursuivra l'exécution de ce plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽¹⁾⁽²⁾ à environ 3 d'ici 2025⁽¹⁾. La Société a l'intention d'y parvenir en continuant de faire croître le RAIIA ajusté⁽³⁾ jusqu'à ce qu'il atteigne l'objectif qu'elle s'était fixé de 1,5 milliard \$ pour 2025 et d'affecter les liquidités excédentaires disponibles au remboursement de la dette⁽¹⁾.

La Société a réalisé des progrès importants au chapitre de la réduction de sa dette et de ses priorités de désendettement depuis le 31 décembre 2020. Bombardier a réduit sa dette à long terme de 41 % (4,1 milliards \$) depuis le 31 décembre 2020. Le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽²⁾ de la Société était de 4,6 au 31 décembre 2022. En outre, la Société a maintenant réduit de plus de 300 millions \$ ses coûts d'intérêt annualisés sur la dette à long terme par rapport aux coûts d'intérêt annualisés au 31 décembre 2020.

⁽¹⁾ Se reporter à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs.

⁽²⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

	2022	2021
Intérêts payés sur la dette à long terme⁽¹⁾	492 \$	633 \$
Dette à long terme	5 980 \$	7 047 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291	1 675
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	391	429
Dette nette ajustée⁽²⁾	4 298 \$	4 943 \$
RAII	538 \$	241 \$
Amortissement	415	417
Charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	3	3
Éléments spéciaux compte non tenu des charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(26)	(21)
RAIIA ajusté⁽²⁾	930 \$	640 \$
Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté⁽³⁾	4,6	7,7

⁽¹⁾ Mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction de la dette additionnelle. Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux actionnaires.

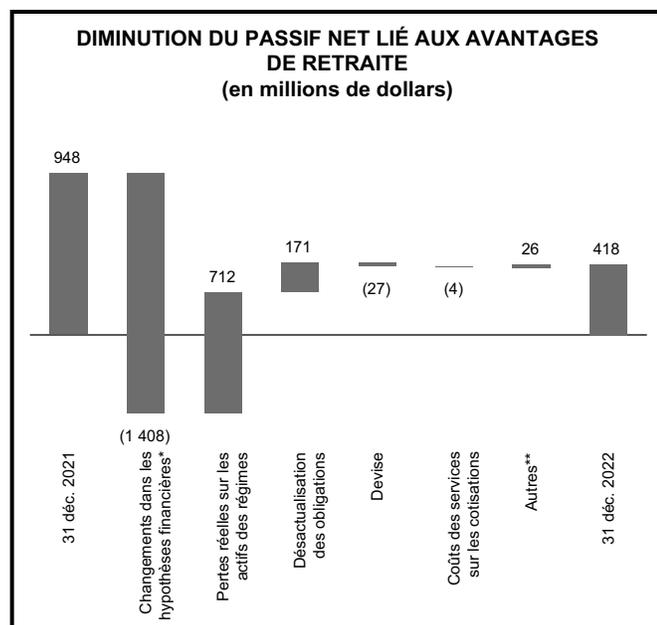
En outre, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,4 milliard \$ au 31 décembre 2022 (0,9 milliard \$ au 31 décembre 2021). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des derniers exercices, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé ces dernières années des mesures importantes d'atténuation des risques à cet égard, comme le rachat des engagements de rentes au nom des participants aux régimes de retraite. Se reporter à la Note 22 – Avantages de retraite des états financiers consolidés pour plus de détails.

AVANTAGES DE RETRAITE

Bombardier offre plusieurs régimes d'avantages de retraite au Canada et à l'étranger qui comprennent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que d'autres avantages au titre des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés en fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

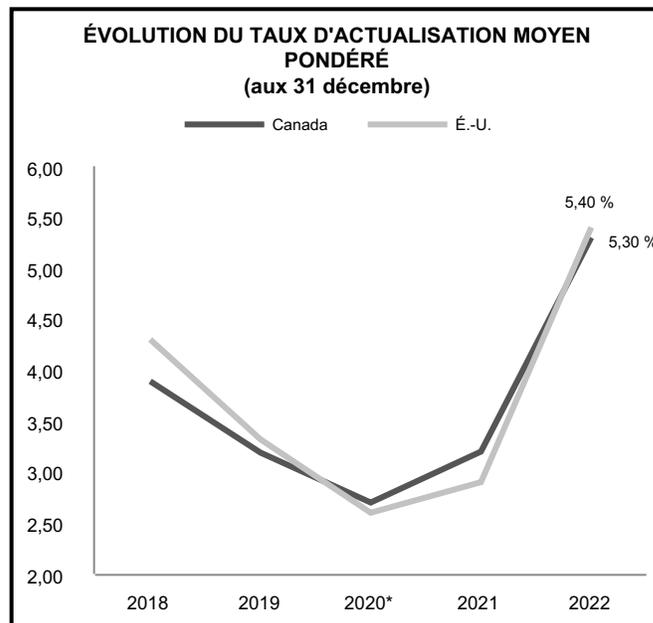
Les régimes de retraite sont soit des régimes à prestations définies, soit des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides sont une combinaison de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Au Canada et aux É.-U., depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent aux régimes à cotisations définies (il n'est plus possible de participer aux régimes à prestations définies ou aux régimes hybrides). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.



* Comprennent principalement les fluctuations des taux d'actualisation.

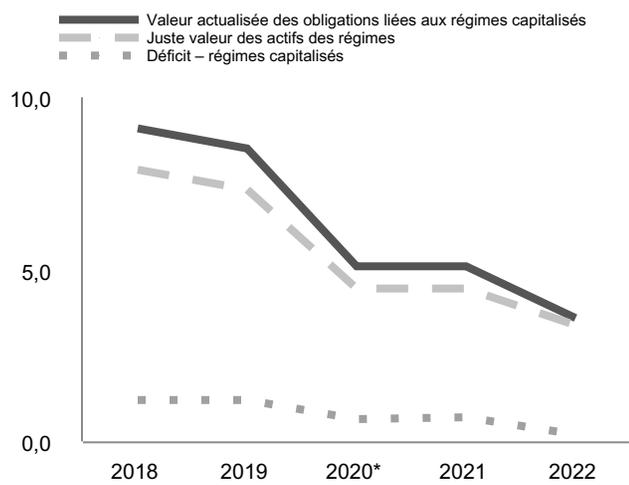
** Comprennent principalement les variations des autres hypothèses actuarielles et les écarts entre résultats et prévisions.



* Exclut Transport

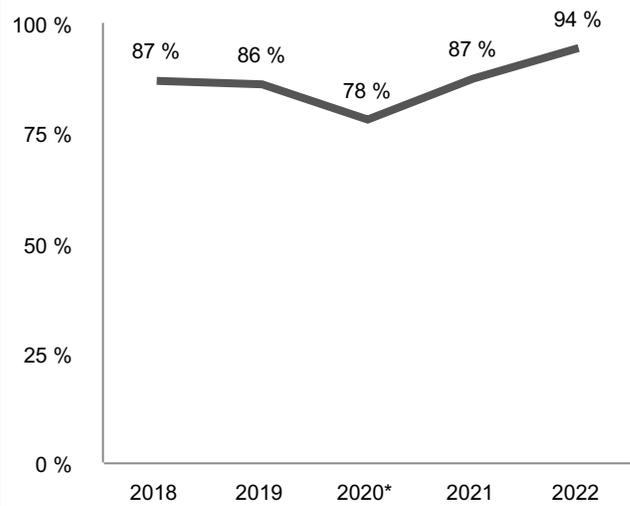
La valeur des actifs des régimes est grandement tributaire du rendement de l'actif des caisses de retraite et du niveau des cotisations. Le rendement des marchés des capitaux est un facteur clé dans la détermination du rendement de l'actif des caisses de retraite, puisque les actifs des régimes sont composés surtout de titres de participation cotés en Bourse et de titres à revenu fixe. Les IFRS exigent que l'excédent (le déficit) du rendement réel des actifs des régimes en regard du rendement estimé soit comptabilisé à titre d'écart actuariel dans les AERG. Le rendement estimé des actifs des régimes doit être calculé au moyen du taux d'actualisation qui est utilisé pour évaluer les passifs nets liés aux avantages de retraite, qui est déterminé d'après les taux de rendement des obligations de sociétés de grande qualité. En 2022, les pertes réelles sur les actifs des régimes ont été de 712 millions \$, et les gains actuariels nets comptabilisés dans les AERG ont été de 540 millions \$ et découlaient principalement des fluctuations des taux d'actualisation.

ÉVOLUTION DES ACTIFS DES RÉGIMES DE RETRAITE, DES OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES CAPITALISÉS ET DU DÉFICIT (aux 31 décembre; en milliards de dollars)



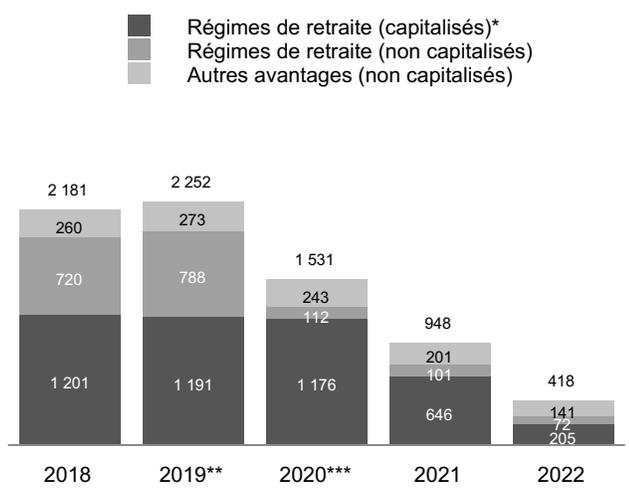
* Exclut Transport.

ÉVOLUTION DU RATIO DE CAPITALISATION DES RÉGIMES CAPITALISÉS (aux 31 décembre)



* Exclut Transport.

PASSIF NET LIÉ AUX AVANTAGES DE RETRAITE à l'exclusion des passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente (aux 31 décembre; en millions de dollars)

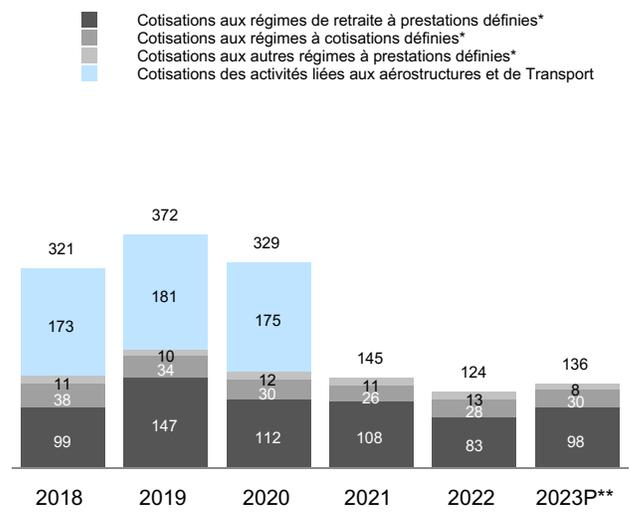


* Comprendent le passif découlant de l'exigence de financement minimal et l'incidence du test de plafonnement de l'actif, le cas échéant.

** Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 414 millions \$ relatif aux activités liées aux aérostructures reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

*** Exclut le passif net lié aux avantages de retraite d'un montant de 1136 millions \$ relatif à Transport reclassé dans les passifs liés directement aux actifs détenus en vue de la vente.

COTISATIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE* (pour les exercices; en millions de dollars)



P : Prévission

* Excluent les cotisations pour les régimes directement associés aux activités liées aux aérostructures et à Transport.

** Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies se sont établies à 96 millions \$ en 2022, par rapport à 119 millions \$ pour l'exercice précédent. Les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies sont estimées à 106 millions \$ pour 2023⁽¹⁾. Le niveau futur des cotisations subira l'incidence de l'évolution des taux d'intérêt du marché et du rendement réel des actifs des régimes.

En 2022, les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies ont totalisé 28 millions \$. Ces cotisations sont estimées à 30 millions \$ pour 2023⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'information, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (y compris les titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2022, la répartition cible moyenne de l'actif était comme suit :

- Régimes canadiens : 53 % de titres à revenu fixe, 40 % de titres de capitaux propres et de trésorerie et 7 % de titres à rendement réel; et
- Régimes des É.-U. : 31 % de titres à revenu fixe, 65 % de titres de capitaux propres et de trésorerie et 3 % de titres à rendement réel.

En outre, une stratégie sur mesure de placement axée sur le passif a été mise en œuvre pour le régime des É.-U. pour réduire la sensibilité de la situation financière du régime à la variation des taux d'intérêt.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir au fil de l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes gagneront en maturité. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes par des compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Par conséquent, en 2018 et en 2019, des rentes ont été rachetées pour des participants aux trois régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. En 2022, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, participants et d'autres bénéficiaires du régime de retraite de Bombardier aux É.-U. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

La Société surveille les déclencheurs d'atténuation des risques sur une base continue pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace de ces stratégies.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Le risque lié aux titres de capitaux propres est lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Nous gérons ce risque au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et en mettant en œuvre ses stratégies de placement axées sur le passif.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à revenu fixe à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités, aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en limitant les investissements dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat d'engagements de rentes par des sociétés d'assurance permet de transférer à ces dernières l'ensemble des risques susmentionnés associés aux engagements de rentes rachetées.

Coût des avantages de retraite

			2022
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Régimes à prestations définies	114 \$	9 \$	123 \$
Régimes à cotisations définies	28 \$	— \$	28 \$
Total des coûts au titre des avantages de retraite	142 \$	9 \$	151 \$
Lié à ce qui suit			
Régimes à prestations définies capitalisés	110 \$	s. o.	110 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	4 \$	9 \$	13 \$
Régimes à cotisations définies	28 \$	s. o.	28 \$
Comptabilisés comme suit			
Charge RAI ou coûts capitalisés	117 \$	3 \$	120 \$
Charges de financement	25 \$	6 \$	31 \$
			2021
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Régimes à prestations définies	146 \$	11 \$	157 \$
Régimes à cotisations définies	26 \$	— \$	26 \$
Total des coûts au titre des avantages de retraite	172 \$	11 \$	183 \$
Lié à ce qui suit			
Régimes à prestations définies capitalisés	143 \$	s. o.	143 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	3 \$	11 \$	14 \$
Régimes à cotisations définies	26 \$	s. o.	26 \$
Comptabilisés comme suit			
Charge RAI ou coûts capitalisés	139 \$	4 \$	143 \$
Charges de financement	33 \$	7 \$	40 \$

Le coût des avantages de retraite liés aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2023⁽¹⁾ est estimé à 79 millions \$, dont un montant de 57 millions \$ a trait à la charge RAI et aux coûts capitalisés et un montant de 22 millions \$ est lié aux charges nettes de financement.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

Analyse de sensibilité

Le passif net au titre des avantages de retraite dépend grandement des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux d'inflation prévus, aux taux de croissance prévus des salaires, à l'espérance de vie et au rendement réel des actifs des régimes. Les taux d'actualisation représentent le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de la période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, les taux d'actualisation varient selon la conjoncture du marché.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles moyennes pondérées qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

Augmentation (diminution)	Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2023 ⁽¹⁾ (Prévision)	Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2022
Taux d'actualisation	(9) \$	(126) \$
Taux de croissance des salaires	1 \$	12 \$

Une augmentation d'un an de l'espérance de vie de tous les participants aux régimes à prestations définies aurait l'incidence suivante sur les régimes de ces principaux pays :

Augmentation	Coût des avantages de retraite pour l'exercice 2023 ⁽¹⁾ (Prévision)	Passif net lié aux avantages de retraite au 31 décembre 2022
Canada	6 \$	86 \$
É.-U.	1 \$	22 \$

Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la Note 22 – Avantages de retraite, de nos états financiers consolidés.

⁽¹⁾ Énoncé prospectif. Se reporter aux hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions contenues dans les énoncés prospectifs et à la mise en garde liée aux énoncés prospectifs de la section Sommaire.

GESTION DES RISQUES

La gestion active des risques a été l'une de nos priorités pendant de nombreuses années et constitue une composante importante de notre cadre de la stratégie d'entreprise. Pour réaliser nos objectifs de gestion des risques, nous avons intégré des activités de gestion des risques dans les responsabilités opérationnelles de la direction. Ces activités font donc partie intégrante de la structure globale de gouvernance, de planification, de prise de décisions, de responsabilité et de la structure globale organisationnelle.

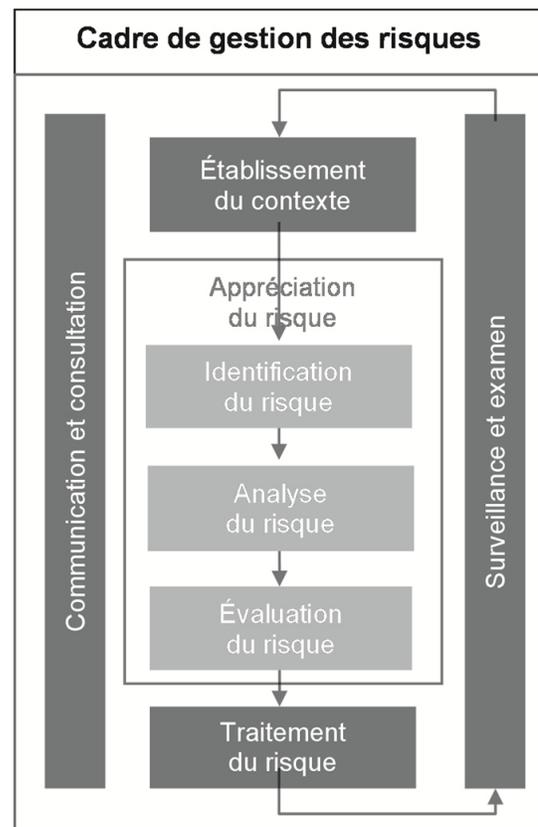
Pour chaque risque ou catégorie de risques, le processus de gestion des risques comporte des activités qui sont exécutées en un cycle continu. L'appréciation du risque, y compris l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque, assure que chaque risque est analysé pour identifier les conséquences et la probabilité du risque et la suffisance des contrôles existants. Chaque fonction est responsable de la mise en place des structures, des processus et des outils appropriés pour permettre l'identification adéquate des risques. Une fois les risques identifiés, analysés et évalués, l'atténuation des risques permet de déterminer les mesures que la direction doit prendre. Chaque fonction a mis en œuvre des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance ainsi que des activités visant à atteindre les objectifs de notre Politique corporative de gestion du risque.

De plus, chaque année, l'équipe d'audit interne évalue nos principaux risques. La haute direction examine cette évaluation des risques et met au point des plans d'action pour traiter les risques identifiés.

Le conseil d'administration⁽¹⁾ est ultimement responsable de passer en revue l'ensemble des risques auxquels est exposée la Société. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'entremise du comité d'audit, constitué d'administrateurs indépendants, qui examine les risques d'entreprise importants et les mesures que prend la direction pour surveiller, contrôler et gérer ces risques, y compris la suffisance des politiques, des procédures et des contrôles conçus par la direction pour évaluer et gérer ces risques.

Le développement de produits constitue un axe principal d'intérêt, car s'y trouvent nos occasions les plus prometteuses de créer de la valeur, mais aussi nos risques les plus importants. Reconnaisant le caractère à long terme des activités de développement de produits et l'importance des ressources humaines et financières requises, nous suivons un processus par étape rigoureux en matière de développement de produits, conçu pour nous assurer de l'identification précoce et de l'atténuation efficace des risques éventuels. Au cœur de ce processus se trouve le Système d'ingénierie de Bombardier, qui est appliqué pour tous les programmes tout au long du cycle de développement de produits. Ce processus est régulièrement perfectionné pour y intégrer les leçons tirées de nos propres programmes et de l'industrie. Des jalons précis doivent être atteints avant qu'un produit puisse passer à l'étape suivante du développement. Des examens de passage sont effectués à chaque étape par des membres de divers paliers de gestion et des experts réputés en vue de démontrer la faisabilité technique, l'acceptation par les clients et le rendement financier.

⁽¹⁾ Pour plus d'informations sur les membres du conseil d'administration et les comités du conseil d'administration, se reporter à la section Renseignements à l'intention des investisseurs qui suit les notes des états financiers consolidés.



Source : Norme 3100:2009 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

Nous appliquons sans cesse ce que nous apprenons d'un programme sur les autres, en partageant les idées et en apprenant dans nos différents comités fonctionnels et grâce à des évaluations régulières entre pairs, en rassemblant l'expertise de toutes les plateformes pour favoriser l'harmonisation et les approches communes, établir les meilleures pratiques et tirer parti des connaissances et de l'expérience de notre personnel. Cette évaluation confirme la disponibilité des ressources humaines et financières, la préparation à l'entrée en fabrication et en service des nouvelles technologies et la solidité globale de l'analyse de rentabilité.

Nous avons aussi conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à la Société est communiquée de manière appropriée et que l'information devant être présentée dans les documents de dépôt public est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières. Se reporter à la rubrique Contrôles et procédures de la section Autres pour plus de détails.

Principales expositions aux risques de financement et de marché et stratégies connexes d'atténuation des risques

Nos activités sont exposées à divers risques de financement et risques de marché. Nos principales expositions à ces risques ainsi que les stratégies mises en place pour atténuer ces risques sont décrites ci-après. Les risques de marché liés aux régimes de retraite sont analysés à la rubrique Avantages de retraite.

Exposition au risque de change

Nos principales expositions au risque de change sont gérées conformément à la politique de gestion du risque de change, dans le but d'atténuer l'incidence des fluctuations des taux de change. Cette politique exige que la direction identifie toute exposition au risque de change réelle et possible découlant de ses activités. Cette information est communiquée à la fonction de trésorerie centralisée, qui est chargée d'exécuter les opérations de couverture conformément aux exigences de la politique. De plus, la fonction de trésorerie centralisée gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler la dette à long terme en monnaie étrangère à des actifs libellés dans la même devise.

Gestion du change

Risques couverts	Politique de couverture ⁽¹⁾	Stratégies d'atténuation des risques
Sorties de fonds prévues libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité qui enregistre les entrées ou les sorties de fonds, principalement en dollars canadiens.	Couverture de 85 % des risques identifiés pour les 3 premiers mois, de 75 % pour les 15 mois suivants et d'au plus 50 % pour les 6 mois suivants.	Utilisation de contrats de change à terme, surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens.
Décaissements d'intérêts libellés en devises autres que le dollar américain, p. ex. en dollars canadiens.	Couverture de 100 % des risques identifiés, sauf si l'exposition au risque est reconnue comme une couverture économique d'un risque découlant de la conversion en dollars américains des états financiers libellés en devises.	Utilisation de contrats de change à terme surtout pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens.
Risque lié au bilan.	Couverture de 100 % des risques identifiés ayant une incidence sur le résultat net de la Société.	Techniques de gestion des actifs et des passifs.

⁽¹⁾ Des écarts à la politique sont permis sous réserve d'autorisation préalable et de limites maximales de risque préétablies ainsi que de la conjoncture du marché.

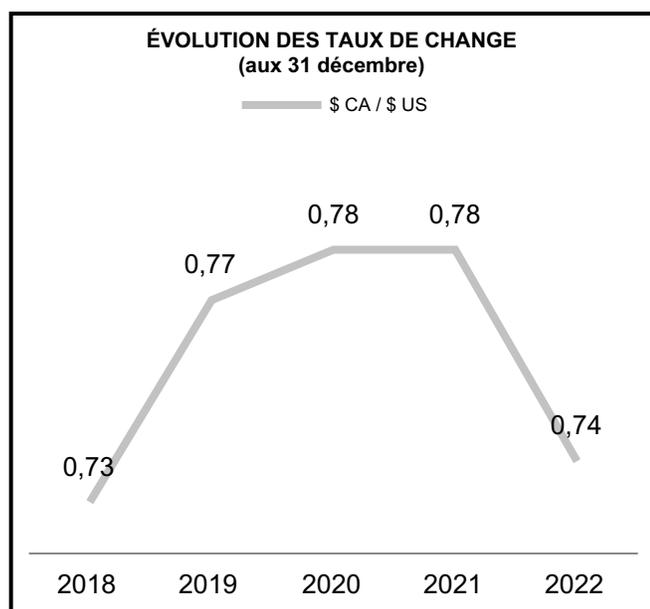
Au 31 décembre 2022, la partie couverte des coûts importants libellés en devises pour les exercices se terminant les 31 décembre 2023 et 2024 était comme suit :

Dollars canadiens

Pour les exercices	2023	2024
Coûts prévus libellés en devises (en milliards de dollars)	2,0 \$	1,9 \$
Partie couverte des coûts prévus libellés en devises	78 %	43 %
Taux de couverture moyens pondérés – devise / \$ US	0,7880	0,7544

Analyse de sensibilité

Une variation de un pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait une incidence sur les coûts prévus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 d'environ 15 millions \$, compte non tenu des contrats de change à terme (incidence d'environ 3 millions \$ compte tenu de ces contrats).



Exposition au risque de crédit

La surveillance et le contrôle efficace du risque de crédit constituent une composante clé de nos activités de gestion du risque. Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente.

Gestion du risque de crédit

Principaux risques	Mesures d'atténuation des risques mises de l'avant par la direction
Dans le cadre des activités normales de trésorerie, nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et de nos instruments de placement.	Les risques de crédit découlant des activités de trésorerie sont gérés par le groupe de trésorerie centralisée conformément à la politique de gestion du risque de change et à la politique de gestion des investissements. L'objectif visé par ces politiques est de réduire au minimum l'exposition au risque de crédit découlant des activités de trésorerie en assurant que nous ne traitons qu'avec des institutions financières et des fonds du marché monétaire de premier ordre, en fonction de limites préétablies de risque de contrepartie consolidé pour chaque institution financière et chaque fonds.
Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux créances clients découlant des activités commerciales normales.	Les risques de crédit découlent des activités commerciales normales. Les cotes de crédit et les limites de crédit des clients sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de notre propre expérience auprès de nos clients. Le risque de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients. Ces cotes de crédit et limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions selon lesquelles du crédit ou du financement sont attribués à des clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que le risque de crédit découlant d'importantes opérations est analysé et approuvé par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Exposition au risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation de trésorerie de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables ou tout court.

Pour plus de renseignements, se reporter à la Note 33 – Gestion du risque financier de nos états financiers consolidés. Nous surveillons constamment les occasions de financement pour optimiser notre structure du capital et préserver une souplesse financière adéquate.

Exposition au risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains instruments financiers dérivés.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2022, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 38 millions \$.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Ce rapport de gestion repose sur les résultats établis selon les IFRS et sur les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières suivantes :

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	
Mesures financières non conformes aux PCGR	
RAII ajusté	RAII excluant les éléments spéciaux. Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration et des cessions d'activités ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.
RAIIA ajusté	RAII ajusté, plus l'amortissement et les charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.
Résultat net ajusté	Résultat net des activités poursuivies, compte non tenu des éléments spéciaux, de la charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite, de certains gains et pertes nets découlant des modifications de l'évaluation des provisions et des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et de l'incidence fiscale de ces éléments.
Flux de trésorerie disponibles (utilisation)	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles.
Liquidités disponibles	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus les montants disponibles en vertu des facilités de crédit.
Liquidités ajustées	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.
Liquidités disponibles ajustées	Trésorerie et équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires et les montants disponibles aux termes des facilités de crédit.
Dette nette ajustée	Dette à long terme liée, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.
Ratios non conformes aux PCGR	
RPA ajusté	RPA calculé d'après le résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. au moyen de la méthode du rachat d'actions en tenant compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.
Marge RAII ajustée	RAII ajusté, en pourcentage des revenus totaux.
Marge RIIA ajustée	RAIIA ajusté, en pourcentage des revenus totaux.
Ratio de la dette nette ajustée sur le RIIA ajusté	Dette nette ajustée, divisée par le RIIA ajusté.
Mesures financières supplémentaires	
Intérêts payés sur la dette à long terme	Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.
Marge RAII	RAII en pourcentage des revenus totaux.
Marge brute en pourcentage	Marge brute, en pourcentage des revenus totaux.

Les mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières sont des mesures tirées principalement des états financiers consolidés, mais ne sont pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières similaires utilisées par d'autres émetteurs. L'exclusion de certains éléments des mesures de rendement non conformes aux PCGR ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement ponctuels.

RAII ajusté

Le RAII ajusté correspond au RAII excluant les éléments spéciaux⁽¹⁾, lesquels comprennent des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs de mieux comprendre nos résultats pour la période. La direction utilise le RAII ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

RAIIA ajusté

Le RAIIA ajusté correspond au RAII excluant les éléments spéciaux⁽¹⁾, l'amortissement et les charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. La direction utilise le RAIIA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise étant donné qu'elle ne tient pas compte de l'incidence des éléments habituellement associés aux activités d'investissement ou de financement et des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

Résultat net ajusté

Le résultat net ajusté correspond au résultat net des activités poursuivies, ajusté pour exclure certains éléments précis qui sont importants, mais qui, selon le jugement de la direction, ne reflètent pas les activités sous-jacentes de la Société. Ces éléments comprennent les ajustements au RAII liés aux éléments spéciaux⁽¹⁾, des ajustements aux charges nettes (revenus nets) de financement et d'autres éléments d'ajustement pour la période. La direction utilise le résultat net ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que la présentation de cette mesure des résultats opérationnels non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le résultat net ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après ces mesures financières. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

RPA ajusté

Le RPA ajusté correspond au résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires pour la période. La direction utilise le RPA ajusté aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. Le RPA ajusté exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après ces mesures financières. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

⁽¹⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

Marge RAIL ajustée

La marge RAIL ajustée correspond au RAIL ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAIL ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAIL ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

Marge RAIIA ajustée

La marge RAIIA ajustée correspond au RAIIA ajusté en pourcentage des revenus totaux. La direction utilise la marge RAIIA ajustée aux fins de l'évaluation de la performance sous-jacente de l'entreprise. La direction croit que ce ratio financier non conforme aux PCGR, en plus des mesures conformes aux IFRS, donne aux utilisateurs de notre rapport financier une meilleure compréhension de nos résultats et tendances connexes, et accroît la transparence et la clarté des résultats de base de notre entreprise. La marge RAIIA ajustée exclut des éléments qui ne reflètent pas notre rendement de base ou dont l'exclusion aidera les utilisateurs à comprendre nos résultats pour la période. C'est pourquoi un grand nombre d'utilisateurs du rapport de gestion analyse nos résultats d'après cette mesure financière. La direction est d'avis que cette mesure aide les utilisateurs du rapport de gestion à mieux analyser les résultats et améliore la comparabilité de nos résultats d'une période à l'autre ainsi que la comparabilité avec ceux de nos pairs.

Rapprochement du RAIL ajusté et du RAIL et calcul de la marge RAIL ajustée⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
RAIL	207 \$	138 \$	538 \$	241 \$
Éléments spéciaux	4	(25)	(26)	(18)
RAIL ajusté	211 \$	113 \$	512 \$	223 \$
Total des revenus	2 655 \$	1 771 \$	6 913 \$	6 085 \$
Marge RAIL ajustée	7,9 %	6,4 %	7,4 %	3,7 %

Rapprochement du RAIIA ajusté et du RAIL et calcul de la marge RAIIA ajustée⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
RAIL	207 \$	138 \$	538 \$	241 \$
Amortissement	140	119	415	417
Charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	1	—	3	3
Éléments spéciaux compte non tenu des charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	4	(25)	(26)	(21)
RAIIA ajusté	352 \$	232 \$	930 \$	640 \$
Total des revenus	2 655 \$	1 771 \$	6 913 \$	6 085 \$
Marge RAIIA ajustée	13,3 %	13,1 %	13,5 %	10,5 %

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre			
	2022		2021	
	(par action)		(par action)	
Résultat net des activités poursuivies	241 \$		239 \$	
Ajustements du RAI liés aux éléments spéciaux ⁽²⁾	4	0,04 \$	(25)	(0,25) \$
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :				
Gain net sur certains instruments financiers	(44)	(0,45)	(143)	(1,45)
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	8	0,08	10	0,10
Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽²⁾	3	0,03	—	—
Incidence fiscale des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement	(1)	(0,01)	(1)	(0,01)
Résultat net ajusté	211		80	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(7)		(7)	
Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	204 \$		73 \$	
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers)⁽³⁾	97 423		98 534	
RPA ajusté (en dollars)⁽³⁾	2,09 \$		0,74 \$	

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre	
	2022	2021
RPA dilué des activités poursuivies⁽³⁾	2,40 \$	2,35 \$
Incidence des éléments spéciaux ⁽²⁾ et des autres éléments d'ajustement	(0,31)	(1,61)
RPA ajusté⁽³⁾	2,09 \$	0,74 \$

Rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net et calcul du RPA ajusté⁽¹⁾

	Exercices clos les 31 décembre			
	2022		2021	
	(par action)		(par action)	
Résultat net des activités poursuivies	(128) \$		(249) \$	
Ajustements du RAI liés aux éléments spéciaux ⁽²⁾	(26)	(0,27) \$	(18)	(0,19) \$
Ajustements de la charge nette de financement liés à ce qui suit :				
Perte nette (gain net) sur certains instruments financiers	228	2,34	(310)	(3,22)
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	31	0,32	40	0,42
Variation des taux d'actualisation des provisions	(2)	(0,02)	—	—
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme ⁽²⁾	(1)	(0,01)	212	2,20
Incidence fiscale des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement	(1)	(0,01)	(1)	(0,01)
Résultat net ajusté	101		(326)	
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(29)		(27)	
Résultat net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	72 \$		(353) \$	
Nombre moyen pondéré dilué ajusté d'actions ordinaires (en milliers)⁽³⁾	97 642		96 334	
RPA ajusté (en dollars)⁽³⁾	0,74 \$		(3,66) \$	

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

⁽³⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Rapprochement du RPA ajusté et du RPA dilué (en dollars)⁽¹⁾

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
RPA dilué des activités poursuivies⁽³⁾	(1,67) \$	(2,87) \$
Incidence des éléments spéciaux ⁽²⁾ et autres éléments d'ajustement	2,41	(0,79)
RPA ajusté⁽³⁾	0,74 \$	(3,66) \$

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Se reporter à la rubrique Résultats opérationnels consolidés pour des détails sur les éléments spéciaux.

⁽³⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Flux de trésorerie (utilisation)

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies, diminués des additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles. La direction croit que cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la trésorerie disponible générée pour les actionnaires de la Société, pour le remboursement de la dette et pour les acquisitions une fois engagées les dépenses en immobilisations requises à l'appui des activités courantes de l'entreprise et de la création de valeur à long terme. Cette mesure des flux de trésorerie non conforme aux PCGR ne correspond pas aux flux de trésorerie disponibles résiduels aux fins des dépenses discrétionnaires, étant donné qu'elle ne tient pas compte de certaines sorties de fonds obligatoires, comme le remboursement de la dette arrivant à échéance. La direction a recours aux flux de trésorerie disponibles à titre de mesure d'évaluation de la performance de l'entreprise et de la génération de liquidités dans son ensemble.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles⁽¹⁾

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies	311 \$	393 \$	1 072 \$	332 \$
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles	(142)	(79)	(337)	(232)
Flux de trésorerie disponibles des activités poursuivies	169 \$	314 \$	735 \$	100 \$

⁽¹⁾ Comprend les activités poursuivies uniquement.

Liquidités disponibles

Auparavant, cette mesure était appelée « sources de financement disponibles à court terme des activités poursuivies ». Les liquidités disponibles correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie plus les montants disponibles aux termes de facilités de crédit. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR permet aux investisseurs d'avoir une vision claire de la capacité de la Société de répondre aux besoins de liquidités prévus, y compris soutenir les initiatives de développement de produits et assurer la souplesse financière. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement des liquidités disponibles et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative ⁽¹⁾	208	—
Liquidités disponibles	1 499 \$	1 675 \$

⁽¹⁾ Facilité de crédit rotative garantie confirmée de 300 millions \$ qui vient à échéance en 2027, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible aux fins de prélèvement en fonction des garanties disponibles, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 208 millions \$.

Liquidités ajustées

Les liquidités ajustées correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle comprend dans ses résultats des éléments qui, selon la direction, reflètent mieux les liquidités de la Société. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement des liquidités ajustées et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	391	429
Liquidités ajustées	1 682 \$	2 104 \$

Liquidités disponibles ajustées

Les liquidités disponibles ajustées correspondent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, plus la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires et les montants disponibles aux termes des facilités de crédit. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle comprend dans ses résultats des éléments qui, selon la direction, reflètent mieux les liquidités de la Société. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement des liquidités disponibles ajustées et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$
Montants disponibles en vertu de la facilité de crédit rotative ⁽¹⁾	208	—
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	391	429
Liquidités disponibles ajustées	1 890 \$	2 104 \$

⁽¹⁾ Facilité de crédit rotative garantie confirmée de 300 millions \$ qui vient à échéance en 2027, laquelle est disponible comme source de financement pour les besoins du fonds de roulement de la Société et l'émission de lettres de garantie. Au 31 décembre 2022, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit et le montant disponible aux fins de prélèvement en fonction des garanties disponibles, qui est susceptible de varier de temps à autre, s'élevait à 208 millions \$.

Dettes nettes ajustées

La dette nette ajustée correspond à la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, moins la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires. La direction croit que cette mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure utile parce qu'elle reflète la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Cette mesure n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de la comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté

La direction utilise le ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté comme mesure de crédit utile permettant de mesurer la capacité de la Société d'assurer le service de sa dette et de s'acquitter d'autres obligations à long terme. Ce ratio n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS et il pourrait donc être impossible de le comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Rapprochement de la dette nette ajustée et de la dette à long terme et calcul du ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté

	Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021
Dette à long terme	5 980 \$	7 047 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291	1 675
Partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires	391	429
Dette nette ajustée	4 298 \$	4 943 \$
RAIIA ajusté	930 \$	640 \$
Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté	4,6	7,7

AUTRES

Table des matières

ARRANGEMENTS HORS BILAN	RISQUES ET INCERTITUDES	INSTRUMENTS FINANCIERS	OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES	CONTRÔLES ET PROCÉDURES
60	61	82	83	84	86
AUTRES	TAUX DE CHANGE	RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES	PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES	DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES)	RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE
87	88	89	90	91	92

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Garanties de crédit et de valeur résiduelle

La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions commerciaux. Ces garanties sont émises surtout au profit de prestataires de financement à des clients et viennent à échéance au cours de diverses périodes jusqu'à 2027. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes commerciales régionales.

En outre, la Société avait offert des garanties de valeur résiduelle d'avions commerciaux à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers. La durée résiduelle de ces arrangements varie de un an à cinq ans.

Dans le cadre de la vente du programme d'avions CRJ, la totalité des garanties de crédit et de valeur résiduelle sont incluses dans un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 37 – Engagements et éventualités des états financiers consolidés.

Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux

Dans le cadre de la vente d'avions commerciaux, nous avons offert des garanties de crédit ou des garanties de valeur résiduelle, ou les deux, ainsi que des prêts subordonnés à certaines entités créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux, et avons conservé des droits résiduels dans ces entités. La Société offre également des services administratifs à certaines de ces entités en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

En général, ces entités sont financées par de la dette à long terme et des capitaux propres provenant de tiers. Les avions sont donnés en garantie de la dette à long terme des entités.

La Société détenait des placements dans des structures de financement s'élevant à 204 millions \$ au 31 décembre 2022 (177 millions \$ au 31 décembre 2021). Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces placements et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Pour plus de détails, se reporter à la Note 36 – Entités structurées non consolidées des états financiers consolidés.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous œuvrons dans un secteur industriel qui comporte des facteurs de risque et des incertitudes variés. Les risques et les incertitudes décrits ci-dessous sont ceux qui, selon nous actuellement, pourraient avoir une incidence importante sur nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation, mais ne sont pas nécessairement les seuls risques et incertitudes auxquels nous faisons face. Si l'un de ces risques, ou tout autre risque et toute autre incertitude que nous ne connaissons pas ou que nous considérons comme non important, se produit réellement ou devient un risque important, nos activités commerciales, notre situation financière, nos flux de trésorerie, nos résultats opérationnels et notre réputation pourraient être considérablement touchés.

RISQUE OPÉRATIONNEL	Le risque opérationnel correspond au risque de perte potentielle découlant de la nature de nos activités. Les sources de risque opérationnel correspondent au développement de nouvelles affaires et à l'octroi de nouveaux contrats, au carnet de commandes, au développement de nouveaux produits et services ainsi qu'à la complexité d'obtenir la certification des produits et services. De plus, nos flux de trésorerie sont soumis à des pressions fondées sur son caractère saisonnier et cyclique et nos activités exigent des investissements en capital importants, qui nécessitent que nous engagions régulièrement des dépenses en immobilisations et des investissements importants sur des périodes couvrant plusieurs années avant de réaliser des rentrées de trésorerie. Les autres sources de risque opérationnel incluent notre capacité d'appliquer avec succès notre stratégie, les améliorations visant la fabrication, la productivité et l'efficacité opérationnelle, ainsi que les actions de partenaires commerciaux, les pertes découlant de garanties de rendement des produits et de sinistres, l'utilisation d'estimations et de jugements comptables, les conditions réglementaires et juridiques, les questions environnementales, de santé et de sécurité, ainsi que la dépendance à l'égard d'un nombre limité de clients et de contrats, de fournisseurs (y compris la gestion de la chaîne d'approvisionnement) et de ressources humaines. Nous sommes aussi assujettis à des risques liés à la fiabilité des systèmes informatiques, à la fiabilité et à la protection des droits relatifs à la propriété intellectuelle, à des risques liés à la réputation, à des risques de perte de valeur et de dépréciation d'actifs, à la gestion des risques, aux questions fiscales ainsi qu'à la suffisance des couvertures d'assurance.
RISQUE DE FINANCEMENT	Le risque de financement s'entend du risque de perte potentielle attribuable à la liquidité de nos actifs financiers, y compris le risque de crédit de contrepartie, à l'accès aux marchés financiers, aux paiements importants de dette et d'intérêts (et être en mesure de les gérer de manière appropriée), aux clauses restrictives des conventions d'emprunt, aux obligations en vertu des régimes de retraite, au soutien financier fourni à certains clients et à l'aide gouvernementale.
RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	Les risques réglementaires et juridiques s'entendent du risque de perte potentielle attribuable à des réclamations, des poursuites et des enquêtes liées à nos activités commerciales et modalités contractuelles. Ils comprennent le risque de pertes importantes qui pourraient survenir à la suite de jugements ou de conclusions nous étant défavorables, le risque lié à la réputation qui pourrait nuire à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes et le risque que certains litiges puissent nuire considérablement à nos activités, à nos résultats financiers et à nos flux de trésorerie.
PANDÉMIE DE COVID-19 ET RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	Les répercussions de la pandémie de COVID-19, notamment l'émergence de variants, continuent d'avoir une incidence négative sur l'économie mondiale, de perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, de créer une incertitude économique importante et de perturber les marchés financiers. L'ampleur et l'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19 sont encore inconnues pour le moment, tout comme le sont l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales ainsi que le rythme de toute reprise et normalisation de l'économie. La mesure dans laquelle les perspectives des activités de la Société seront touchées, notamment sa capacité à générer des revenus et à être rentable, ne peut pas être évaluée avec suffisamment de certitude pour le moment. Le risque lié à la conjoncture économique est le risque de perte potentielle résultant de la conjoncture économique défavorable. Ces facteurs incluent, sans s'y limiter, les compressions budgétaires du gouvernement, la diminution des dépenses en immobilisations publiques et privées, la baisse de la confiance dans le milieu des affaires, la récession économique potentielle, les pressions politiques et économiques, dont celles résultant des déficits croissants des gouvernements et du surendettement souverain, ainsi que les crises sur les marchés du crédit.
RISQUE LIÉ AU CONTEXTE COMMERCIAL, Y COMPRIS LE CONFLIT MILITAIRE RUSSIE-UKRAINE	Le risque lié au contexte commercial s'entend du risque de perte potentielle imputable aux facteurs de risque externes. Ces facteurs peuvent inclure la situation financière des clients d'avions d'affaires, la politique en matière d'échanges commerciaux ainsi que la concurrence accrue d'autres entreprises, dont de nouveaux venus sur les segments de marché où nous livrons concurrence. En outre, l'instabilité politique et les cas de force majeure comme les actes de terrorisme, les changements climatiques à l'échelle mondiale, les risques pour la santé dans le monde, le déclenchement d'une guerre ou la poursuite des hostilités dans certaines régions du monde, y compris le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie, pourraient entraîner une diminution des commandes ou leur report, ou l'annulation d'une partie du carnet de commandes existant pour certains de nos produits.
RISQUE DE MARCHÉ	Le risque de marché correspond au risque de perte potentielle imputable aux mouvements néfastes des facteurs du marché, y compris les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt, les hausses de prix des produits de base et les fluctuations du taux d'inflation.

Risque opérationnel

Développement commercial

Nos activités sont tributaires de l'obtention de nouvelles commandes et de nouveaux clients et, par conséquent, du renouvellement continu de notre carnet de commandes. Nos résultats peuvent aussi être touchés négativement si nous sommes dans l'incapacité de mettre en œuvre efficacement des stratégies visant à saisir les occasions de croissance. Bien que nous ayons établi et continuons d'établir notre présence sur de nombreux marchés géographiques, l'accès à certains marchés peut s'avérer difficile.

De plus, les cycles de fluctuation de la demande sont courants dans le secteur où nous exerçons nos activités et peuvent avoir une incidence importante sur le volume de nouvelles commandes d'avions. Nos estimations de rendement futur sont notamment tributaires du moment auquel nous obtenons de nouvelles commandes, le cas échéant.

Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs

Le carnet de commandes représente l'estimation de la direction du montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir. La résiliation, la modification, le report ou la suspension de l'un ou plusieurs de nos contrats d'importance pourrait nuire considérablement à nos revenus futurs et notre rentabilité. Nous ne pouvons pas garantir que nous réaliserons en temps voulu, voire tout court, la totalité des revenus que nous prévoyions initialement tirer de nos nouvelles commandes, et que s'ils se réalisent, ces revenus se traduiront par les bénéfices prévus ou la génération de liquidités, et tout manque à gagner pourrait être considérable. La matérialisation de l'un des risques décrits ci-dessus pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, notre situation financière, nos flux de trésorerie et nos résultats d'exploitation.

Déploiement et exécution des initiatives stratégiques liées à la réduction des coûts et à l'amélioration du fonds de roulement

La Société a indiqué qu'elle ciblait certaines priorités, notamment l'amélioration de la génération de liquidités, la réduction des coûts et le renforcement du rendement. Comme pour toute grande transformation à l'échelle de l'entreprise, des risques sont inhérents au moment du déploiement et à la valeur qu'il est prévu de tirer de ce plan. De nombreux facteurs externes et internes pourraient influencer sur le moment et l'ampleur des initiatives et sur les avantages connexes, le cas échéant. L'évolution de la demande et des exigences liées à nos activités, la variation des volumes et des calendriers de production prévus, l'issue des négociations avec les fournisseurs et les syndicats, des changements législatifs, l'évolution des conditions socioéconomiques dans les pays où nous exerçons des activités, l'évolution du marché du travail pour ce qui est des talents clés et des changements au sein des priorités de l'entreprise font partie de ces facteurs. Rien ne garantit que ces initiatives, ou d'autres initiatives, nous permettront d'atteindre nos objectifs, ni que l'une ou l'autre de ces mesures sera mise en œuvre avec succès ou dans le délai prévu. Si nous ne réussissons pas la mise en œuvre de notre stratégie et de nos initiatives de transformation y compris la gestion de la dette ou la réduction des coûts, ou si ces mesures s'avèrent insuffisantes, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

Mise en œuvre de nos initiatives relatives à la stratégie de fabrication et à l'amélioration de la productivité

L'une des priorités du plan stratégique établi par la direction consiste à déployer des efforts soutenus pour réduire les coûts et améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle. Cette priorité a notamment pour objectif de tirer parti de la force de nos centres d'excellence en ingénierie et en fabrication. De plus, nos efforts en matière de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la productivité portent également sur la mise en œuvre et la valorisation de nos plateformes de produits et de services standardisées. Nous croyons qu'un système de fabrication souple est l'élément clé qui nous permettra d'améliorer notre capacité de satisfaire les besoins de nos clients de manière rentable. La réussite de la mise en œuvre de cette priorité de notre plan stratégique repose sur la collaboration de la direction, des employés de production et des fournisseurs. Si nous ne réussissons pas à réduire nos coûts de production et à améliorer la productivité et l'efficacité opérationnelle (et à atteindre notamment les niveaux prévus de productivité et d'efficacité opérationnelle) de nos installations de production, nos activités, notre situation financière, notre rentabilité et nos perspectives pourraient en souffrir considérablement.

Développement de nouveaux produits et services

Les changements attribuables aux tendances mondiales comme les changements climatiques, la volatilité des prix du carburant, la croissance des marchés en développement, les facteurs et la croissance démographiques influent sur les demandes des clients. Pour demeurer compétitifs et répondre aux besoins des clients, nous devons anticiper ces changements, et nous devons constamment développer et concevoir de nouveaux produits et services, améliorer les produits et services existants, de même qu'investir dans de nouvelles technologies et les développer. Le lancement de nouveaux produits et services, l'introduction de nouvelles technologies ou l'élargissement de l'offre de services existants exige un engagement considérable au titre d'investissements importants en R et D et en capital, entre autres, y compris le maintien d'un nombre important d'employés hautement compétents.

En outre, nos investissements dans de nouveaux produits et services ou de nouvelles technologies ou l'élargissement de l'offre de services existants peuvent ne pas toujours réussir. Nos résultats peuvent être touchés si nous investissons dans des produits ou des services qui ne remportent pas la faveur du marché, si la demande ou les préférences de la clientèle changent, si les nouveaux produits ne sont pas approuvés par les organismes de réglementation (ou si nous échouons dans le développement de nouveaux produits ou technologies ou que nous ne parvenons pas à les faire certifier ou accréditer) ou qu'ils ne sont pas mis en marché rapidement, surtout par rapport aux produits de nos concurrents, ou si nos produits deviennent désuets. Nous pouvons subir des dépassements de coûts dans le cadre du développement de nouveaux produits et il existe un risque que nos produits ne respectent pas les spécifications de rendement que nous nous sommes engagés à respecter envers les clients.

Nos résultats pourraient également être touchés négativement si nous ne parvenons pas à concevoir ou à obtenir l'homologation de nouvelles technologies et plateformes en respectant le budget et le calendrier. De plus, notre croissance à long terme, notre compétitivité et notre rentabilité soutenue sont tributaires de notre capacité à prévoir les changements sur les marchés, à nous y adapter, à réduire les coûts de production de nos produits, existants ou nouveaux, tout en maintenant leur grande qualité, à élargir davantage notre gamme de produits et à aligner notre présence internationale sur les occasions qui se présentent sur le marché à l'échelle mondiale.

Dans un contexte de vive concurrence, nous sommes et resterons exposés au risque que des produits, des services ou des technologies plus novateurs ou concurrentiels soient développés par des concurrents ou lancés plus rapidement sur le marché, ou encore que le marché n'accepte pas les produits que nous développons ou les services que nous offrons.

Processus de certification

Nous sommes assujettis à des exigences strictes en matière de certification et d'approbation, et nous dépendons de la capacité des organismes de réglementation d'effectuer ces évaluations en temps opportun, ce qui varie selon les pays et qui peut retarder la certification de nos produits. Le non-respect des exigences réglementaires actuelles ou futures imposées par Transports Canada (TC), la Federal Aviation Administration (FAA) des É.-U., l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), le Transport Safety Institute des É.-U. et les autres organismes de réglementation pourrait entraîner une interruption de service de nos produits, une diminution des ventes ou un ralentissement des livraisons, un accroissement imprévu des stocks, une réduction de la valeur des stocks ou la dépréciation des actifs.

Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations

Par nature, notre activité est cyclique et exige des investissements très imposants. Dans le cours normal de nos activités, la structure et la durée de nos programmes de développement de produits nécessitent que nous investissions massivement dans l'ingénierie, le développement et la production pendant de nombreuses années avant que les livraisons soient faites et que le produit commence à générer des flux de trésorerie. En outre, nous devons engager régulièrement des dépenses en immobilisations pour, notamment, entretenir l'équipement, accroître l'efficacité opérationnelle, développer et concevoir de nouveaux produits, améliorer les produits et services existants, investir dans de nouvelles technologies et les développer et maintenir un nombre important d'employés hautement compétents. Notre capacité de négocier avec nos clients et de toucher des avances et des paiements progressifs constitue donc un élément important de notre gestion de trésorerie et de fonds de roulement. Les écarts

entre nos décaissements et les montants reçus dans le cadre des commandes, ou même une baisse du nombre et de la taille globaux des commandes, ont automatiquement des conséquences néfastes sur l'évolution des besoins de fonds de roulement et des résultats d'exploitation. De la même manière, des retards de livraison et de transfert final de possession de nos avions aux acheteurs pourraient avoir des conséquences néfastes sur notre fonds de roulement et nos résultats d'exploitation.

Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers

Nos flux de trésorerie sont assujettis à des fluctuations périodiques et nous prévoyons recevoir ou payer un montant disproportionné de nos flux de trésorerie au cours d'un trimestre donné. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Plus particulièrement, compte tenu des rentrées de trésorerie réalisées au cours du quatrième trimestre, au 31 décembre de chaque année, notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie atteignent habituellement leur niveau le plus élevé (autrement que par suite des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement). Nos résultats intermédiaires et annuels peuvent être touchés par ces fluctuations périodiques, notamment en raison de variations temporelles qui pourraient repousser les flux de trésorerie d'un trimestre à l'autre.

Partenaires commerciaux

Le non-respect par un partenaire commercial des lois, règles ou règlements applicables, ou des exigences contractuelles, pourrait nuire à nos activités et même entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation, de sorte que notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient en souffrir considérablement.

Pertes découlant des garanties de rendement des produits et des sinistres

Les produits que nous fabriquons sont très complexes et hautement techniques et peuvent comporter des défauts difficiles à détecter ou à corriger. Ces produits doivent respecter des spécifications précises stipulées dans chaque contrat avec un client et des exigences très strictes en matière de certification ou d'approbation. Les défauts des produits peuvent être décelés par le client avant ou après leur livraison. Lorsqu'elles sont décelées, nous pouvons engager des coûts additionnels importants de modification ou de rattrapage, ou les deux, et ne pas être en mesure de corriger les défauts en temps opportun, voire de les corriger tout court. L'occurrence de défauts et de défaillances de nos produits pourrait donner lieu à des coûts pour non-conformité, notamment des réclamations en vertu de garanties et des demandes d'indemnisation, entacher notre réputation, nuire à notre rentabilité et entraîner une perte de clientèle. La correction de telles défauts, dans la mesure du possible, peut nécessiter d'importants investissements.

De plus, en raison de la nature de nos activités, nous pouvons faire l'objet de réclamations en responsabilité découlant d'accidents, d'incidents ou de désastres impliquant des produits et des services que nous avons fournis, y compris des réclamations relatives à des lésions corporelles graves ou à des décès. Ces accidents peuvent être causés par des facteurs climatiques ou une erreur humaine. S'il s'avère que certains de nos produits n'ont pas la qualité attendue, ne respectent pas les normes industrielles ou nationales ou présentent des risques pour la sécurité d'humains ou de biens, nous pouvons nous voir dans l'obligation de rappeler les produits, faire l'objet de pénalités, voir nos permis ou licences d'exploitation révoqués, ou devoir suspendre la production et la vente de nos produits ou nous pouvons faire l'objet d'une ordonnance de prendre des mesures correctives. Un rappel de produits peut également entacher notre réputation et notre marque, faire baisser la demande pour nos produits et exposer nos activités à une surveillance plus rigoureuse de la part des organismes de réglementation.

Nous ne pouvons être certains que les limites de couverture d'assurance actuelles suffiront à couvrir une ou plusieurs réclamations importantes. En outre, rien ne garantit que nous serons en mesure d'obtenir ou de maintenir une couverture d'assurance suffisante à des coûts ou conditions acceptables dans l'avenir.

Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité

Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis, dans chaque territoire où nous exerçons nos activités, à des lois et règlements sur l'environnement régissant notamment le rendement des produits ou les matériaux qui les composent; la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre; la pollution de l'air et de l'eau et par le bruit; l'utilisation, l'entreposage, l'étiquetage, le transport et l'enlèvement ou l'émission de substances dangereuses; les risques pour la santé humaine et la sécurité découlant de l'exposition à des matières dangereuses ou toxiques ou à des produits défectueux et la décontamination du sol et des eaux souterraines contaminés sur ou sous nos propriétés (par nous ou par d'autres) ou sur ou sous d'autres propriétés et provoquée par nos activités actuelles ou passées, y compris l'enlèvement par la Société de déchets dangereux sur des sites de tiers. Ces lois et règlements pourraient nous amener à engager des coûts, y compris des amendes, des dommages-intérêts, des sanctions criminelles ou civiles et des coûts de remise en état, ou entraîner des interruptions d'activité, et pourraient nuire au marché de nos produits.

Les exigences réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou leur application pourraient devenir plus rigoureuses dans l'avenir et nous pourrions devoir engager des coûts supplémentaires pour nous y conformer. En outre, nous pourrions avoir des responsabilités contractuelles ou autres à l'égard de questions environnementales liées à nos activités, produits ou propriétés que nous avons fermés, vendus ou autrement cédés par le passé, ou que nous fermerons, vendrons ou céderons.

Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients

Dans une période donnée, un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients peut représenter une part importante des revenus et des flux de trésorerie que nous tirons de certains de nos produits. Nous cherchons constamment à élargir notre clientèle, mais nous croyons néanmoins que les revenus et les résultats pour une période donnée peuvent continuer d'être grandement touchés par un nombre limité de contrats, de commandes ou de clients en raison de la nature de certains de nos produits. Par conséquent, la perte d'un de ces clients ou toute modification apportée à ses commandes, ou l'annulation totale ou partielle de son contrat pourrait entraîner une baisse des ventes ou de la part de marché, ou des deux, et avoir des conséquences néfastes sur nos activités, nos résultats, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Risques liés à la chaîne d'approvisionnement

Nos activités de fabrication dépendent d'un nombre limité de fournisseurs pour la livraison de matières premières (principalement l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués et le titane) et la livraison de composants importants (principalement des moteurs, des ailes, des nacelles, des trains d'atterrissage, des appareils électroniques de bord, des systèmes de commande de vol et des fuselages).

Des perturbations dans notre chaîne d'approvisionnement peuvent entraver notre capacité de livrer à temps. De plus, si un ou plusieurs de nos fournisseurs ne respectent pas les spécifications de rendement, les normes de qualité ou les calendriers de livraison, nous pouvons avoir du mal à honorer nos engagements envers nos clients, surtout si nous ne parvenons pas à acheter les composants et pièces clés auprès de ces fournisseurs selon les modalités convenues ou à bon prix et que nous ne trouvons pas, en temps opportun, d'autres fournisseurs consentant des conditions acceptables sur le plan commercial. Nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les coûts ou la responsabilité que nous engageons (y compris la responsabilité à l'égard de nos clients) du fait d'un tel manquement de la part du fournisseur visé, ce qui pourrait nuire considérablement à notre situation financière et à nos résultats opérationnels.

Certains de nos fournisseurs participent au développement des produits, comme des avions ou des plateformes. La progression de plusieurs de nos programmes de développement de nouveaux produits repose également sur le rendement de ces principaux fournisseurs et, par conséquent, tout retard de leur part qui ne peut être compensé pourrait retarder l'avancement d'un programme dans son ensemble. Ces fournisseurs livrent ensuite des composants importants et détiennent une partie de la propriété intellectuelle liée à des composants clés qu'ils ont développés. Par conséquent, nous concluons des contrats à long terme avec ces fournisseurs. Le remplacement de ces fournisseurs, le cas échéant, pourrait se révéler coûteux et prendre beaucoup de temps.

Notre dépendance à l'égard de fournisseurs et de sous-traitants étrangers et nos activités mondiales nous soumettent à divers risques et incertitudes. La totalité de nos fournisseurs directs doit respecter notre Code de conduite des fournisseurs, qui officialise nos attentes relativement aux normes commerciales des fournisseurs, et qui vise à ce que chaque activité de nos fournisseurs soit réalisée de manière légale, éthique et responsable. Cependant, nous ne contrôlons pas nos fournisseurs indépendants ou les fournisseurs et entreprises indirects avec lesquels ils font affaire et nous ne pouvons garantir qu'ils respectent notre Code de conduite des fournisseurs et les lois et règlements applicables ou que les violations nous seront communiquées en temps opportun. Toute violation des lois et règlements applicables ou le non-respect de pratiques d'affaires éthiques de la part d'un ou de plusieurs sous-traitants ou fournisseurs tiers, y compris les lois et règlements relatifs, entre autres, aux conditions de travail, à la santé et sécurité et à la protection de l'environnement, pourrait également nuire de façon importante à nos activités et à notre réputation et, dans le cas des contrats gouvernementaux, elle pourrait entraîner l'imposition d'amendes, ou de pénalités, ou la suspension de ces contrats, voire leur annulation.

Ressources humaines (y compris les conventions collectives)

Nos membres de la haute direction possèdent une vaste expérience du secteur dans lequel nous opérons et de nos activités, fournisseurs, produits et clients. La perte de connaissances, d'expertise et de compétences techniques de la direction par suite de la perte d'un ou de plusieurs membres de notre équipe de direction pourrait déconcentrer nos ressources de gestion ou occasionner un manque temporaire au sein de la direction et avoir une incidence négative sur notre capacité à élaborer et à poursuivre d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait nuire de façon importante à nos activités et à nos résultats financiers.

La concurrence sur le marché de l'emploi est féroce lorsqu'il s'agit d'embaucher les gestionnaires et les spécialistes hautement compétents dont nous avons besoin pour effectuer le travail, surtout dans certains pays émergents. Nous avons l'intention d'élargir nos activités dans plusieurs de nos domaines, et nous aurons besoin d'employés hautement compétents. Le succès de nos plans de développement dépend, entre autres, de notre capacité d'inculquer les compétences requises, de fidéliser les employés et de recruter et d'intégrer de nouveaux gestionnaires et employés compétents. Le risque en matière de ressources humaines comprend le risque lié au recrutement tardif des employés hautement compétents, ou à l'incapacité de les fidéliser et de les motiver, notamment ceux participant aux activités de R et D et de fabrication qui sont essentielles à notre succès. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter, à intégrer et à fidéliser les employés en question comme nous en avons besoin pour faire croître notre entreprise, particulièrement dans les pays émergents. À l'opposé, les mesures visant à adapter l'effectif à l'évolution de la demande peuvent donner lieu à des pressions sur notre main-d'œuvre et à des risques sociaux, ce qui peut avoir des répercussions défavorables sur nos réductions de coûts et nos capacités de production prévues.

De plus, nous avons conclu plusieurs conventions collectives qui viennent à échéance à différentes dates. Une incapacité à renouveler ces conventions collectives à des conditions mutuellement acceptables lorsque celles-ci doivent être renégociées, de temps à autre, pourrait donner lieu à des arrêts ou conflits de travail, comme des grèves, des débrayages ou des lock-out, et entraîner une hausse des coûts de main-d'œuvre, ce qui pourrait nuire à notre capacité à livrer des produits et à rendre des services à temps et conformément au budget ainsi qu'à notre situation financière et à nos résultats.

En outre, comme nous examinons continuellement nos activités et processus afin de réduire les coûts, d'améliorer notre plateforme de fabrication et de mieux nous positionner sur le marché, il pourrait être nécessaire de ralentir la production ou de fermer des installations de façon définitive, ce qui entraînerait la réaffectation d'employés à de nouvelles installations ou à de nouveaux processus de production ou la réduction de nos effectifs. Pareille situation pourrait grandement miner nos relations avec nos employés et causer la dépréciation des actifs aux installations visées.

Dépendance à l'égard des systèmes d'information

Nos systèmes technologiques, comme ceux d'autres grandes multinationales, peuvent être vulnérables à diverses sources de pannes, d'interruptions ou d'utilisations inappropriées, y compris en raison de catastrophes naturelles, de cyberattaques et de menaces à la cybersécurité, de défaillances du réseau de communication, de virus informatiques et d'autres menaces à la sécurité, à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de nos systèmes. Les risques liés à la sécurité de l'information ont augmenté au cours des dernières années en raison de la prolifération des nouvelles technologies et du savoir-faire des auteurs de cyberattaques.

Nos systèmes comprennent entre autres des renseignements exclusifs ou délicats relatifs à nos clients, fournisseurs, partenaires et employés, à nos activités commerciales, à nos activités de recherche et de développement ainsi qu'à notre propriété intellectuelle. Des tiers non autorisés peuvent compromettre la sécurité de notre réseau et faire un usage inapproprié ou compromettant de nos renseignements confidentiels, introduire des virus, des vers ou autres logiciels malveillants ou d'hameçonnage susceptibles de tirer parti de la vulnérabilité de la sécurité de nos systèmes d'information de gestion, de perturber les systèmes ou d'entraîner un arrêt de la machinerie ou la fermeture d'usines. Ces attaques pourraient donner lieu à la publication, la manipulation ou la fuite de renseignements, à l'utilisation inappropriée de nos systèmes, à des défauts dans les produits, à des arrêts de production et à des pénuries d'approvisionnement. Nos partenaires et fournisseurs font également face à des risques d'accès non autorisé à leurs systèmes informatiques qui pourraient contenir des renseignements confidentiels à notre égard. L'équipe Cybersécurité, sous la direction du chef de la sécurité de l'information et relevant du comité d'audit du conseil d'administration de Bombardier, exerce une supervision et maintient des systèmes de contrôle, d'application et de surveillance des systèmes et des réseaux pour empêcher et détecter les activités non autorisées et pour y réagir. Toutefois, compte tenu de la complexité et de la nature évolutive des menaces, ainsi que du caractère imprévisible du moment où ces perturbations découlant de ces menaces peuvent survenir, de leur nature et de leur portée, nous sommes dans l'incapacité de garantir que les mesures prises suffisent ou suffiront à prévenir l'accès non autorisé aux systèmes d'information, ou que notre évaluation et nos mesures d'atténuation sont ou seront suffisantes pour éviter ou atténuer l'incidence d'une panne des systèmes.

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont essentielles à notre succès. Une information inexacte, incomplète ou non disponible, ou bien un accès inapproprié à l'information pourrait entraîner une présentation incorrecte de l'information financière ou opérationnelle, de mauvaises décisions, un temps de réaction plus lent visant la résolution de problèmes, des atteintes aux renseignements personnels ou une diffusion inappropriée ou une divulgation d'informations sensibles. Une panne de système, une cyberattaque ou une intrusion dans les systèmes pourrait entraîner des perturbations des activités, des retards opérationnels ainsi que des pertes de renseignements, des coûts importants de remise en état, l'accroissement des coûts liés à la cybersécurité ou des pertes de revenus en raison de la perturbation des activités, réduire notre avantage concurrentiel, nous exposer à des litiges ou entacher notre réputation, ce qui pourrait avoir une incidence sur la confiance des clients et des investisseurs et des répercussions défavorables importantes sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels. Les facteurs susmentionnés peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour ces pertes pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir la perte ou la dépense en fin de compte. Il est également possible que nous soyons incapables de souscrire une assurance pour couvrir ces risques à des coûts ou conditions acceptables et décider de ne pas souscrire d'assurance contre certains risques. De plus, les rapports publiés dans les médias ou autres sur la vulnérabilité apparente de la sécurité de nos systèmes, même en l'absence d'intrusion ou de tentative d'intrusion, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre marque et notre réputation et des répercussions importantes sur nos activités et nos résultats financiers.

Dépendance à l'égard de la propriété intellectuelle et de la protection de celle-ci

Nous demandons régulièrement de nouveaux brevets et nous gérons activement notre propriété intellectuelle pour protéger notre position technologique. Toutefois, malgré nos brevets et nos autres formes de propriété intellectuelle, il se peut que nos concurrents développent de façon indépendante, ou obtiennent le droit d'utiliser sous licence, d'autres technologies qui sont, pour l'essentiel, équivalentes ou supérieures aux nôtres, et nous ne pouvons pas garantir que les mesures que nous prenons seront suffisantes pour empêcher toute utilisation abusive de notre propriété intellectuelle. Par ailleurs, nous ne pouvons pas garantir que toutes nos demandes d'enregistrement seront acceptées ou que les droits de propriété intellectuelle que nous avons enregistrés ne seront pas contestés. Si les mesures que nous prenons et la protection conférée par la loi ne protègent pas adéquatement nos droits de

propriété intellectuelle ou que nous ne sommes pas en mesure d'enregistrer ou de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle et que nos concurrents exploitent notre propriété intellectuelle pour fabriquer et vendre leurs produits sur les marchés où nous exerçons nos activités, notre entreprise pourrait grandement en souffrir.

D'autres pourraient également prétendre que nous utilisons abusivement leur propriété intellectuelle ou que nous violons autrement leurs droits de propriété intellectuelle. Que ces allégations soient fondées ou non et qu'elles soient retenues ou non, nous pouvons devoir engager des coûts pour nous défendre ou pour négocier un règlement dans tout litige reposant sur les allégations de violation des droits de propriété intellectuelle. Des décisions défavorables dans le cadre de tout litige ou de toute procédure pourraient nous faire perdre nos droits patrimoniaux et nous exposer à d'imposants montants à payer, voire à des perturbations de nos activités. Toute poursuite en matière de propriété intellectuelle engagée contre nous pourrait également nous forcer notamment à cesser de vendre les produits visés, à développer d'autres produits ne constituant pas des violations ou à obtenir du propriétaire une licence d'utilisation de la propriété intellectuelle visée par la violation. Nous pourrions échouer dans nos tentatives de développement d'autres produits ou ne pas réussir à obtenir de licences, du moins selon des modalités raisonnables, ce qui pourrait entacher notre réputation et nuire à notre situation financière et à notre rentabilité.

Risques liés à la réputation

Les risques liés à la réputation peuvent survenir dans bien des cas, notamment en matière de performance ou de qualité de nos projets, de sécurité des produits, de bilan médiocre en matière de santé et sécurité, de défaut de maintenir des activités éthiquement et socialement responsables ou de non-respect allégué ou prouvé des lois ou des règlements de la part de nos employés, mandataires, sous-traitants, fournisseurs ou partenaires. Toute publicité négative sur notre image et notre réputation ou toute atteinte importante à notre image et à notre réputation pourrait nuire à la perception et à la confiance des clients et pourrait entraîner l'annulation de projets actuels, et influencer notre capacité à obtenir de futurs projets, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière. En outre, le caractère généralisé et la nature virale des médias sociaux pourraient perpétuer ou exacerber toute publicité négative liée à nos pratiques d'affaires et à nos produits.

De plus, tout comportement non éthique d'un fournisseur ou d'un sous-traitant ou toute allégation, fondée ou non, de pratiques d'affaires déloyales ou illégales de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, notamment en matière de méthodes de production, conditions de travail, santé et sécurité et protection environnementale, pourraient également nuire profondément à notre image et réputation, ce qui, en retour, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et résultats financiers.

Suffisance de la couverture d'assurance pour nos activités, nos produits et nos propriétés

Nous souscrivons des contrats d'assurance qui répondent aux besoins de notre entreprise. Nous ne pouvons cependant pas garantir que nos contrats d'assurance offriront une protection adéquate en cas de sinistres sortant de l'ordinaire. Nous pourrions ne pas obtenir certaines couvertures, et nous pourrions avoir de la difficulté à obtenir ou à maintenir celles dont nous avons besoin à des niveaux, coûts ou conditions acceptables, et décider de ne pas souscrire une assurance contre certains risques, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives et considérables sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Des accidents ou des catastrophes naturelles pourraient aussi causer d'imposants dommages matériels, des perturbations importantes de nos activités et des lésions corporelles graves ou des décès, et notre couverture d'assurance pourrait ne pas couvrir ces pertes. En cas de perte non assurée ou de perte dépassant nos garanties d'assurance maximales, notre réputation pourrait être entachée et/ou nous pourrions perdre la totalité ou une partie de notre capacité de production, de même que des revenus futurs devant être générés par les installations visées. Toute perte matérielle n'étant pas couverte par notre assurance pourrait se répercuter sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Politiques, procédures et stratégies de gestion des risques

Nous avons investi des ressources considérables pour élaborer nos politiques, procédures et stratégies de gestion des risques, et nous prévoyons continuer de le faire. Néanmoins, nos politiques, procédures et stratégies peuvent ne pas être exhaustives. Bon nombre des méthodes que nous utilisons pour déterminer, analyser et gérer les risques sont fondées sur des processus de gestion des risques qui font partie intégrante de la gouvernance et des activités commerciales, se concentrant sur toutes les étapes du processus de fabrication et de développement de produits. Les méthodes de gestion des risques sont tributaires de l'évaluation qui est faite ou des informations qui sont obtenues concernant le développement de produits, la fabrication et la gestion, les perspectives de l'industrie, les marchés, la clientèle, l'exécution de projets, la survenance de catastrophes ou d'autres éléments à la disposition du public ou auxquels nous avons accès. Cette information peut ne pas toujours être exacte, complète, à jour, bien évaluée ou bien rapportée.

Questions fiscales et modification des lois fiscales

À titre de multinationale exerçant, par l'intermédiaire de filiales, des activités dans plusieurs territoires, nous sommes assujettis à l'impôt sur le résultat et à d'autres impôts et taxes, aux lois fiscales et aux politiques fiscales dans une multitude d'administrations. Un changement en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment de la modification de la répartition des revenus dans des pays où la loi prévoit des taux d'imposition différents, de changements dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé, de l'évolution des lois, conventions ou règlements de nature fiscale ou d'une interprétation différente de ceux-ci, et des résultats de vérifications fiscales dans diverses administrations à l'échelle mondiale, pourrait nuire à notre taux d'imposition effectif.

Nous réévaluons périodiquement toutes ces questions afin de vérifier si nos passifs d'impôt sont suffisants. Nous devons exercer un jugement lorsqu'il s'agit d'établir nos provisions pour impôts et notre méthode de comptabilisation des éléments de nature fiscale en général. Nous devons régulièrement faire des estimations lorsque les éléments de nature fiscale ne peuvent être déterminés avec certitude. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas de différence importante entre la valeur des éléments de nature fiscale qui sera finalement déterminée à la suite d'une vérification fiscale, de l'appel d'une décision d'une autorité fiscale, d'un litige fiscal ou d'une autre procédure semblable et celle figurant dans nos états financiers historiques. Si des impôts ou taxes supplémentaires, des intérêts et des pénalités nous étaient réclamés dans une nouvelle cotisation, nos résultats opérationnels et notre situation financière actuels et futurs pourraient en souffrir considérablement.

Nos entités au Canada et à l'étranger effectuent des opérations avec d'autres filiales, existantes ou nouvelles, dans divers territoires à l'échelle mondiale. Les lois fiscales en vigueur dans ces territoires, y compris au Canada, comportent des règles détaillées en matière de prix de transfert exigeant que, dans le cadre de toutes les opérations effectuées avec des parties non résidentes liées, le prix soit établi conformément au principe du prix de pleine concurrence. Les autorités fiscales des territoires où nous exerçons des activités pourraient remettre en question nos politiques d'établissement de prix de transfert de pleine concurrence avec des parties liées. Les prix de transfert internationaux constituent un domaine subjectif de la fiscalité, et leur détermination implique généralement un degré de jugement important. Si l'une ou l'autre de ces autorités fiscales devait contester avec succès nos politiques d'établissement des prix de transfert, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait en subir les contrecoups, et nous pourrions devoir payer des intérêts et des pénalités. Une telle augmentation de notre charge d'impôts sur le résultat et l'imposition connexe d'intérêts et de pénalités pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités, nos résultats opérationnels ou notre situation financière.

Risque de financement

Liquidités et accès aux marchés financiers

Nos activités sont cycliques et exigent des investissements très imposants. Pour répondre à nos besoins de financement dans le cours normal de nos activités, nous dépendons de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, des ressources des marchés financiers, comme l'émission de titres de créance et de capitaux propres, et d'autres arrangements financiers, ainsi que certaines initiatives de financement du fonds de roulement comme la vente de créances, les arrangements visant les avances de tiers et la négociation de délais de règlement plus longs auprès de certains fournisseurs. Rien ne garantit que nous aurons accès, dans l'avenir, à des liquidités aux fins du fonds de roulement, du moins selon des conditions acceptables.

Notre capacité à mettre en œuvre nos plans d'affaires et de génération de liquidités repose sur un certain nombre d'hypothèses qui font largement appel au jugement et sur des estimations à l'égard du rendement futur, de la capacité d'emprunt et de la disponibilité du crédit futur, lesquels ne peuvent être garantis en tout temps.

La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances ou de négocier des modalités plus favorables pour ses arrangements financiers, ou les deux.

Nous entreprenons à l'occasion diverses initiatives de financement en vue de raffermir notre situation de liquidité. Nous avons l'intention de continuer d'étudier diverses mesures, dont la possibilité que certaines activités d'affaires participent au regroupement qui s'opère au sein de l'industrie. Rien ne garantit que nous serons en mesure de mettre en œuvre cette option stratégique ou quelque autre option stratégique, du moins selon des modalités et à un moment favorables et, si nous y parvenons, que ces démarches auraient les résultats escomptés.

Rien ne garantit que nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles prévus, combinés avec nos liquidités disponibles, nous permettront de développer de nouveaux produits afin d'accroître notre compétitivité, de soutenir notre croissance et de satisfaire tous les autres besoins ou plans financiers prévus dans un avenir prévisible.

Notre incapacité de disposer des flux de trésorerie et d'autres capitaux suffisants pour financer le travail à réaliser dans le cadre de nos contrats, programmes et projets en cours, de même que nos dépenses en immobilisations ainsi que nos obligations au titre du service de la dette, pourrait nous obliger à réduire ou retarder des livraisons, des investissements et des dépenses en immobilisations ou à tenter d'obtenir plus de capitaux propres ou capitaux d'emprunt. Nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir, au besoin, d'autres sources de financement, ou de le faire selon des modalités favorables.

L'érosion des cotes de crédit, toute réduction importante de la capacité du marché mondial de cautionnements ou de financements, tout élargissement des différentiels de crédit, tout changement dans nos perspectives ou prévisions, toute fluctuation importante des taux d'intérêt ou de la conjoncture économique en général, ou la perception négative de la part des banques et des marchés financiers de notre situation financière ou de nos perspectives financières pourraient accroître considérablement nos coûts de financement ou nuire à notre capacité d'accéder aux marchés des capitaux. Nos cotes de crédit peuvent être touchées par de nombreux facteurs, y compris des facteurs hors de notre contrôle liés à notre secteur ou aux pays et régions dans lesquels nous exerçons nos activités et, par conséquent, rien ne garantit que nos cotes de crédit ne seront pas abaissées dans l'avenir. Les modifications ou l'abaissement, réel ou prévu, de nos cotes de crédit, y compris toute annonce selon laquelle nos cotes font l'objet d'une surveillance en vue d'un abaissement, pourraient accroître nos coûts de financement.

Notre droit de convertir en liquidités certains dépôts ou placements détenus dans des structures de financement pour garantir nos obligations pourrait être assujéti à des restrictions. Notre droit à avoir accès à des liquidités ou autres dépôts détenus dans une structure fiduciaire ou d'entiercement pour garantir certaines obligations, et à les utiliser, pourrait être remis en question ou assujéti à des restrictions. De plus, dans certains pays, le droit de convertir ou de rapatrier, ou les deux, les liquidités générées par les activités opérationnelles peut être assujéti à des restrictions, et ces liquidités peuvent ne pas être disponibles pour utilisation immédiate.

Obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts

À l'heure actuelle, nous avons, et nous continuerons d'avoir, des obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts. Notre niveau d'endettement pourrait avoir des conséquences importantes, y compris ce qui suit :

- il pourrait être plus difficile de satisfaire à nos obligations au titre de notre dette;
- notre vulnérabilité à la conjoncture économique et aux conditions générales défavorables de l'industrie pourrait être plus grande;
- nous pourrions devoir affecter une partie importante de nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles au remboursement des intérêts et du capital de notre dette, ce qui réduirait la disponibilité des flux de trésorerie aux fins du financement des dépenses en immobilisations, du fonds de roulement, des acquisitions, de nouvelles initiatives d'affaires et d'autres besoins généraux de la Société;
- notre souplesse en matière de planification en vue de l'évolution de nos activités et du secteur dans lequel nous exerçons nos activités ou notre possibilité de réagir à cette évolution pourraient être limitées;
- nous pourrions nous retrouver dans une position désavantageuse par rapport à nos concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières plus considérables;
- en conjonction avec les autres clauses restrictives auxquelles nous sommes assujettis, notre niveau d'endettement pourrait notamment limiter notre capacité d'emprunter des fonds additionnels à des conditions commerciales raisonnables, le cas échéant;
- nous pourrions devoir monétiser des actifs à des conditions qui nous sont défavorables; et
- nous pourrions devoir offrir des titres d'emprunt ou des titres de capitaux propres à des conditions qui ne sont pas avantageuses pour nous ou pour nos actionnaires.

Nous avons diverses dettes qui viennent à échéance entre 2024 et 2034, et nous ne pouvons garantir que cet endettement sera refinancé selon des modalités favorables ou sera refinancé tout court.

Pour plus d'informations sur notre dette à long terme, voir la Note 27 – Dette à long terme, de nos états financiers consolidés.

Clauses restrictives et financières des emprunts

Les clauses restrictives de certains arrangements et instruments régissant nos emprunts, notamment les billets de premier rang en cours et certaines facilités de crédit, pourraient limiter considérablement notre flexibilité financière ou avoir une incidence considérable sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie. Nous sommes, et pourrions être, dans l'avenir, de plus en plus partie à certaines facilités de crédit et d'autres arrangements de financement garantis par des actifs et adossés à des créances qui contiennent des clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de nos filiales à : i) céder ou acquérir des actifs ou opérer des fusions; ii) contracter de nouvelles dettes; iii) contracter des obligations au titre de garanties; iv) déclarer des dividendes et des distributions, rembourser par anticipation des dettes ou modifier certains arrangements de financement; v) créer des privilèges; vi) réaliser certains investissements, contracter des emprunts, obtenir des avances et engager des dépenses en immobilisations; vii) modifier nos activités; et viii) participer à certaines transactions avec des sociétés affiliées. De plus, certaines de ces ententes et certains de ces instruments peuvent parfois inclure des clauses restrictives financières qui devront possiblement être respectées en tout temps ou dans des circonstances précises. La violation de l'une ou l'autre de ces clauses restrictives ou clauses financières restrictives pourrait restreindre les montants empruntés ou se traduire par un manquement en vertu de l'entente en question, ce qui, en retour, pourrait déclencher l'application des clauses croisées de déchéance du terme ou d'inexécution aux termes de nos autres arrangements de financement. Le cas échéant, nous pourrions être dans l'impossibilité d'emprunter en vertu de nos arrangements de financement et nous pourrions ne pas être en mesure de rembourser les montants exigibles aux termes de ces arrangements, ce qui pourrait considérablement nuire à nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière, nos liquidités et nos flux de trésorerie.

Des événements hors de notre contrôle peuvent également nuire à notre capacité de respecter ces clauses restrictives. La violation de l'une ou l'autre de ces ententes ou notre incapacité de respecter ces clauses restrictives pourrait entraîner un manquement en vertu de ces arrangements de financement, ce qui permettrait à nos banques d'exiger la défaillance ou la couverture en espèces immédiate à l'égard de toutes les lettres de crédit en cours et autoriserait les porteurs de nos obligations et d'autres prêteurs à exiger le remboursement anticipé des montants qui leur sont dus. Si l'un ou l'autre de ces arrangements de financement était accéléré ou si nous faisons l'objet d'obligations de couverture en espèces importantes, nous pourrions ne pas être en mesure de refinancer ces

facilités à des conditions qui sont acceptables pour nous ou pour toutes les parties concernées, le cas échéant. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir des renonciations ou des modifications à l'égard de ces violations ou manquements ni que nous serions en mesure de couvrir en trésorerie ces arrangements ou de les refinancer selon des conditions acceptables pour nous, ou de le faire tout court.

Bien que les modalités de nos facilités de crédit et de certains de nos autres instruments d'emprunts comportent ou puissent parfois comporter des restrictions quant à l'obtention de dettes additionnelles, y compris de dettes garanties, ou à la conclusion de nouvelles facilités de crédit garanties de premier rang, ces restrictions sont assujetties à un certain nombre d'exceptions, sous réserve de certaines conditions. Si nous contractons des dettes additionnelles dans l'avenir, nous pourrions être assujettis à des clauses restrictives ou additionnelles, qui pourraient être plus contraignantes que celles auxquelles nous sommes assujettis à l'heure actuelle.

Risque lié aux régimes d'avantages de retraite

Nous sommes tenus de verser des cotisations à un certain nombre de régimes de retraite, dont certains sont à l'heure actuelle en situation de déficit. Les exigences de capitalisation des régimes de retraite dépendent d'exigences réglementaires et de l'évaluation des actifs et des passifs des régimes, qui sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris le rendement des actifs des régimes, les taux d'intérêt à long terme, de même que les normes actuarielles applicables et diverses autres hypothèses. L'exigence potentielle de verser des cotisations additionnelles en raison de modifications apportées aux règlements, d'hypothèses actuarielles ou d'autres facteurs pourrait réduire le montant des fonds disponibles à des fins opérationnelles, limitant ainsi notre souplesse financière et nuisant à notre situation financière.

Rien ne garantit que les actifs des régimes d'avantages de retraite enregistreront les taux de rendement prévus. La capacité des régimes d'avantages de retraite à dégager ces taux de rendement prévus dépend en grande partie de la performance des marchés financiers. Les conditions du marché se répercutent également sur les taux d'actualisation utilisés pour calculer le montant net de nos passifs liés aux avantages de retraite et pourraient aussi avoir une incidence sur nos coûts liés aux avantages de retraite, nos exigences de financement en espèces et notre situation de liquidité.

Le montant net des passifs liés aux avantages de retraite est très sensible aux variations du taux d'actualisation utilisé, taux qui représente le taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité à la fin de chaque période de présentation de l'information, conformes à la devise et à la durée estimée des obligations au titre des avantages de retraite. Par conséquent, le changement de taux d'actualisation dépend des conditions du marché.

Risque de crédit

Nous sommes exposés au risque de crédit à l'égard de nos instruments financiers dérivés et des autres activités d'investissement que nous réalisons dans le cadre de nos activités normales de trésorerie, ainsi qu'à l'égard de nos créances clients découlant des activités commerciales normales.

Nous sommes également exposés à la solvabilité des banques sous la forme de dépôts placés périodiquement et d'engagements de crédit. Si les banques avec lesquelles nous faisons affaire sont dans l'incapacité de faire face aux pressions en matière de réglementation ou de liquidité, les arrangements de financement, y compris les facilités de lettres de crédit, pourraient ne plus être disponibles ou nous pourrions être dans l'impossibilité d'obtenir la prolongation de ces arrangements à l'échéance.

Aide gouvernementale

De temps en temps, notamment depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous avons reçu ou pourrions recevoir divers types d'aide financière gouvernementale. Certains de ces programmes de soutien financier exigent le remboursement des montants au gouvernement au moment de la livraison des produits. Le montant de l'aide gouvernementale relève de la politique des gouvernements et dépend des niveaux de dépenses gouvernementales et d'autres facteurs politiques et économiques. Nous ne pouvons pas prévoir si nous pourrions nous prévaloir d'une aide gouvernementale dans l'avenir. La perte ou la réduction considérable de l'aide gouvernementale pourrait nuire à nos hypothèses liées au développement de nouveaux produits et services relatifs à des avions. Par ailleurs, toute aide gouvernementale future reçue par nos concurrents pourrait influencer négativement sur notre compétitivité, nos revenus et notre part de marché.

Risques réglementaires et juridiques

Nous sommes exposés à de nombreux risques liés aux règlements actuels et futurs, de même qu'aux procédures judiciaires actuelles ou qui pourraient être engagées dans l'avenir.

Compte tenu de notre taille et des activités actuelles et passées, notamment en ce qui concerne les activités de Transport dont nous nous sommes départis le 29 janvier 2021, nous sommes, et pourrions être, dans le cours normal des affaires, partie à des poursuites, faire l'objet d'enquêtes et de réclamations en dommages-intérêts et autres recours, notamment dans des causes fondées sur des allégations de retard de livraison de biens ou de prestation de services, des affaires en matière de responsabilité des produits, des actions invoquant des vices de produit ou des problèmes de qualité, des actions pour violation de droits de propriété intellectuelle, des réclamations découlant de transactions d'acquisition ou de désinvestissement, des obligations en vertu de nos arrangements de financement et de notre responsabilité civile en vertu des lois et règlements applicables (voir ci-après pour des explications plus détaillées). De plus, bien que des clients et des sous-traitants puissent accepter de nous indemniser aux termes de diverses modalités contractuelles, ces tiers pourraient refuser de payer ou en être incapables. Ces causes pourraient aussi entraîner la réaffectation des ressources financières et des ressources de gestion qui seraient sinon utilisées à l'avantage de nos activités d'exploitation, et les frais relatifs à notre défense contre ces litiges ou au traitement de toute enquête pourraient être importants.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et aux enquêtes, il n'est pas possible de a) déterminer l'issue de ces procédures et des autres procédures habituellement connexes ni de b) déterminer le montant des pertes potentielles, le cas échéant, qui pourraient survenir relativement à toute décision ou tout jugement final dans ces causes. Dans le cadre du règlement des litiges et enquêtes, de nombreuses conditions pourraient être imposées à Bombardier, et nous pourrions être tenus d'apporter certaines modifications à nos pratiques d'affaires, ce qui pourrait se traduire par des coûts supplémentaires et nuire à notre capacité de poursuivre des occasions d'affaires.

Bien que nous souscrivions de l'assurance pour divers volets de notre entreprise et de nos activités d'exploitation, nos contrats d'assurance comportent des limites d'assurance variables et des exceptions. Les litiges peuvent occasionner des pertes considérables excédant le plafond des couvertures d'assurance souscrites ou des pertes non assurées, et les provisions existantes pour pertes liées aux litiges pourraient ne pas se révéler suffisantes pour couvrir l'ensemble des pertes. En outre, des procédures judiciaires donnant lieu à des jugements ou conclusions nous étant défavorables pourraient nuire à notre réputation et à notre capacité d'obtenir de nouvelles commandes ou de nouveaux contrats. Une publicité négative découlant des litiges, y compris, mais sans s'y limiter, les litiges portant sur la sécurité des produits, pourrait également nuire à nos clients et à notre capacité d'attirer de nouveaux clients, à la perception du public à l'égard de nos activités ou de notre réputation, que les allégations soient fondées ou non, ou que nous puissions être ultimement tenus responsables. Par conséquent, les litiges pourraient nuire considérablement à nos activités et à nos résultats financiers.

De plus, dans le cadre des environnements réglementaires et juridiques où nous exerçons nos activités, nous sommes assujettis et faisons face à des risques liés à la non-conformité envers les lois locales ou étrangères, aux règlements, aux règles et aux autres exigences légales actuelles, nouvelles ou en cours de modifications, mises en œuvre par les autorités et les gouvernements, y compris à l'égard des contrôles d'exportation, des tarifs, des embargos, des sanctions internationales et d'autres restrictions commerciales, du lobbying ou d'activités semblables, des valeurs mobilières, de l'antitrust, de la protection des données personnelles, des taxes nationales et internationales, des relations environnementales et de travail, ainsi qu'aux lois contre la corruption, aux actes anticoncurrentiels, au trafic d'influence et aux enjeux d'ordre éthique, qui pourraient nuire considérablement à nos

activités. Les ventes réalisées aux clients sont notamment assujetties à ces lois et règlements. En vertu de certains de ces lois et règlements, une entreprise peut être tenue responsable des violations découlant non seulement d'actes posés par certains de ses employés, mais également dans certaines circonstances d'actes posés par ses entrepreneurs et ses mandataires tiers.

Notre Code d'éthique et nos autres politiques de société visent à respecter les lois et règlements relatifs à la corruption et au trafic d'influence, aux délits d'initiés et aux divulgations, à la fraude, au blanchiment d'argent, à la concurrence et l'antitrust, aux sanctions et aux contrôles d'exportation, au lobbying et autres, et nous avons mis en œuvre des programmes de formation, des mesures de surveillance et des contrôles internes, ainsi que des missions d'examen et d'audit pour veiller au respect de ces lois. Cependant, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous permettront de détecter rapidement les circonstances de négligence, d'attitude frauduleuse, de malhonnêteté ou d'autres comportements inappropriés de la part de nos employés, entrepreneurs, fournisseurs, entreprises associées, conseillers, mandataires ou partenaires, et de nous protéger contre celles-ci. Toute mauvaise conduite ou tout non-respect des lois et règlements applicables, notamment ceux contre la corruption et le trafic d'influence, de la part d'un employé, d'un entrepreneur, d'un fournisseur, d'une entreprise associée, d'un conseiller, d'un mandataire ou d'un partenaire pourrait avoir une incidence sur Bombardier de multiples façons incluant, sans s'y limiter, des sanctions juridiques criminelles, civiles et administratives, l'interdiction de répondre à des appels d'offres du gouvernement ou de réaliser des contrats gouvernementaux, et la publicité négative, et pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats opérationnels, à notre rentabilité, au cours de l'action, à notre situation financière, à la perception du public à l'égard de nos activités, à notre réputation, aux efforts déployés pour assurer notre croissance et à notre capacité d'attirer des employés et des clients et de les fidéliser. Au cours des dernières années, il y a eu une hausse générale de la fréquence de l'application de ces lois et de la sévérité des pénalités imposées en vertu de celles-ci, ce qui a entraîné une surveillance accrue des entreprises et une augmentation des sanctions à l'égard de celles reconnues coupables de violation de la législation de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Se reporter aussi à la sous-rubrique « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement » de la rubrique « Risque opérationnel » ci-haut.

Voir aussi notre facteur de risque dans les « Risques liés au financement » et la Note 37 – Engagements et éventualités de nos états financiers consolidés.

Pandémie de COVID-19 et risque lié à la conjoncture économique

Les marchés où nous exerçons nos activités peuvent parfois être touchés par un certain nombre de facteurs locaux, régionaux ou mondiaux, y compris les répercussions continues de la pandémie de COVID-19 (dont il est question ci-bas) et le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie (voir la rubrique « Risque lié au contexte commercial – Conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, sanctions financières et économiques, et mesures de contrôle des exportations », ci-après pour plus de détails). Étant donné le caractère international de nos ventes et de nos activités, nous pouvons être touchés, directement ou indirectement, par une situation politique défavorable ou un ralentissement économique dans ces zones géographiques, et notre entreprise peut être exposée à un certain nombre de risques connexes.

Si l'incertitude économique observée à l'échelle mondiale persistait ou s'aggravait, si les difficultés économiques dans certains pays, dans certaines régions ou sur certains marchés importants s'intensifiaient ou frappaient d'autres pays, ou si la conjoncture économique mondiale se détériorait ou entrait en récession, nous pourrions constater des retards dans l'achat potentiel de nos produits ou services, une baisse des nouvelles commandes, des annulations ou des reports de commandes, une baisse de la disponibilité du financement en faveur des clients, une augmentation de notre apport de financement en faveur des clients, des pressions à la baisse sur les prix de vente, un accroissement des stocks, une diminution des avances de clients, un ralentissement du recouvrement des créances clients, une réduction des activités de production, la mise en pause ou l'abandon de la production de certains produits, des mises à pied d'employés et des incidences défavorables sur les fournisseurs.

Pandémie de COVID-19

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent d'avoir une incidence négative sur l'économie mondiale, de perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, de faire augmenter considérablement l'inflation, de créer une incertitude économique importante et de perturber les marchés financiers. Bien que les mesures d'urgence adoptées par les gouvernements partout dans le monde pour contenir la propagation du virus, notamment la mise en place d'interdictions de voyager, de périodes de quarantaine obligatoires, de confinement, de

distanciation physique et sociale, et la fermeture des commerces non essentiels, se soient quelque peu assouplies comparativement aux premiers temps de la pandémie, une recrudescence de nouvelles infections ou la propagation de nouveaux variants pourrait amener certains gouvernements à réinstaurer de telles mesures, ce qui pourrait provoquer ou exacerber des perturbations importantes pour les entreprises du Canada et à l'échelle mondiale, ce qui se traduirait par une conjoncture économique incertaine et difficile. La dette et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale ont connu une volatilité et une faiblesse importantes. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en intervenant massivement sur les plans monétaire et fiscal dans le but de stabiliser la conjoncture économique.

Les craintes liées à la COVID-19, ainsi que ses incidences négatives perçues ou tangibles, notamment une hausse des taux d'infection ou l'émergence de variants, pourraient générer une grande volatilité ou provoquer un recul dans le cours de nos titres, les conditions des marchés financiers et la conjoncture économique en général. En outre, une perturbation et une instabilité graves sur les marchés des capitaux mondiaux ainsi que la détérioration des conditions de crédit et des conditions de financement pourraient accroître la probabilité de litiges, faire augmenter le coût des capitaux d'emprunt et des capitaux propres ou d'autres sources de financement ou limiter ou restreindre notre capacité d'en obtenir selon des modalités avantageuses, voire nous empêcher d'en obtenir, mener à une consolidation ayant une incidence défavorable sur nos activités, accroître la concurrence, se traduire par une réduction des effectifs, nous amener à réduire davantage nos dépenses d'investissement ou, de quelque autre façon, perturber nos activités ou faire obstacle à la mise en œuvre de nos plans stratégiques. La manifestation soutenue d'incidences négatives pourrait également nous empêcher de respecter les clauses financières restrictives de conventions d'emprunt et de répondre à des besoins minimaux de liquidités, ou entraîner la mise sous surveillance ou l'abaissement éventuel de nos cotes de crédit.

La durée, l'ampleur et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont encore inconnues pour le moment, tout comme le sont l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales sur les répercussions de la pandémie ainsi que le rythme et la stabilité de toute reprise, y compris les efforts de vaccination à l'échelle mondiale et la normalisation de l'économie. Compte tenu de l'évolution mondiale constante de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions, l'estimation de la durée et de la gravité de ces développements fait l'objet d'une incertitude importante et, par conséquent, il est difficile pour la Société d'estimer ou de quantifier l'ampleur de l'incidence que les répercussions de la pandémie de COVID-19 pourraient, directement ou indirectement, avoir sur les activités commerciales, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société dans l'avenir.

Ralentissement et perturbation des activités

La présence de la COVID-19 qui se poursuit à l'échelle mondiale, notamment l'émergence de variants, et les mesures d'intervention prises par des autorités gouvernementales et des personnes morales, y compris des fermetures obligatoires ou volontaires, ont ralenti l'économie mondiale et continué de la perturber. Bien que les répercussions sur l'exploitation et les activités de la Société aient diminué dans certains secteurs, comparativement aux premiers temps de la pandémie, plusieurs continuent de toucher nos effectifs, nos clients, notre chaîne d'approvisionnement et nos activités opérationnelles. Une nouvelle imposition de restrictions par les autorités gouvernementales par suite d'une hausse des taux d'infection ou pour gérer la capacité hospitalière, notamment des fermetures obligatoires ou volontaires, pourrait avoir dans l'avenir une incidence négative considérable sur les activités commerciales, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société.

Exécution des contrats

Nos activités opérationnelles à l'échelle mondiale ont été perturbées à différents degrés et pourraient continuer de l'être à court et à moyen terme (voire plus longtemps) notamment en raison de retards de livraison provoqués par un ralentissement de la production, de la disponibilité de la main-d'œuvre requise, de problèmes de chaîne d'approvisionnement, du report d'importants jalons de production et de certification ou de possibles restrictions de voyage ou d'interruption d'activités, ce qui pourrait, dans tous les cas, exposer la Société à des pénalités ou annulations aux termes des contrats conclus et influencer négativement sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité.

Baisse de la demande et nouvelles commandes reportées

Des perturbations de l'économie mondiale, notamment en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19, d'un ralentissement économique ou d'une récession importants, pourraient causer une baisse importante et imprévisible de la demande visant nos produits et services à l'heure où les clients réaffectent leurs ressources et revoient leurs priorités.

Risque de contrepartie

L'incertitude économique observée à l'échelle mondiale, notamment en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19 et du conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie, a une incidence défavorable sur l'économie et les marchés des capitaux de nombreux pays, ce qui augmente le risque de défaillance des fournisseurs, des clients et d'autres contreparties, de retards de livraison de biens, de prestation de services ou de paiement par ces contreparties, et le risque de la difficulté à faire respecter nos ententes et à recouvrer nos créances. Nos fournisseurs, clients et d'autres contreparties pourraient chercher à résilier ou à modifier leurs ententes d'approvisionnement ou d'achat de produits et services en raison de difficultés au niveau de leur situation opérationnelle ou financière (notamment une faillite, des défaillances opérationnelles ou des arrêts d'activités, un manque de liquidités ou de financement, ou d'autres difficultés).

Si nous ou l'un ou l'autre des tiers avec lesquels nous traitons, notamment les fournisseurs, les fournisseurs de services, les clients et les autres tiers avec lesquels nous faisons affaire, devons subir des incidences à long terme, notamment des fermetures prolongées ou permanentes ou d'autres perturbations des activités, cela pourrait considérablement nuire à notre capacité d'exercer nos activités de la manière et selon les calendriers prévus, et notamment porter atteinte à nos activités de développement de produits pendant un certain temps, ce qui pourrait également entraîner la perte de certains clients, en plus de nuire à notre réputation, à notre position par rapport à la concurrence ou à nos activités.

Chaîne d'approvisionnement

Les arrêts et les ralentissements de production découlant des mesures réglementaires et préventives prises par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19, de la rareté de main-d'œuvre aux perturbations de transport, ont contraint la Société à composer avec des ruptures d'approvisionnement. Bien que la Société ait mis en œuvre diverses mesures pour atténuer ces perturbations, toute rupture prolongée de l'approvisionnement en matières premières, en pièces ou composants spécialisées ou en systèmes importants pourrait nuire considérablement à nos activités opérationnelles, toucher considérablement le calendrier de livraison de nos avions et provoquer une augmentation importante du coût lié à l'exploitation de nos activités, ce qui pourrait nuire considérablement à nos besoins de liquidités et de fonds de roulement, nos marges et notre rentabilité.

Effectifs

Les risques de la Société relatifs à une pandémie, une épidémie ou une autre crise de santé publique, comme la pandémie de COVID-19, comprennent les risques pour la santé et la sécurité des employés. Le retour de mesures restrictives visant à contenir la propagation de COVID-19 ou d'autres crises de santé publique et les restrictions de voyage pourraient entraîner des pénuries temporaires de main-d'œuvre ou l'indisponibilité de certains employés ou consultants ayant une expertise ou une connaissance clé de la Société, nuire à la productivité de la main-d'œuvre, et se traduire par une augmentation des frais médicaux et des primes d'assurance. Bien que la Société ait pris l'initiative de mettre en œuvre des mesures afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés à l'échelle mondiale, notamment en prévoyant des modalités de télétravail, elle doit composer avec les défis logistiques et les coûts supplémentaires dont s'accompagnent ces mesures.

Détournement de l'attention de la direction

La préparation et les mesures d'intervention requises face à l'évolution de la pandémie et aux répercussions de celle-ci sur l'économie mondiale pourraient continuer de détourner l'attention de la direction des priorités stratégiques clés de la Société, de faire augmenter les coûts pendant que nous nous concentrons en priorité sur les questions liées à la santé et à la sécurité de notre personnel et sur la poursuite de projets en cours cruciaux, et nous amener à réduire, à retarder, à modifier ou à abandonner des initiatives qui, autrement, auraient pu faire augmenter notre valeur à long terme.

Risques et inefficacités liés aux TI

Les modalités de télétravail qui ont été mises en place par la Société face à la pandémie de COVID-19, de même que l'évolution des exigences et des attentes des effectifs, sont susceptibles de causer des inefficacités et d'exercer une pression accrue sur l'infrastructure des technologies de l'information de la Société, de rendre la Société plus vulnérable aux risques liés aux TI et à la cybersécurité, et de perturber ses systèmes d'information.

Retard des organismes de réglementation

Il peut exister des difficultés et des incohérences relativement à l'entrée en vigueur de lois, règles et règlements en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19. Bon nombre d'organismes de réglementation ont pris considérablement de retard à traiter les dossiers et demandes reçus compte tenu de l'alourdissement de leur charge de travail en raison de la pandémie. Ces organismes de réglementation ainsi que d'autres organes exécutifs et législatifs dans les pays dans lesquels nous et nos contreparties exerçons nos activités pourraient ne pas être en mesure d'accorder le niveau de soutien et d'attention aux fonctions de réglementation quotidiennes qu'ils auraient normalement assuré. Ce retard de leur part pourrait freiner considérablement le développement des activités de la Société en retardant des activités comme le processus d'homologation ou de certification pour de nouveaux produits ou de nouvelles technologies, l'ouverture d'installations et la conclusion de transactions stratégiques.

Incidence accrue des autres risques

Plusieurs des autres risques et incertitudes présentés dans le présent rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pourraient être particulièrement exacerbés par des facteurs externes extraordinaires comme le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques décrits aux rubriques « Notre carnet de commandes pourrait ne pas constituer un indicateur de nos revenus futurs », « Flux de trésorerie et dépenses en immobilisations », « Caractères saisonnier et cyclique des résultats financiers », « Risques liés à l'environnement et à la santé et sécurité », « Dépendance à l'égard d'un nombre limité de contrats et de clients », « Risques liés à la chaîne d'approvisionnement », « Liquidités et accès aux marchés financiers », « Risque de crédit », « Obligations importantes au titre des paiements de la dette et des intérêts », « Pandémie de COVID-19 et risque lié à la conjoncture économique », « Risque lié au contexte commercial » et « Risque de marché ».

Mesures d'atténuation

Bien que la Société se soit efforcée de gérer et d'atténuer les facteurs de risques susmentionnés, l'efficacité continue de ces efforts et la mesure dans laquelle les répercussions de la pandémie de COVID-19 et du conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie touchent les activités de la Société dépendront de facteurs hors de son contrôle, comme la probabilité, le moment, la durée et la portée de la pandémie ou de vagues ultérieures de la COVID-19, notamment l'émergence de variants ou l'intensification du conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie, et les mesures prises ou nécessaires pour contenir la propagation de ces éclosions, y compris les efforts de vaccination à l'échelle mondiale. La Société pourrait subir des répercussions négatives considérables sur ses activités, son exploitation, sa situation financière, ses flux de trésorerie, ses marges, ses perspectives et ses résultats opérationnels, en raison de perturbations prolongées ou nouvelles de l'économie mondiale et de la récession en découlant.

Risque lié au contexte commercial

Situation financière des clients d'avions d'affaires

L'achat de produits et services d'aviation peut s'avérer un investissement important pour une entreprise, un particulier ou un gouvernement. Lorsque la conjoncture économique ou la conjoncture commerciale est défavorable, les acheteurs potentiels peuvent reporter leurs achats de nos produits et services d'aviation. La disponibilité du financement est également un facteur important et la rareté du crédit peut entraîner le report des livraisons ou l'annulation de commandes par les clients.

Un approvisionnement accru en avions d'occasion à mesure que les sociétés restructurent, réduisent ou abandonnent leurs activités pourrait se traduire par des pressions à la baisse sur le prix de vente des avions d'affaires et des avions commerciaux neufs et d'occasion. Nous pourrions alors devoir relever le défi de trouver de nouveaux moyens de réduire les coûts et d'améliorer la productivité pour conserver une position favorable sur le marché à des marges bénéficiaires acceptables. La perte d'un exploitant important de programme de multipropriété, d'une société de nolisement comme client ou la résiliation d'un contrat pourrait toucher considérablement nos résultats financiers.

Politique commerciale

En tant qu'organisation exerçant ses activités à l'échelle mondiale, nos activités sont tributaires des politiques gouvernementales relatives aux restrictions à l'importation et à l'exportation et de celles qui ont trait à l'acquisition d'entreprises, de l'aide aux exportations et des politiques du commerce international, notamment des pratiques de commerce régionales précises. Nous courons donc des risques liés aux changements de priorités des organismes gouvernementaux et supranationaux.

Par ailleurs, des politiques commerciales protectionnistes et des changements du cadre politique et réglementaire sur les marchés où nous exerçons nos activités, comme des contrôles des importations et exportations en devises, des barrières tarifaires ou autres barrières commerciales, des contrôles des prix ou du change, ainsi que toute modification éventuelle aux accords de libre-échange pourraient faire du tort à nos activités sur plusieurs marchés nationaux, se répercuter sur nos ventes et notre rentabilité et compliquer le rapatriement des bénéfices, en plus de nous exposer à des pénalités et à des sanctions et au risque d'entacher notre réputation.

Concurrence accrue d'autres entreprises

Nous faisons face à une vive concurrence sur les marchés et dans les régions où nous exerçons nos activités. Nous rivalisons avec des concurrents solides, dont certains sont plus gros et peuvent disposer de plus de ressources dans un secteur d'activité ou dans une région donnée, ainsi qu'avec des concurrents établis dans des marchés émergents et de nouveaux venus, qui peuvent avoir une meilleure structure de coûts. Dans les marchés et les régions où nous livrons concurrence, nos concurrents développent de nombreux programmes d'avions, dont l'entrée en service est prévue au cours de la prochaine décennie. Nous courons un risque d'érosion de notre part de marché si les clients éventuels optent pour les produits de nos concurrents. Nous pouvons aussi être touchés négativement si nous n'arrivons pas à répondre aux attentes en matière de soutien des produits, ou encore à assurer une présence à l'échelle internationale pour notre clientèle variée.

Instabilité politique

Dans certaines régions du monde, l'instabilité politique, qui peut être attribuable à divers facteurs, dont des facteurs sociaux ou économiques, peut se prolonger et être imprévisible. Toute instabilité politique persistante sur les marchés où nous sommes présents pourrait entraîner des retards ou des annulations de commandes.

Les risques géopolitiques et économiques, les sanctions internationales et le prix du pétrole portant préjudice à beaucoup de pays exportateurs de pétrole soulèvent de nouvelles inquiétudes au sein des économies internationales. Au-delà de toute conséquence immédiate, ces rebondissements peuvent aussi troubler l'évolution de l'économie mondiale.

Conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, sanctions financières et économiques, et mesures de contrôle des exportations

Le 24 février 2022, la Russie a entrepris l'invasion de l'Ukraine. Le conflit militaire actuel opposant l'Ukraine et la Russie a provoqué de fortes réactions du Canada, des É.-U., du R.-U., de l'Europe et d'autres pays partout dans le monde, notamment l'imposition de vastes sanctions financières et économiques ainsi que de mesures de contrôle des exportations contre la Russie et certains citoyens et entités (collectivement les « sanctions et mesures de contrôle des exportations »).

En raison des mesures susmentionnées, Bombardier respecte toutes les sanctions et mesures de contrôle des exportations. À l'heure actuelle, nous ignorons quand ces sanctions et mesures de contrôle des exportations pourront être assouplies ou levées. Au 31 décembre 2022, nous n'avons pas subi de répercussions défavorables importantes découlant du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie et des sanctions et mesures de contrôle des exportations; nous continuons toutefois de suivre l'évolution de la situation afin d'évaluer toute possible incidence future. Si les sanctions et autres mesures de représailles imposées par la communauté internationale sont étendues, nous ne pouvons pas garantir que cela n'aura pas un effet défavorable sur l'ensemble des activités, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société dans l'avenir.

Alors que les répercussions précises du conflit militaire en cours et des sanctions et mesures de contrôle des exportations sur les économies russe et mondiale demeurent incertaines, elles ont déjà entraîné une volatilité importante des marchés financiers ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie et des marchandises à l'échelle mondiale. Si le conflit devait se poursuivre ou connaître une escalade, les diverses conséquences économiques et sécuritaires pourraient comprendre sans s'y limiter : des pénuries d'approvisionnement de toutes sortes; d'autres hausses de prix des marchandises, y compris du gaz, du pétrole et des métaux; des hausses des taux d'intérêt et des taux d'emprunt; et des perturbations importantes de l'infrastructure logistique, entre autres. Les répercussions sur l'économie mondiale, les marchés financiers (y compris l'accès au capital à des conditions favorables), les chaînes d'approvisionnement, l'inflation, les taux d'intérêt, les coûts d'emprunt et le chômage, entre autres, pourraient nuire à la conjoncture économique et financière, et pourraient perturber la relance de l'économie mondiale amorcée après la pandémie de COVID-19.

La prolongation du conflit entre l'Ukraine et la Russie, une intensification de ce conflit, et les répercussions sur nos activités (dans cette région et en général) et sur l'économie mondiale et les conditions de marché pourraient nuire, en retour, à la capacité de la Société à accéder aux marchés financiers à des conditions favorables et avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les flux de trésorerie, la rentabilité, les perspectives et les résultats opérationnels de la Société dans l'avenir.

Changements climatiques à l'échelle mondiale

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, ces menaces étant des risques physiques ou des risques de transition.

- Risques physiques :
Les risques physiques comprennent l'augmentation de la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques qui peuvent perturber nos activités, endommager nos infrastructures ou nos propriétés, créer un risque financier pour notre société ou autrement avoir un effet défavorable important sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos liquidités. D'importants coûts pourraient être engagés dans le cadre des mesures prises pour répondre à un événement de ce type, pour s'en relever et pour modifier possiblement l'infrastructure existante ou future afin d'empêcher que cela ne se reproduise. Qui plus est, les changements climatiques pourraient entraver nos activités, notamment en ayant une incidence sur la disponibilité et le coût des matériaux nécessaires à la fabrication, de même qu'accroître les frais d'assurance et les autres frais d'exploitation.

Les répercussions matérielles potentielles des changements climatiques sur nos activités sont hautement incertaines et pourraient être particulières aux conditions des régions géographiques dans lesquelles nous exerçons nos activités. Ces répercussions se traduisent, entre autres, par des changements dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, des pénuries d'eau, des hausses du niveau de l'eau ainsi que des variations de température. Il est possible que de tels facteurs influent sur nos décisions de construire de nouvelles installations ou d'entretenir des installations existantes dans les zones les plus exposées aux risques matériels liés au climat. Nous pourrions être exposés à des risques financiers indirects découlant des perturbations de la chaîne et du processus d'approvisionnement en raison des changements climatiques, ce qui donnerait lieu à des variations du prix de nos produits et des ressources requises pour les produire. De telles répercussions pourraient avoir une incidence défavorable sur le coût, la production et le rendement financier de nos activités.

- Risques de transition :
De plus, des préoccupations au sujet des effets environnementaux liés au transport aérien et des tendances à l'égard des initiatives de voyage « écologiques », en particulier les mouvements sur les réseaux sociaux attirant négativement l'attention sur les célébrités et dirigeants qui voyagent en avion d'affaires, pourraient contribuer à la hausse des niveaux de surveillance des émissions qui pourrait entraîner une réduction de la demande en matière de transport aérien et grandement miner nos activités et notre réputation.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale engendrent aussi des risques liés à la réglementation, qui varient selon les exigences nationales et locales de chaque territoire où nous exerçons nos activités. Nos produits ainsi que nos activités de fabrication et de prestation de services sont soumis à la réglementation sur l'environnement des autorités fédérales, provinciales et locales au Canada, ainsi qu'à celle des organismes de réglementation locaux régissant nos activités à l'extérieur du Canada. La législation en matière de changements climatiques demeure incohérente d'un pays à l'autre, ce qui crée de l'incertitude économique et réglementaire.

La plupart des pays où nous exerçons nos activités de fabrication en sont à divers stades de mise en œuvre de mécanismes d'utilisation et d'échange de droits d'émission. En 2022, nos risques liés à la réglementation relative aux changements climatiques encourus se rapportaient principalement à nos obligations aux termes du Système communautaire d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, de l'entente sur les changements climatiques (Climate Change Agreement) du Royaume-Uni, de l'engagement de réduction des émissions de carbone (Carbon Reduction Commitment) dans le cadre du système d'efficacité énergétique du Royaume-Uni (lancé en avril 2010), du système d'évaluation des économies d'énergie et du système d'échange sur le marché du carbone au Québec. La sensibilisation et les préoccupations accrues du public à l'égard des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner l'adoption de nouvelles exigences législatives ou réglementaires visant la réduction ou l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. L'incidence de lois et règlements plus sévères en matière de changements climatiques sur notre industrie et sur nos activités serait probablement défavorable et pourrait être importante, surtout si les organismes de réglementation en viennent à la conclusion que les émissions provenant des avions causent des dommages importants à très haute altitude ou ont une plus grande incidence sur les changements climatiques que celles d'autres industries. De telles mesures pourraient se traduire par des coûts additionnels importants pour nous, nos clients et nos fournisseurs, notamment des coûts liés aux exigences énergétiques accrues, aux biens d'équipement, aux études environnementales et à la communication d'information sur les politiques environnementales, ainsi que d'autres coûts engagés pour se conformer à ces exigences qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière, notre performance opérationnelle et notre capacité à livrer concurrence. De plus, ces changements réglementaires pourraient nous obliger à développer de nouvelles technologies nécessitant des investissements importants en capitaux et en ressources.

Force majeure

Les cas de force majeure sont imprévisibles et peuvent avoir un impact négatif important, notamment des dommages corporels ou des décès, des dommages causés à des projets en cours, installations ou équipement, ou la destruction de ceux-ci, des dommages environnementaux, des retards ou des annulations de commandes et de livraisons, des retards de réception de matériel de nos fournisseurs, des retards dans les projets ou des incidents engageant la responsabilité civile.

Risque de marché

Risque de change

Nos résultats financiers sont présentés en dollars américains, et une tranche importante de nos ventes et de nos coûts opérationnels est libellée en devises autres que le dollar américain, le plus souvent en dollars canadiens, en pesos mexicains et en euros. Nous avons adopté une stratégie de couverture progressive, afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur nos résultats. Les contrats de couverture visent les opérations libellées en devises, et toute variation de la juste valeur des contrats pourrait être annulée par des variations de la valeur sous-jacente des opérations couvertes. L'utilisation de contrats de change à terme comporte aussi un risque de crédit

inhérent rattaché à un éventuel manquement aux obligations par l'une des contreparties aux contrats. Bien que nous visions à conclure des contrats de couverture de change pour toutes les devises utilisées aux fins de nos activités, il pourrait y avoir des cas où nous ne disposons pas de contrats de couverture ou bien où nous ne sommes pas entièrement couverts pour différentes raisons, notamment la réglementation et la disponibilité et l'accessibilité du marché. Par conséquent, rien ne garantit que nos stratégies de gestion du risque de change seront efficaces dans l'avenir ou que nous serons en mesure de conclure les contrats de couverture de change jugés nécessaires selon des modalités satisfaisantes. Dans les cas où nous ne bénéficions pas d'une couverture complète, nos résultats opérationnels sont touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar américain. Les fluctuations importantes des valeurs relatives des devises par rapport au dollar américain pourraient donc avoir une incidence importante sur notre rentabilité future. De plus, les dates de règlement des instruments financiers dérivés libellés en devises pourraient avoir une incidence importante sur nos liquidités. Les fluctuations des taux de change pourraient aussi avoir d'importantes conséquences défavorables sur la compétitivité de nos produits sur les marchés où ils rivalisent avec les produits de concurrents qui sont moins touchés par les fluctuations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent entraîner des fluctuations de nos flux de trésorerie futurs liés aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à des taux variables, y compris la dette à long terme à taux fixe convertie de manière synthétique à des taux d'intérêt variables. Les variations de taux d'intérêt peuvent également se répercuter sur nos flux de trésorerie futurs liés aux engagements d'offrir du soutien financier pour faciliter l'accès des clients au capital. Pour ces éléments, les flux de trésorerie pourraient subir une incidence négative en cas de variation des taux de référence comme le Libor, l'Euribor ou le taux des acceptations bancaires. En outre, nous sommes exposés aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, y compris les risques de revente, au moyen de nos instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains prêts et certaines créances liées à des contrats de location – avions, les placements dans des titres, les placements dans des structures de financement, les avantages incitatifs à la location et certains instruments financiers dérivés.

Risque lié au prix des produits de base

Nous sommes exposés au risque lié au prix des produits de base pour ce qui est principalement des fluctuations du coût des matériaux utilisés dans la chaîne d'approvisionnement, comme l'aluminium, les alliages d'aluminium évolués, le titane, l'acier et les autres matières que nous utilisons pour fabriquer nos produits, coût qui représente une part importante de notre coût des ventes. Nous ne maintenons pas de grands stocks de matières premières, de composants et de pièces. Les prix et la disponibilité des matières premières, des composants et des pièces peuvent varier considérablement selon la période en raison de facteurs comme la demande des consommateurs, l'offre, les conditions prévalant sur le marché et les coûts des matières premières. Plus particulièrement, les prix des matières premières requises pour nos activités peuvent être cycliques, et des pénuries de matières premières peuvent se produire à l'occasion. Nous ne pouvons pas garantir que les variations correspondantes du coût seront totalement répercutées sur le prix des contrats, et nous pourrions ne pas être en mesure de récupérer ces hausses relatives aux matières premières, ce qui pourrait rendre les contrats visés moins rentables.

Risque d'inflation

Notre activité est exposée au risque d'inflation résultant des fluctuations des coûts et des revenus provenant des commandes d'avions reçues, mais dont la livraison n'aura lieu qu'après plusieurs années. Les revenus provenant de ces commandes sont ajustés d'après les clauses d'indexation des prix liées à l'inflation. Les fluctuations de taux d'inflation pourraient tout de même avoir une incidence importante sur notre rentabilité future si le taux d'inflation hypothétique diffère du taux d'inflation réel, et ce risque est particulièrement important dans le cas des gros contrats à long terme qui peuvent influencer sur nos résultats pendant plusieurs exercices.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Une partie importante des bilans consolidés se compose d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts liés à des avions, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les avantages incitatifs à la location, les obligations locatives, les passifs liés aux actifs de RASPRO, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative. Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société aux risques de marché sur devises, généralement par le biais de contrats de change à terme. Les instruments financiers dérivés comprennent les dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

L'utilisation d'instruments financiers nous expose surtout aux risques de crédit, de liquidité et de marché, dont le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Une description de la manière dont nous gérons ces risques figure à la rubrique Gestion des risques de la section Sommaire et à la Note 33 – Gestion du risque financier des états financiers consolidés.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils ne soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Le classement des instruments financiers, ainsi que les revenus, charges, gains et pertes associés à ces instruments, sont présentés à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables et à la Note 12 – Instruments financiers des états financiers consolidés.

La Note 34 – Juste valeur des instruments financiers, aux états financiers consolidés, fournit une description détaillée des méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Ces valeurs sont des estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel nous avons immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart de nos instruments financiers. En l'absence d'un marché actif, nous établissons la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, de la valeur future prévue des avions, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, nous utilisons surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La Note 34 – Juste valeur des instruments financiers, aux états financiers consolidés fournit également une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, selon laquelle les instruments financiers sont classés en fonction des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés sur des marchés actifs (données d'entrée de Niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de Niveau 3). Dans le cas où des données utilisées pour évaluer la juste valeur sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie, la juste valeur obtenue est alors classée au plus bas niveau de la donnée d'entrée qui importe pour la juste valeur prise dans son ensemble. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée prise en compte pour la juste valeur dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. La hiérarchie de la juste valeur ne vise pas à fournir des renseignements sur la liquidité d'un actif en particulier ou sur le degré de sensibilité d'un actif ou d'un passif à d'autres données ou facteurs du marché.

Nous sommes d'avis que les gains et les pertes découlant de certaines variations de la juste valeur des instruments financiers sont accessoires à notre rendement de base, comme celles découlant des fluctuations du rendement du marché, étant donné que nous avons l'intention de continuer à détenir ces instruments dans un avenir prévisible. Ces gains et ces pertes sont exclus du résultat net ajusté et du RPA ajusté afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre nos résultats de base et d'améliorer la comparabilité des résultats d'une période à l'autre et avec les pairs.

Dans le cadre de la vente d'avions commerciaux, nous détenons des actifs financiers et avons contracté des passifs financiers, évalués à la juste valeur, dont certains sont classés à titre d'instruments financiers de Niveau 3, y compris les instruments financiers dérivés, la créance à recevoir de SCAC, une certaine créance à recevoir de MHI, le placement dans des structures de financement, les avantages incitatifs à la location, des avances gouvernementales remboursables et les passifs liés aux actifs de RASPRO. La juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen d'hypothèses, et l'hypothèse sur l'augmentation du risque de revente est la plus susceptible de modifier considérablement la juste valeur d'une période à l'autre. Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées d'un marché observable, sont établies par la direction à l'aide d'estimations et de jugements qui peuvent avoir un effet important sur les revenus, les charges, les actifs et les passifs.

La créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Une certaine créance à recevoir de MHI représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer. Les passifs liés aux actifs de RASPRO comportent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement au transfert du droit de bénéficiaire net lié aux placements dans des structures de financement. Se reporter à la Note 34 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés, pour l'analyse de sensibilité détaillée de ces instruments financiers.

Analyse de sensibilité

Nos principaux risques liés aux variations de la juste valeur des instruments financiers ont trait aux variations des taux de change et des taux d'intérêt. La Note 33 – Gestion du risque financier et la Note 34 – Juste valeur des instruments financiers des états financiers consolidés présentent des analyses de sensibilité fondées sur des hypothèses de variations de taux de change et de taux d'intérêt.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées telles que définies par les IFRS sont nos coentreprises, nos entreprises associées et nos principaux dirigeants. La Note 35 – Opérations entre parties liées des états financiers consolidés contient une description de nos opérations entre parties liées.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nos principales méthodes comptables et l'utilisation d'estimations et de jugements sont décrites à la Note 2 – Sommaire des principales méthodes comptables et à la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements de nos états financiers consolidés. La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'estimations et de jugements. Les estimations comptables critiques, qui sont reconsidérées régulièrement et qui peuvent changer d'une période à l'autre, sont décrites dans la présente section. Les estimations et les jugements sont importants lorsque :

- l'issue est très incertaine au moment où les estimations et les jugements sont faits; et
- des estimations ou des jugements différents ayant une incidence notable sur les états financiers consolidés pourraient raisonnablement avoir été utilisés.

Nos meilleures estimations à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, nous utilisons l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Notre budget et notre plan stratégique couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. Nous préparons annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. Nous utilisons le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. Nous assurons ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19 ainsi que le conflit actuel opposant l'Ukraine et la Russie, le cas échéant. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Outillage des programmes aéronautiques

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT pertinente. L'évaluation des indices de dépréciation et le calcul des montants recouvrables, lorsque des indices existent, reposent sur l'exercice du jugement qui fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2022. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour déterminer les entrées de trésorerie indépendantes afin d'identifier les UGT par gamme d'avions. De plus, des estimations sont requises pour déterminer l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, les valeurs recouvrables des UGT pertinentes sont déterminées selon la juste valeur moins les coûts de sortie, lesquels ont été établis d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

La direction tient compte de facteurs internes et externes et exerce son jugement afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Les facteurs comprennent notamment la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts d'après le coût du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique.

La Société a évalué la présence ou non d'indicateurs de dépréciation à l'égard du programme d'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2022. D'après cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas d'indice de dépréciation au 31 décembre 2022.

Évaluation des actifs d'impôt différé

Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, le gain prévu à la clôture des transactions, le cas échéant, l'historique des bénéfices et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 10 – Impôts sur le résultat de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Impôts éventuels

Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité de nos relations d'affaires internationales ainsi que la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite.

Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de sociétés cotées AA avec des échéances inférieures à 5 ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de sociétés cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de sociétés cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 22 – Avantages de retraite des états financiers consolidés pour plus de détails à l'égard des hypothèses et de l'analyse de sensibilité utilisées pour déterminer les modifications à apporter aux hypothèses actuarielles cruciales.

Consolidation

De temps à autre, la Société participe à des entités structurées où les droits de vote ne sont pas le facteur dominant pour la détermination du contrôle. Dans ces situations, la direction peut recourir à divers processus d'estimation complexes comportant à la fois des facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si la Société est exposée, ou a droit, à des rendements variables significatifs. Les analyses quantitatives comprennent notamment l'estimation des flux de trésorerie et du rendement futurs de l'entité émettrice et l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie. Les analyses qualitatives comportent des facteurs comme l'objectif et la conception de l'entité émettrice et si la Société agit à titre de mandataire ou de mandant. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les résultats de ces analyses ainsi que pour déterminer si la Société a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice pour influencer sur son rendement, y compris l'évaluation de l'incidence des droits de vote potentiels, des ententes contractuelles et du contrôle de fait.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information, pour fournir une assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société leur a été communiquée; et
- l'information à fournir dans les documents de la Société visés par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont aussi établi des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) (cadre de référence de 2013).

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucune modification de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière survenue au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui ait eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura, une incidence importante sur nos contrôles internes à l'égard de l'information financière.

AUTRES

Le 23 juin 2022, la Société a confirmé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cadre du renouvellement de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (OPRCNA), du 28 juin 2022 au 27 juin 2023, jusqu'à 880 000 actions classe B (droits de vote limités). Les actions classe B (droits de vote limités) rachetées dans le cadre de l'OPRCNA seront annulées si elles ont été rachetées dans le but d'atténuer l'effet de dilution de l'octroi d'options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société, ou seront placées en fiducie et seront utilisées éventuellement pour éteindre les obligations de la Société aux termes de certains de ses régimes incitatifs à base d'actions à l'intention des employés, notamment ses régimes d'UAR et d'UAI.

Pour plus de détails, se reporter aux états des variations des capitaux propres consolidés et à la Note 28 – Capital social de nos états financiers consolidés.

TAUX DE CHANGE

Nous sommes exposés à des fluctuations de taux de change découlant de la conversion des revenus, des charges, des actifs et des passifs de nos établissements à l'étranger utilisant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar américain, principalement l'euro, la livre sterling et d'autres devises d'Europe, et de la conversion d'opérations libellées en devises, principalement le dollar canadien et la livre sterling.

Les taux de change utilisés pour convertir les actifs et les passifs en dollars américains étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Diminution
Euro	1,0662	1,1325	(6) %
Dollar canadien	0,7381	0,7849	(6) %
Livre sterling	1,2055	1,3499	(11) %

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les quatrièmes trimestres clos les :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Diminution
Euro	1,0204	1,1439	(11) %
Dollar canadien	0,7366	0,7932	(7) %
Livre sterling	1,1734	1,3479	(13) %

Les taux de change moyens utilisés pour convertir les revenus et les charges en dollars américains étaient comme suit pour les exercices clos les :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	Diminution
Euro	1,0544	1,1834	(11) %
Dollar canadien	0,7691	0,7977	(4) %
Livre sterling	1,2380	1,3756	(10) %

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Le 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, le nombre moyen de base et dilué d'actions classe A et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation, le nombre d'UAR, d'UAI, d'UAD, d'options d'achat d'actions et de bons de souscription ainsi que le RPA pour les périodes considérées et précédentes ont été ajustés et retraités pour refléter l'incidence du regroupement d'actions. Voir la Note 11 – Résultat par action et la Note 29 – Régimes à base d'actions de nos états financiers consolidés pour plus de détails.

Données sur les actions autorisées, émises et en circulation, au 7 février 2023

	Autorisées	Émises et en cours
Actions classe A (droits de vote multiples) ⁽¹⁾	143 680 000	12 349 370
Actions classe B (droits de vote limités) ⁽²⁾	143 680 000	82 225 583 ⁽³⁾
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000	2 684 527
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000	9 315 473
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000

⁽¹⁾ Dix votes chacune, convertibles au gré du porteur en une action classe B à droits de vote limités.

⁽²⁾ Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A sous réserve de certaines conditions.

⁽³⁾ Déduction faite de 3 704 417 actions classe B à droits de vote limités acquises et détenues en mains tierces dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI.

Données relatives aux bons de souscription, aux options d'achat d'actions, aux UAR, aux UAD et aux UAI au 31 décembre 2022

Bons de souscription émis et en cours	4 234 074
Options émises et en cours en vertu des régimes d'options d'achat d'actions	3 683 172
UAR, UAD et UAI émises et en cours en vertu des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI	3 730 710
Actions classe B à droits de vote limités détenues en mains tierces au titre des obligations relatives aux UAR et aux UAI	3 704 417

Information

Bombardier Inc.

Relations avec les investisseurs

400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest

Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 240-9649

Courriel : investisseurs@bombardier.com

Des renseignements additionnels sur la Société, y compris la notice annuelle de la Société, peuvent être obtenus sur le site Internet de SEDAR, à l'adresse sedar.com, ou sur le site Internet de Bombardier dédié aux relations avec les investisseurs, à ri.bombardier.com.

L'avion *Global 8000* est actuellement en développement et une fois le développement finalisé, devra être certifié. Sa MES est prévue en 2025. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions.

Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Flëx Wing, Soleil, Touch et Vision Flight Deck sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

La version imprimée du présent rapport financier utilise un papier Rolland Opaque, contenant 30 % de fibres recyclées durables. L'utilisation de ce papier, plutôt que du papier vierge, sauve l'équivalent de 1 arbre mature, 267 kg d'émissions de CO₂ (équivalant à 1 061 kilomètres parcourus) et 2 000 litres d'eau.

Bombardier Inc., 400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

Téléphone : +1 514 855 5001; site Web : bombardier.com

An English edition is available upon request to the Investor Relations Department, or on the Corporation's dedicated investor relations website at ir.bombardier.com.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les principales informations financières qui suivent sont tirées des états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020 et doivent être lues avec ceux-ci.

Le tableau suivant présente les principales informations financières pour les trois derniers exercices.

Exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020 ⁽¹⁾
Revenus	6 913 \$	6 085 \$	6 487 \$
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.			
Activités poursuivies	(128) \$	(249) \$	(170) \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾	(20) \$	5 290 \$	(698) \$
Total	(148) \$	5 041 \$	(868) \$
RPA (en dollars) ⁽²⁾			
Activités poursuivies – de base et dilué	(1,67) \$	2,87 \$	(1,95) \$
Activités abandonnées – de base ⁽¹⁾	(0,21) \$	54,92 \$	(7,24) \$
Activités abandonnées – dilué ⁽¹⁾	(0,21) \$	53,41 \$	(7,24) \$
Total de base	(1,88) \$	52,05 \$	(9,19) \$
Total dilué	(1,88) \$	50,54 \$	(9,19) \$
Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars canadiens)			
Actions classe A (droits de vote multiples)	— \$	— \$	— \$
Actions classe B (droits de vote limités)	— \$	— \$	— \$
Actions privilégiées, série 2	1,03 \$	0,61 \$	0,72 \$
Actions privilégiées, série 3	1,07 \$	1,00 \$	1,00 \$
Actions privilégiées, série 4	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Aux 31 décembre	2022	2021	2020
Total des actifs	12 324 \$	12 764 \$	23 090 \$
Passifs financiers non courants	7 187 \$	8 299 \$	9 418 \$

⁽¹⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽²⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Le tableau contenant les données trimestrielles est présenté ci-après.

La publication du présent rapport de gestion pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été autorisée par le conseil d'administration le 8 février 2023.

BOMBARDIER INC.
DONNÉES TRIMESTRIELLES (NON AUDITÉES)

 (Préparées conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, à l'exception des fourchettes des cours)

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

Exercices	2022					2021				
	Total	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre	Total	Quatrième trimestre	Troisième trimestre	Deuxième trimestre	Premier trimestre
Revenus	6 913 \$	2 655 \$	1 455 \$	1 557 \$	1 246 \$	6 085 \$	1 771 \$	1 449 \$	1 524 \$	1 341 \$
RAII	538 \$	207 \$	145 \$	101 \$	85 \$	241 \$	138 \$	48 \$	36 \$	19 \$
Charges de financement ⁽¹⁾	817	146	142	233	376	936	174	426	286	290
Revenus de financement ⁽¹⁾	(33)	(59)	(25)	(25)	(4)	(324)	(148)	(3)	(389)	(24)
RAI	(246)	120	28	(107)	(287)	(371)	112	(375)	139	(247)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(118)	(121)	1	2	—	(122)	(127)	1	—	4
Résultat net des activités poursuivies	(128) \$	241 \$	27 \$	(109) \$	(287) \$	(249) \$	239 \$	(376) \$	139 \$	(251) \$
Résultat net des activités abandonnées	(20)	—	—	(20)	—	5 319	(1)	(1)	—	5 321
Résultat net	(148) \$	241 \$	27 \$	(129) \$	(287) \$	5 070 \$	238 \$	(377) \$	139 \$	5 070 \$
Attribuable aux										
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	(148) \$	241 \$	27 \$	(129) \$	(287) \$	5 041 \$	238 \$	(377) \$	139 \$	5 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	29	—	—	—	29
	(148) \$	241 \$	27 \$	(129) \$	(287) \$	5 070 \$	238 \$	(377) \$	139 \$	5 070 \$
RPA (en dollars)⁽²⁾⁽³⁾										
Activités poursuivies – de base	(1,67) \$	2,48 \$	0,20 \$	(1,22) \$	(3,09) \$	(2,87) \$	2,42 \$	(3,97) \$	1,36 \$	(2,66) \$
Activités poursuivies – dilué	(1,67) \$	2,40 \$	0,20 \$	(1,22) \$	(3,09) \$	(2,87) \$	2,35 \$	(3,97) \$	1,34 \$	(2,59) \$
Activités abandonnées – de base	(0,21) \$	0,00 \$	0,00 \$	(0,21) \$	0,00 \$	54,92 \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,01) \$	54,60 \$
Activités abandonnées – dilué	(0,21) \$	0,00 \$	0,00 \$	(0,21) \$	0,00 \$	53,41 \$	(0,01) \$	(0,01) \$	(0,01) \$	53,31 \$
Fourchette du cours des actions classe B à droits de vote limités (en dollars canadiens)										
Haut ⁽³⁾	55,50 \$	55,50 \$	35,09 \$	37,25 \$	46,00 \$	57,00 \$	57,00 \$	55,75 \$	33,00 \$	24,50 \$
Bas ⁽³⁾	18,30 \$	24,39 \$	18,30 \$	18,67 \$	29,00 \$	11,50 \$	36,25 \$	31,50 \$	21,25 \$	11,50 \$

⁽¹⁾ Les montants présentés sur une base annuelle peuvent ne pas correspondre à la somme des montants des quatre trimestres, étant donné que certains reclassements des charges de financement aux revenus de financement trimestriels, et inversement, ont été effectués sur une base cumulative.

⁽²⁾ Les montants présentés sur une base annuelle peuvent ne pas correspondre à la somme des montants des quatre trimestres, étant donné que certains rachats d'actions et certaines actions potentielles dilutives, sur une base trimestrielle, peuvent ne pas s'appliquer sur une base annuelle.

⁽³⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

BOMBARDIER INC.
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action et le nombre d'actions ordinaires)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
Revenus	6 913 \$	6 085 \$	6 487 \$	7 488 \$	7 321 \$
RAII ajusté⁽²⁾	512 \$	223 \$	(211) \$	400 \$	279 \$
Éléments spéciaux	(26)	(18)	(1 123)	920	52
RAII	538	241	912	(520)	227
Charges de financement	817	936	1 060	996	593
Revenus de financement	(33)	(324)	(27)	(226)	(87)
RAI	(246)	(371)	(121)	(1 290)	(279)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(118)	(122)	49	251	(192)
Résultat net des activités poursuivies	(128)	(249)	(170)	(1 541)	(87)
Résultat net des activités abandonnées ⁽¹⁾	(20)	5 319	(398)	(66)	405
Résultat net	(148) \$	5 070 \$	(568) \$	(1 607) \$	318 \$
Attribuable aux					
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	(148) \$	5 041 \$	(868) \$	(1 797) \$	232 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	— \$	29 \$	300 \$	190 \$	86 \$
Résultat net ajusté des activités poursuivies⁽²⁾	101 \$	(326) \$	(1 115) \$	(406) \$	(7) \$
RPA (en dollars)⁽³⁾					
Activités poursuivies – de base	(1,67) \$	(2,87) \$	(1,95) \$	(16,37) \$	(0,09) \$
Activités poursuivies – dilué	(1,67) \$	(2,87) \$	(1,95) \$	(16,37) \$	(0,09) \$
Activités abandonnées – de base	(0,21) \$	54,92 \$	(7,24) \$	(2,68) \$	2,63 \$
Activités abandonnées – dilué	(0,21) \$	53,41 \$	(7,24) \$	(2,68) \$	2,44 \$
Activités poursuivies – ajusté ⁽⁴⁾	0,74 \$	(3,66) \$	(11,76) \$	(4,47) \$	0,72 \$
Information générale					
Revenus à l'exportation provenant du Canada	5 256 \$	4 575 \$	5 182 \$ ⁽⁵⁾	5 187 \$ ⁽⁵⁾	5 803 \$ ⁽⁵⁾
Additions nettes aux immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁶⁾	337 \$	232 \$	354 \$	523 \$	415 \$
Amortissement ⁽⁶⁾	415 \$	417 \$	510 \$	422 \$	272 \$
Charges (reprises) de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁶⁾	3 \$	3 \$	42 \$	(4) \$	11 \$
Dividende par action ordinaire (en dollars canadiens)					
Classe A	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Classe B à droits de vote limités	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Dividende par action privilégiée (en dollars canadiens)					
Série 2	1,03 \$	0,61 \$	0,72 \$	0,99 \$	0,90 \$
Série 3	1,07 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$
Série 4	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$	1,56 \$
Fourchette du cours de l'action (en dollars canadiens)					
Actions classe A⁽³⁾					
Haut	56,03 \$	58,25 \$	50,50 \$	77,00 \$	140,00 \$
Bas	21,46 \$	19,00 \$	9,50 \$	39,25 \$	42,50 \$
Clôture	52,92 \$	43,25 \$	20,50 \$	48,50 \$	52,00 \$
Actions classe B à droits de vote limités⁽³⁾					
Haut	55,50 \$	57,00 \$	49,25 \$	75,75 \$	139,50 \$
Bas	18,30 \$	11,50 \$	6,50 \$	38,25 \$	39,75 \$
Clôture	52,27 \$	42,00 \$	12,00 \$	48,25 \$	50,75 \$
Aux 31 décembre					
Nombre d'actions ordinaires (en millions) ⁽³⁾	94	96	97	96	95
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ⁽³⁾	(33,16) \$	(36,09) \$	(100,68) \$	(87,14) \$	(65,86) \$

⁽¹⁾ Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽²⁾ Mesures financières non conformes aux PCGR. Une mesure financière non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

⁽⁴⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio financier non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Comprend Transport.

⁽⁶⁾ D'après l'état des flux de trésorerie consolidé de nos états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE (SUITE)
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre	2022	2021	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾ ⁽²⁾
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$	1 779 \$	2 578 \$	3 187 \$
Créances clients et autres débiteurs	252	269	294	1 844	1 575
Actifs sur contrat	67	55	61	2 485	2 617
Stocks	3 322	3 242	3 650	4 599	4 402
Autres actifs financiers	472	76	227	195	210
Autres actifs	181	164	218	473	357
Actifs détenus en vue de la vente	—	—	10 417	1 309	—
Actifs courants	5 585	5 481	16 646	13 483	12 348
Immobilisations corporelles	1 214	837	668	1 781	1 557
Outillage des programmes aéronautiques	3 873	4 129	4 396	4 616	4 519
Goodwill	—	—	—	1 936	1 948
Impôts sur le résultat différés	381	250	111	546	746
Placements dans des coentreprises et des entreprises associées	—	—	—	1 059	2 211
Autres actifs financiers	899	1 680	912	989	1 030
Autres actifs	372	387	357	562	599
Actifs non courants	6 739	7 283	6 444	11 489	12 610
	12 324 \$	12 764 \$	23 090 \$	24 972 \$	24 958 \$
Passifs					
Fournisseurs et autres créditeurs	1 286 \$	1 164 \$	1 611 \$	4 682 \$	4 634 \$
Provisions	82	101	146	1 060	1 390
Passifs sur contrat	3 290	2 853	2 356	5 739	4 262
Tranche courante de la dette à long terme	—	—	1 882	8	9
Autres passifs financiers	345	216	239	617	598
Autres passifs	434	434	447	1 441	1 499
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	—	—	10 146	1 768	—
Passifs courants	5 437	4 768	16 827	15 315	12 392
Provisions	152	229	289	311	1 110
Passifs sur contrat	1 444	1 156	1 219	1 417	1 933
Dette à long terme	5 980	7 047	8 193	9 325	9 093
Avantages de retraite	598	1 100	1 606	2 445	2 381
Autres passifs financiers	1 207	1 252	1 225	1 605	1 526
Autres passifs	268	301	388	465	537
Passifs non courants	9 649	11 085	12 920	15 568	16 580
	15 086	15 853	29 747	30 883	28 972
Capitaux propres (déficit)					
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	(2 762)	(3 089)	(9 325)	(7 667)	(5 563)
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	2 668	1 756	1 549
	(2 762)	(3 089)	(6 657)	(5 911)	(4 014)
	12 324 \$	12 764 \$	23 090 \$	24 972 \$	24 958 \$

⁽¹⁾ Transport a été classé à titre d'activités abandonnées au 31 décembre 2020. Par conséquent, les résultats opérationnels des périodes correspondantes ont été retraités. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽²⁾ Les soldes ne comprennent pas l'incidence de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, qui s'est traduite par la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation dans les Immobilisations corporelles, et d'obligations locatives dans les Autres passifs financiers, totalisant respectivement 554 millions \$ et 568 millions \$ au 1^{er} janvier 2019.

BOMBARDIER INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2022 et 2021**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Bombardier Inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers et le rapport de gestion renferment certains montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle des états financiers consolidés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont établi des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à Bombardier Inc. leur a été communiquée; et que l'information à fournir dans les documents de Bombardier Inc. visés par les règlements d'information continue a été consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont aussi évalué l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière en date de la fin de l'exercice 2022. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à cette date, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne (cadre de référence de 2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En outre, selon cette évaluation, ils ont établi qu'il n'existait aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice 2022. Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont fourni aux autorités canadiennes en valeurs mobilières une attestation à l'égard des documents d'information annuels de Bombardier Inc., y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquiesce de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs internes et indépendants, afin d'examiner les états financiers consolidés, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion, de discuter de questions d'audit et de questions de présentation de l'information financière, de discuter de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et de s'assurer que chaque partie s'acquiesce correctement de ses responsabilités. En outre, il incombe au comité d'audit d'examiner la pertinence des méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements importants qui sous-tendent les états financiers consolidés dressés par la direction, ainsi que d'examiner les honoraires versés aux auditeurs indépendants et de faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de leur indépendance et de leurs honoraires. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés et du rapport de gestion à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Éric Martel
Président et chef de la direction



Bart Demosky
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Le 8 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE BOMBARDIER INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bombardier Inc. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Évaluation des indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable nette de l'outillage des programmes aéronautiques s'élevait à 3873 millions \$, dont une tranche importante avait trait à l'UGT de l'avion *Global 7500*.

Comme il est mentionné à la Note 3 des états financiers consolidés, le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices potentiels de dépréciation. S'il y a des événements indiquant un risque de dépréciation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*, la direction effectue un test de dépréciation quantitatif pour déterminer sa valeur recouvrable, définie comme la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Nous sommes d'avis que la détermination des indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500* est une question clé de l'audit en raison des estimations et du jugement de la direction requis pour les déterminer.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte par la direction pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Ces facteurs incluent la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, aux commandes futures prévues, au calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, aux revenus tirés des services connexes, aux coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, aux coûts de main-d'œuvre futurs, aux mises à niveau potentielles et aux dérivés et taux d'actualisation après impôts.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport financier, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport financier avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Question clé de l'audit

Afin de pouvoir apprécier l'évaluation que le groupe a faite des indices de dépréciation potentielle de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons acquis une compréhension du processus suivi par la direction pour réaliser le test de dépréciation.
- Nous avons évalué l'exhaustivité des facteurs internes ou externes identifiés par la direction, qui pourraient être considérés comme des indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion *Global 7500*.
- Nous avons comparé les résultats réels avec les hypothèses de l'exercice clos le 31 décembre 2022 utilisées pour le test de dépréciation réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Nous avons évalué s'il existait des modifications d'hypothèses pertinentes qui sous-tendent les facteurs utilisés par la direction pour déterminer les indices de dépréciation.
- Nous avons évalué l'exactitude de l'information présentée à la Note 3 des états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Zahid Fazal.

(1)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 8 février 2023

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A122227

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices 2022 et 2021

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

États financiers consolidés		102
1.	MODE DE PRÉSENTATION	107
2.	SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	107
3.	UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS	119
4.	INFORMATION SECTORIELLE	122
5.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	123
6.	AUTRES CHARGES (REVENUS)	123
7.	ÉLÉMENTS SPÉCIAUX	124
8.	CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT	125
9.	COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL	126
10.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	126
11.	RÉSULTAT PAR ACTION	128
12.	INSTRUMENTS FINANCIERS	129
13.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	130
14.	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	131
15.	SOLDES DES CONTRATS	131
16.	STOCKS	132
17.	CARNET DE COMMANDES	132
18.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	133
19.	AUTRES ACTIFS	133
20.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134
21.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	135
22.	AVANTAGES DE RETRAITE	136
23.	FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	145
24.	PROVISIONS	145
25.	AUTRES PASSIFS FINANCIERS	146
26.	AUTRES PASSIFS	146
27.	DETTE À LONG TERME	147
28.	CAPITAL SOCIAL	148
29.	RÉGIMES À BASE D' ACTIONS	151
30.	VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE	153
31.	FACILITÉS DE CRÉDIT	154
32.	GESTION DU CAPITAL	154
33.	GESTION DU RISQUE FINANCIER	155
34.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	159
35.	OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	162
36.	ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES	162
37.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	163
38.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	168

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAIIA	Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
É.-U.	États-Unis	s. o.	Sans objet
ECC	Écart de conversion cumulé	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
IASB	International Accounting Standards Board	SOFR	Taux de financement à un jour garanti
IFRS	Normes internationales d'information financière	UAD	Unités d'actions différées
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd	UAI	Unités d'actions incessibles
n. p.	Non présenté	UAR	Unités d'actions liées au rendement
R et D	Recherche et développement	UGT	Unités génératrices de trésorerie
R.-U.	Royaume-Uni		
RAI	Résultat avant impôts sur le résultat		
RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat		

BOMBARDIER INC.**ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	2022	2021
Revenus	4	6 913 \$	6 085 \$
Coût des ventes	16	5 656	5 161
Marge brute		1 257	924
Charges de vente et d'administration R et D	5	395	355
Autres charges (revenus)	6	(10)	8
Éléments spéciaux	7	(26)	(18)
RAII		538	241
Charges de financement	8	817	936
Revenus de financement	8	(33)	(324)
RAI		(246)	(371)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	10	(118)	(122)
Résultat net lié aux activités poursuivies		(128)	(249)
Résultat net lié aux activités abandonnées ⁽¹⁾		(20)	5 319
Résultat net		(148) \$	5 070 \$
Attribuable aux			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(148) \$	5 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾		—	29
		(148) \$	5 070 \$
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.			
Activités poursuivies		(128) \$	(249) \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾		(20)	5 290
		(148) \$	5 041 \$
RPA (en dollars)⁽²⁾	11		
Activités poursuivies – de base et dilué		(1,67) \$	(2,87) \$
Activités abandonnées – de base ⁽¹⁾		(0,21) \$	54,92 \$
Activités abandonnées – dilué ⁽¹⁾		(0,21) \$	53,41 \$
Total de base		(1,88) \$	52,05 \$
Total dilué		(1,88) \$	50,54 \$

⁽¹⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom et a comptabilisé un gain lié à la vente pour l'exercice 2021. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

⁽²⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

	Notes	2022	2021
Résultat net		(148) \$	5 070 \$
AERG			
Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net			
Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie			
Perte nette sur instruments financiers dérivés		(93)	(10)
Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe ⁽¹⁾⁽²⁾		62	(56)
Impôts sur le résultat	10	8	17
		(23)	(49)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG			
Perte nette non réalisée		(19)	(11)
ECC			
Placements nets dans les établissements à l'étranger		—	19
Éléments jamais reclassés en résultat net			
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des AERG			
Gain net (perte nette) non réalisé(e)		(7)	4
Avantages de retraite			
Réévaluation des régimes à prestations définies	22	565	632
Impôts sur le résultat	10	—	(1)
		565	631
Total des AERG		516	594
Total du résultat global		368 \$	5 664 \$
Attribuable aux			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		368 \$	5 674 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾		—	(10)
		368 \$	5 664 \$
Total du résultat global attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.			
Activités poursuivies		388 \$	345 \$
Activités abandonnées ⁽³⁾		(20)	5 329
		368 \$	5 674 \$

⁽¹⁾ Comprend une perte de 27 millions \$ reclassée à l'actif non financier connexe pour l'exercice 2022 (gain de 29 millions \$ pour l'exercice 2021).

⁽²⁾ Une perte nette différée de 52 millions \$ incluse dans les AERG devrait être reclassée dans la valeur comptable de l'actif non financier connexe ou dans les charges au cours de l'exercice 2023.

⁽³⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom et a comptabilisé un gain lié à la vente pour l'exercice 2021. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux
(en millions de dollars américains)

	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 291 \$	1 675 \$
Créances clients et autres débiteurs	14	252	269
Actifs sur contrat	15	67	55
Stocks	16	3 322	3 242
Autres actifs financiers	18	472	76
Autres actifs	19	181	164
Actifs courants		5 585	5 481
Immobilisations corporelles	20	1 214	837
Outillage des programmes aéronautiques	21	3 873	4 129
Impôts sur le résultat différés	10	381	250
Autres actifs financiers	18	899	1 680
Autres actifs	19	372	387
Actifs non courants		6 739	7 283
		12 324 \$	12 764 \$
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	23	1 286 \$	1 164 \$
Provisions	24	82	101
Passifs sur contrat	15	3 290	2 853
Autres passifs financiers	25	345	216
Autres passifs	26	434	434
Passifs courants		5 437	4 768
Provisions	24	152	229
Passifs sur contrat	15	1 444	1 156
Dette à long terme	27	5 980	7 047
Avantages de retraite	22	598	1 100
Autres passifs financiers	25	1 207	1 252
Autres passifs	26	268	301
Passifs non courants		9 649	11 085
		15 086	15 853
Capitaux propres (déficit)			
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(2 762)	(3 089)
		12 324 \$	12 764 \$
Engagements et éventualités	37		

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Beaudoin
Administrateur



Diane Giard
Administratrice

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les

(en millions de dollars américains)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.											
	Capital social			Résultats non distribués (déficit)			Cumul des AERG			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres (déficit)	
	Actions privilégiées	Actions ordinaires ⁽¹⁾	Bons de souscription ⁽¹⁾	Autres résultats non distribués (déficit)	Gains (pertes) de réévaluation	Surplus d'apport	Juste valeur par le biais des AERG	Couvertures de flux de trésorerie	ECC			Total
Au 1 ^{er} janvier 2021	347 \$	2 676 \$	73 \$	(8 998) \$	(3 188) \$	413 \$	20 \$	(31) \$	(637) \$	(9 325) \$	2 668 \$	(6 657) \$
Total du résultat global												
Résultat net	—	—	—	5 041	—	—	—	—	—	5 041	29	5 070
AERG	—	—	—	—	631	—	(7)	(49)	58	633	(39)	594
	—	—	—	5 041	631	—	(7)	(49)	58	5 674	(10)	5 664
Cession d'activités ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	58	564	622	(2 658)	(2 036)
Options exercées	—	7	—	—	—	(2)	—	—	—	5	—	5
Dividendes – actions privilégiées, déduction faite de l'impôt	—	—	—	(27)	—	—	—	—	—	(27)	—	(27)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI ⁽³⁾	—	(51)	—	—	—	—	—	—	—	(51)	—	(51)
Actions distribuées – Régime d'UAR	—	11	—	—	—	(11)	—	—	—	—	—	—
Expiration de bons de souscription ⁽⁴⁾	—	—	(62)	—	—	62	—	—	—	—	—	—
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	13	—	—	—	13	—	13
Au 31 décembre 2021	347 \$	2 643 \$	11 \$	(3 984) \$	(2 557) \$	475 \$	13 \$	(22) \$	(15) \$	(3 089) \$	—	(3 089) \$
Total du résultat global												
Résultat net	—	—	—	(148)	—	—	—	—	—	(148)	—	(148)
AERG	—	—	—	—	565	—	(26)	(23)	—	516	—	516
	—	—	—	(148)	565	—	(26)	(23)	—	368	—	368
Dividendes – actions privilégiées, déduction faite de l'impôt	—	—	—	(29)	—	—	—	—	—	(29)	—	(29)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI ⁽³⁾	—	(38)	—	—	—	—	—	—	—	(38)	—	(38)
Actions distribuées – Régime d'UAR	—	1	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—	—
Options exercées	—	14	—	—	—	(4)	—	—	—	10	—	10
Annulation d'actions classe B	—	(5)	—	—	—	3	—	—	—	(2)	—	(2)
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	18	—	—	—	18	—	18
Au 31 décembre 2022	347 \$	2 615 \$	11 \$	(4 161) \$	(1 992) \$	491 \$	(13) \$	(45) \$	(15) \$	(2 762) \$	— \$	(2 762) \$

⁽¹⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions dans le nombre d'actions et de bons de souscription. Voir la Note 11 – Résultat par action et la Note 28 – Capital social pour plus de détails.

⁽²⁾ En lien avec la vente de Transport à Alstom, dont la clôture a eu lieu le 29 janvier 2021.

⁽³⁾ Pour l'exercice 2022, la Société a acheté 1,6 million (1,6 million⁽¹⁾ pour l'exercice 2021) d'actions classe B (droits de vote limités) en vue du règlement d'obligations futures aux termes des régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société. Voir la Note 28 – Capital social.

⁽⁴⁾ Le 30 juin 2021 et le 1^{er} septembre 2021, 4 millions⁽¹⁾ de bons de souscription détenus par Investissement Québec sont arrivés à échéance. Voir la Note 28 – Capital social.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

 Pour les exercices clos les 31 décembre
 (en millions de dollars américains)

	Notes	2022	2021
Activités opérationnelles			
Résultat net des activités poursuivies		(128) \$	(249) \$
Résultat net des activités abandonnées ⁽¹⁾		(20)	5 319
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement ⁽²⁾	20, 21	415	417
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	6, 7, 20, 21	3	3
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)	10	(123)	(125)
Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6	(1)	1
Gains sur cession d'activités ⁽¹⁾		—	(5 334)
Charge à base d'actions	29	18	14
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme	7, 8	(1)	212
Variation nette des soldes hors trésorerie	30	909	(547)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – total		1 072	(289)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	(621)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies		1 072	332
Activités d'investissement			
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles		(355)	(237)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		18	5
Produit de la vente des actions d'Alstom		—	611
Retrait du périmètre de consolidation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liés à Transport ⁽¹⁾		—	(279)
Produit net de la cession d'activités ⁽¹⁾		—	2 868
Additions à l'encaisse affectée	18	43	(459)
Autres		(31)	(9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – total		(325)	2 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées ⁽¹⁾		(21)	2 589
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies		(304)	(89)
Activités de financement			
Produit net de l'émission de dette à long terme		—	2 180
Remboursements de dette à long terme	27	(1 058)	(5 421)
Variation nette des emprunts à court terme liés à Transport ⁽¹⁾		—	365
Paiement d'obligations locatives ⁽³⁾		(24)	(24)
Dividendes versés – actions privilégiées	28	(20)	(20)
Émission d'actions classe B		10	5
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI	28	(38)	(51)
Rachat d'actions classe B	28	(2)	—
Autres		—	1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – total		(1 132)	(2 965)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	240
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités poursuivies		(1 132)	(3 205)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1	(21)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(384)	(775)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice⁽⁴⁾	13	1 675	2 450
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13	1 291 \$	1 675 \$
Information supplémentaire⁽⁵⁾⁽⁶⁾			
Trésorerie versée pour			
Intérêts		521 \$	656 \$
Impôts sur le résultat		10 \$	12 \$
Trésorerie reçue pour			
Intérêts		23 \$	18 \$
Impôts sur le résultat		— \$	1 \$

⁽¹⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽²⁾ Comprend 28 millions \$ correspondant à un amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice 2022 (28 millions \$ pour l'exercice 2021).

⁽³⁾ Les paiements de loyers liés à la tranche d'intérêts, aux contrats de location à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de loyers variables qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives sont classés à titre de sorties de fonds découlant des activités opérationnelles. Les sorties de fonds pour l'exercice 2022 ont totalisé 53 millions \$ (49 millions \$ pour l'exercice 2021).

⁽⁴⁾ Aux fins de présentation à l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie liée à Transport reclassée à titre d'actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020.

⁽⁵⁾ Les montants payés ou reçus au titre des intérêts sont reflétés comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sauf s'ils ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles ou incorporelles, auquel cas ils sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants payés ou reçus au titre des impôts sur le résultat sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

⁽⁶⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des couvertures, le cas échéant, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit, l'intérêt payé sur les obligations locatives et l'intérêt payé sur la prolongation des délais de règlement des comptes fournisseurs. Les intérêts reçus comprennent les intérêts reçus relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements dans des titres.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. (« la Société » ou « nos » ou « nous ») est constituée en vertu des lois du Canada. La Société est un fabricant d'avions d'affaires et de certaines composantes importantes de structures d'avions ainsi qu'un fournisseur de services connexes.

Le 16 septembre 2020, les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente des activités de Transport à Alstom. Depuis la vente, la Société exerce ses activités dans un seul secteur.

Le 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1 (le « regroupement d'actions »). Par conséquent, le nombre moyen de base et dilué d'actions en circulation, le RPA et le nombre d'UAR, d'UAI, d'UAD, d'options d'achat d'actions et de bons de souscription pour toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés annuels ont été retraités pour refléter l'incidence du regroupement d'actions.

La publication des états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2022 et 2021 a été autorisée par le conseil d'administration le 8 février 2023.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément aux IFRS, publiées par l'IASB.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Règles de consolidation

Filiales – Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de leur acquisition et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où elles cessent d'être contrôlées.

La Société consolide les entités émettrices, y compris les entités structurées lorsque, selon l'évaluation de la substance de la relation avec la Société, cette dernière conclut qu'elle contrôle les entités émettrices. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec celle-ci et a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur celle-ci pour influencer sur ces rendements.

La principale filiale de la Société, dont les revenus ou les actifs représentent plus de 10 % du total des revenus ou plus de 10 % du total des actifs, est Learjet Inc. (située aux É.-U.).

Les revenus et les actifs de cette filiale, combinés à ceux de Bombardier Inc., ont totalisé 92 % des revenus consolidés et 90 % des actifs consolidés, pour l'exercice 2022 (94 % et 92 % pour l'exercice 2021).

Coentreprises – Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint nécessitant le consentement unanime des parties se partageant le contrôle d'activités pertinentes comme la prise de décisions stratégiques financières et opérationnelles et dans lesquelles les parties ont droit aux actifs nets de l'arrangement. La Société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées – Les entreprises associées sont des entités à l’égard desquelles la Société a la capacité d’exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, la monnaie fonctionnelle de Bombardier Inc. La monnaie fonctionnelle est la principale monnaie de l’environnement économique au sein duquel l’entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est le dollar américain.

Transactions en monnaie étrangère – Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l’entité connexe à l’aide des taux de change en vigueur à la date de l’opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l’aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat, à l’exception des écarts de change liés à l’actif et au passif de retraite de même que des passifs financiers désignés comme couverture des placements nets dans des établissements à l’étranger de la Société, lesquels sont comptabilisés dans les AERG. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie. Les revenus et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l’opération pour les éléments importants.

Établissements à l’étranger – Les actifs et les passifs des établissements à l’étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar américain sont convertis en dollars américains selon les taux de change de clôture. Les revenus et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle du placement dans l’établissement à l’étranger connexe.

Les taux de change des principales monnaies utilisées pour dresser les états financiers consolidés étaient comme suit :

	Taux de change aux		Taux de change moyens pour les exercices	
	31 décembre 2022	31 décembre 2021	2022	2021
Euro	1,0662	1,1325	1,0544	1,1834
Dollar canadien	0,7381	0,7849	0,7691	0,7977
Livre sterling	1,2055	1,3499	1,2380	1,3756

Comptabilisation des revenus

Fabrication et autres – Les revenus provenant de la vente d’avions neufs sont considérés comme une seule et même obligation de prestation et sont comptabilisés à la livraison, soit le moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l’avion et la Société, rempli son obligation de prestation. Tous les coûts engagés ou qui seront engagés relativement à la vente, y compris les coûts liés aux garanties et aux mesures incitatives à la vente, sont imputés au coût des ventes ou déduits des revenus au moment où les revenus sont comptabilisés.

Pour ce qui est des ventes à livrer relatives à de nouveaux avions, le cas échéant, les revenus sont comptabilisés lorsque le client a obtenu le contrôle de l’avion et qu’il a demandé que l’avion lui soit livré ultérieurement, que l’avion est identifié séparément comme appartenant au client, que l’avion est prêt à livrer au client et que la Société n’a pas le loisir d’utiliser le produit ou de le destiner à un autre client.

La Société comptabilise une composante de financement importante à l’égard des commandes dont le calendrier des rentrées de trésorerie et celui de la comptabilisation des revenus diffèrent considérablement. Une composante de financement a été comptabilisée séparément à l’égard de certaines commandes d’avions lorsque des avances ont été reçues bien avant la livraison prévue. Par conséquent, la charge d’intérêt est comptabilisée sur la durée des avances et le prix de transaction sera augmenté d’un montant correspondant.

Les revenus provenant de la vente d’avions d’occasion sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l’actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

Services – Les services après-vente sont généralement comptabilisés au fil du temps. L'évaluation de la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie est habituellement déterminée en comparant les coûts réels engagés avec le total des coûts prévus pour le contrat dans son intégralité. Les avantages à recevoir attendus se limitent habituellement aux revenus tirés du contrat connexe. Les revenus provenant de la vente de pièces de rechange sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

Autres – Les revenus de la Société tirés de son contrat avec SCAC relatif au programme d'avions A220 sont comptabilisés à la livraison.

Soldes des contrats

Les soldes liés aux contrats comprennent les actifs sur contrat et les passifs sur contrat présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

Actifs sur contrat – Comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou que les services ont été rendus aux clients avant la réception de la contrepartie ou avant que la Société ait un droit inconditionnel à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les actifs sur contrat sont par la suite transférés dans les débiteurs lorsque le droit au paiement devient inconditionnel. Les actifs sur contrat comprennent les coûts engagés et les marges comptabilisées en excédent des facturations progressives sur les contrats de service.

Passifs sur contrat – Comptabilisés lorsque des montants sont reçus des clients avant la livraison de biens ou la prestation de services aux clients. Les passifs sur contrat sont par la suite comptabilisés dans les revenus lorsque la Société remplit ses obligations de prestation en vertu des contrats ou au fur et à mesure qu'elle les remplit. Les passifs sur contrat comprennent les avances reçues aux termes des programmes aéronautiques et les autres revenus différés liés à l'exploitation et à la maintenance de systèmes.

La position nette de l'actif sur contrat ou du passif sur contrat est déterminée pour chaque contrat. Les flux de trésorerie relatifs aux avances sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Aide et avances gouvernementales remboursables

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux charges engagées est portée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont portées en réduction des stocks ou des charges salariales connexes.

Les avances gouvernementales remboursables sont comptabilisées à titre de passif financier s'il existe une assurance raisonnable que le montant sera remboursé. Les avances gouvernementales remboursables sont ajustées advenant un changement quant au nombre d'avions à livrer et au moment de la livraison. Les avances gouvernementales remboursables consenties à la Société afin de financer les activités de recherche et de développement selon un partage des risques sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles de la Société et sont par conséquent présentées à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles à l'état des flux de trésorerie.

Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, des cessions d'activités ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en fonction de l'incidence fiscale future des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale respective, et des reports en avant de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront applicables pour l'exercice au cours duquel les différences devraient se résorber.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés directement en résultat, dans les AERG ou dans les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

Résultat par action

Le RPA de base est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.

Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts liés à des avions, les placements dans des titres, la créance à recevoir de MHI, les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, les avantages incitatifs à la location, les obligations locatives, les passifs liés aux actifs de RASPRO, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et soit a) la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, soit b) la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

En ce qui concerne les opérations pour lesquelles il n'est pas évident de savoir si la Société a transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, la Société effectue une analyse quantitative afin de comparer son exposition à la variabilité des flux de trésorerie de l'actif avant et après le transfert. On fait appel au jugement pour déterminer un nombre de scénarios raisonnablement possibles qui reflètent la variabilité prévue du montant et du calendrier des flux de trésorerie nets, puis pour attribuer à chaque scénario une probabilité en accordant davantage de poids aux issues considérées comme les plus susceptibles de se produire.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même créancier dont les modalités sont considérablement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification considérable, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat.

a) Instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides d'institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de trois mois ou moins.

Autres instruments financiers – Les créances clients et autres débiteurs, l'encaisse affectée, les prêts liés à des avions, une certaine créance à recevoir de MHI et certains autres actifs financiers sont tous des actifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les fournisseurs et autres créditeurs, la dette à long terme, certaines avances gouvernementales remboursables, les coûts non récurrents des fournisseurs et certains autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances clients ainsi que les autres actifs financiers font l'objet d'une révision pour moins-value. Les créances clients, les actifs sur contrat et les créances liées aux contrats de location font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur l'approche simplifiée dans le cadre de laquelle la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments. Pour les actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Pour les autres actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments.

b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers peuvent être désignés, au moment de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils satisfont à l'un ou l'autre des critères suivants : i) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou ii) le groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou de placement documentée. La Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net les engagements de reprise, les avantages incitatifs à la location, les passifs liés aux actifs de RASPRO et certaines avances gouvernementales remboursables.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

c) Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les créances à recevoir de SCAC, les placements dans des structures de financement et une certaine créance à recevoir de MHI doivent tous être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), à l'exception des variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt ou lorsqu'elles se rapportent à un instrument détenu à des fins de placement, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

Instruments financiers dérivés – Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société aux risques de change, généralement au moyen de contrats de change à terme. Les instruments financiers dérivés comprennent les instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils soient désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture (voir plus loin). Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, excluant les instruments financiers dérivés incorporés, sont comptabilisées dans le coût des ventes, ou dans les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

Les instruments financiers dérivés incorporés de la Société comprennent les options de rachat. Les options de rachat qui ne sont pas étroitement liées au contrat hôte sont évaluées à la juste valeur, et la valeur initiale est constatée à titre d'augmentation de la dette à long terme connexe et amortie par imputation à l'état du résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments de change qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans le coût des ventes. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisées dans le coût des ventes ou les autres charges (revenus), les charges de financement ou encore les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

d) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG. Hormis les instruments de capitaux propres, les placements dans des titres sont comptabilisés à la juste valeur et les profits et les pertes latents sont inclus dans les AERG, à l'exception des gains ou pertes liés à la dépréciation et des gains et pertes de change sur les placements monétaires, notamment les placements à revenu fixe, lesquels sont comptabilisés en résultat. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, compris dans les placements dans des titres, qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au moment de la comptabilisation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sans recyclage dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus de financement.

Comptabilité de couverture

La désignation à titre de couverture n'est permise que s'il est prévu, à l'origine de la couverture et tout au long de la période de couverture, que les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des instruments financiers non dérivés de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. Ce processus comprend l'appariement de la totalité des instruments financiers dérivés à des flux de trésorerie prévus ou à un actif ou à un passif particulier. La Société documente aussi formellement et évalue, à l'origine de la couverture et sur une base continue, si les instruments de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. La Société applique les stratégies de couverture suivantes.

Couvertures de flux de trésorerie – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats de change à terme conclus aux fins de couverture du risque de change sur les transactions prévues et des actifs et passifs comptabilisés. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite constatée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

La Société couvre son exposition au risque de change au moyen de contrats de change à terme. Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture du fait que les modalités des contrats de change à terme concordent avec celles de la transaction prévue très probable (c.-à-d. le montant nominal et la date de règlement prévue).

La Société utilise un dérivé hypothétique pour tester l'efficacité de la couverture et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut être fonction de la valeur temps de l'argent, selon une désignation au comptant, étant donné que les dates de règlement attendues de la transaction prévue et du contrat à terme ne concordent plus, en raison de différents indices, et des variations des montants prévus de flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1.

La tranche des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée comme ajustement du coût ou des revenus de l'élément couvert connexe. Les gains et les pertes sur les dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la tranche inefficace de couvertures efficaces sont comptabilisés dans le coût des ventes, ou dans les revenus de financement ou les charges de financement pour la composante intérêt des dérivés ou lorsque les dérivés ont été conclus à des fins de gestion du taux d'intérêt.

L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Comptabilisation des contrats de location

Lorsque la Société est le preneur – Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les autres passifs financiers à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par la Société. Le coût des actifs au titre des droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre des droits d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location lorsque l'échéance du contrat de location reflète l'exercice d'une option de résiliation par le preneur. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période, et elle est comptabilisée dans les charges de financement. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

La Société conclut périodiquement des transactions de cession-bail selon lesquelles elle vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location. En vertu de transactions de cession-bail, la cession d'un actif est comptabilisée comme une vente dès que le client a obtenu le contrôle de l'actif; sinon, la Société continue de comptabiliser à l'état de la situation financière l'actif cédé et doit comptabiliser un passif financier égal au produit reçu. Quand la cession d'un actif peut être comptabilisée comme une vente conformément à la politique de comptabilisation des revenus de la Société, une partie du gain tiré de la vente est comptabilisée dans les revenus directement après la vente, soit celle qui correspond à la part de l'actif non conservée par la Société aux termes du contrat de location. La part de l'actif conservée par la Société aux termes du contrat de location est comptabilisée

comme un actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative est généralement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La partie du produit lié aux droits conservés est classée à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement alors que l'autre partie est traitée à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'investissement selon la nature de l'actif vendu.

Évaluation des stocks

Programmes aéronautiques et produits finis – Les travaux en cours des programmes aéronautiques, les matières premières, et les stocks de produits finis sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est généralement déterminé au moyen de la méthode du coût unitaire, sauf le coût des stocks de pièces de rechange qui est calculé selon la méthode de la moyenne mobile. Le coût des stocks de produits fabriqués comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, comme les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimés pour l'achèvement et les frais de vente estimatifs, à l'exception des matières premières dont la valeur de réalisation nette est établie en fonction du coût de remplacement. La Société estime la valeur de réalisation nette en recourant à des évaluations externes et internes de la valeur des avions, y compris de l'information préparée à partir de données sur la vente d'avions semblables sur le marché secondaire.

Dépréciation de stocks – Les stocks sont dépréciés à leur valeur de réalisation nette lorsqu'on détermine que le coût des stocks ne sera pas recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur de réalisation nette en raison d'un changement de situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Les régimes d'avantages de retraite sont classés à titre de régimes à prestations définies ou de régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime à la date de clôture. Lorsque la Société compte un excédent dans un régime à prestations définies, la valeur comptabilisée au titre des actifs des régimes est limitée au plafond de la valeur de l'actif, soit la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement par le régime ou de diminution des cotisations futures au régime (le « test de plafonnement de la valeur de l'actif »). Un passif minimum est comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal en vertu de la loi au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursement du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une obligation implicite est comptabilisée comme une obligation au titre des régimes à prestations définies lorsqu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de verser les prestations au personnel. Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite tient compte de tout plafonnement de la valeur de l'actif, de tout passif minimum et de toute obligation implicite.

Le coût des avantages de retraite et des autres avantages gagnés par les employés est établi de manière actuarielle à l'aide, pour la plupart des régimes, de la méthode des unités de crédit projetées et de la meilleure estimation par la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite, de l'espérance de vie, de l'inflation, des taux d'actualisation et du coût des soins de santé, le cas échéant. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou les contrats d'assurance admissibles. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés. Les taux d'actualisation sont déterminés à chaque date de clôture en fonction des rendements des marchés à la fin de la période de présentation de l'information pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée du passif au titre des avantages de retraite connexe. Les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat à la dernière des dates suivantes i) la date de modification ou de réduction du régime ou ii) la date à laquelle la Société a comptabilisé les coûts de restructuration. Lorsque des modifications, réductions ou liquidations de régimes ont lieu, la Société a recours à des hypothèses actuarielles à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets au cours de la période après une modification, réduction ou liquidation de régime.

Les gains et pertes de réévaluation (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et de l'obligation au titre des prestations définies et l'incidence de tout plafonnement de l'actif et de tout passif minimum sont comptabilisés directement dans les AERG de la période au cours de laquelle ils se produisent, et ils ne sont jamais reclassés en résultat net. Les coûts (les crédits) des services passés sont comptabilisés directement en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

La charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite est incluse dans les revenus de financement ou les charges de financement. Les autres composantes du coût des avantages de retraite sont soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction, soit comptabilisées directement en résultat. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont versées ou capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Autres avantages à long terme – La méthode comptable est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les autres avantages à long terme sont inclus dans les autres passifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, ses coûts d'emprunt ainsi que tous les autres coûts engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état où il se trouve. Si le coût de certaines composantes d'un élément des immobilisations corporelles est important par rapport au coût total de l'élément, le coût total est réparti entre les diverses composantes, qui sont par la suite amorties séparément sur la durée de vie utile de chaque composante. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utiles suivantes :

Bâtiments	De 5 à 40 ans
Matériel	De 2 à 20 ans
Autres	De 3 à 20 ans

Le mode d'amortissement et les durées de vie utile sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les variations sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration ou les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent, ou dans les éléments spéciaux. L'amortissement des actifs en construction commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Si une pièce importante est remplacée ou si une inspection ou une remise à neuf majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et la valeur comptable de la pièce remplacée ou de l'inspection ou de la remise à neuf précédente est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement (comme les coûts de conception des prototypes d'avions et de leur mise à l'essai) et les logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères sont remplis, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les coûts des immobilisations incorporelles générées en interne comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les coûts d'emprunt, et excluent les coûts qui n'étaient pas nécessaires pour créer l'actif, comme les inefficacités constatées.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs dont la Société contrôle l'extrant sous-jacent découlant de l'utilisation de la technologie.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur et comprennent l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que les autres immobilisations incorporelles, comme le goodwill et les didacticiels. Les autres immobilisations incorporelles sont incluses dans les autres actifs.

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques commence à la date d'achèvement du premier avion du programme. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La dotation aux amortissements est comptabilisée comme suit :

	Mode	Durée de vie utile estimée
Outillage des programmes aéronautiques	Unités de production	Nombre prévu d'avions qui seront produits ⁽¹⁾
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	De 3 à 5 ans

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022, le nombre restant d'unités permettant d'amortir entièrement l'outillage des programmes aéronautiques devrait être produit sur les 11 prochaines années.

Les modes d'amortissement et les durées de vie utile estimées sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les modifications sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements pour l'outillage des programmes aéronautiques est comptabilisée dans les charges de R et D, et pour les immobilisations incorporelles, dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration et les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent.

Outre le goodwill, la Société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans un achat d'entreprise. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, diminué de toute dépréciation cumulée.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette à long terme et les autres coûts que la Société engage dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés comme composante du coût de l'actif et sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. La Société suspend la capitalisation des coûts d'emprunt pendant de longues périodes où elle suspend le développement d'un actif qualifié. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation d'une immobilisation corporelle, d'un actif au titre du droit d'utilisation ou d'une immobilisation incorporelle. Si de tels indices existent en fonction de facteurs internes et externes, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement lorsque c'est possible.

Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La plupart des actifs non financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant que peut obtenir la Société à la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. S'il n'existe pas d'accord de vente irrévocable ou de marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT, comme les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- La valeur d'utilité est calculée d'après les flux de trésorerie estimés nets et d'après des projections détaillées, généralement sur une période de cinq ans, les projections des années ultérieures étant extrapolées au moyen d'un taux de croissance hypothétique. Les flux de trésorerie estimés nets sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT connexe, l'actif connexe est déprécié à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Dans le cas des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif. La perte de valeur qui peut être reprise est limitée au montant qui fait en sorte que la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à celle qui aurait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au poste du résultat dans lequel la perte de valeur initiale a été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des circonstances, comme une diminution importante des ventes, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif ou l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable. Ces passifs sont présentés à titre de provisions si leur échéance ou leur montant est incertain. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Garanties de produits – Une provision pour les garanties de type assurance est constituée dans le coût des ventes lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. La composante intérêt associée aux garanties de produits, le cas échéant, est comptabilisée à titre de charge de financement. Les coûts estimatifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs, dont l'historique des réclamations et des coûts engagés en vertu des garanties, le type et la durée de la couverture des garanties, la nature des produits vendus et en service et la couverture de contre-garantie offerte par les fournisseurs de la Société. Les demandes de remboursement auprès de tiers sont comptabilisées s'il est quasiment certain que le remboursement sera effectué. Les garanties de produits s'échelonnent habituellement de un an à cinq ans.

Garanties de crédit et de valeur résiduelle – Les garanties de crédit et de valeur résiduelle liées à la vente d'avions commerciaux sont comptabilisées au montant que la Société s'attend à payer en vertu de ces garanties lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. Après la comptabilisation initiale, les variations de la valeur de ces garanties sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement. Dans le cadre de la vente du programme d'avions CRJ, les provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle sont incluses dans un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Les garanties de crédit accordent un soutien sous forme de paiements limités contractuellement aux bénéficiaires de la garantie, afin de réduire les pertes découlant d'une défaillance de crédit. Une garantie de crédit est exercée si, au cours de la période de financement, un client manque à ses obligations.

Les garanties de valeur résiduelle procurent, sous forme de paiements limités contractuellement, aux bénéficiaires de la garantie une protection au cas où la valeur marchande de l'actif sous-jacent baisserait sous la valeur garantie. Dans la plupart des cas, ces garanties sont fournies dans le cadre d'un arrangement de financement.

Provisions pour restructuration – Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation réelle ou implicite. La Société a une obligation implicite lorsqu'un plan formalisé et détaillé précise les activités ou la partie des activités visées, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, l'estimation détaillée des coûts connexes et le calendrier approprié. En outre, les employés ou les groupements de travailleurs touchés doivent avoir été informés des principales modalités des plans.

Contrats déficitaires – S’il est plus probable qu’improbable que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations en vertu de contrats fermes seront supérieurs aux avantages économiques prévus au contrat, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée dans le coût des ventes, sauf la composante intérêt, qui est comptabilisée dans les charges de financement. Les coûts inévitables comprennent les coûts qui portent directement sur le contrat comme les dépassements de coûts anticipés, les coûts prévus associés aux pénalités pour livraison tardive et aux problèmes technologiques ainsi que les répartitions de coûts qui se rapportent directement au contrat. Les provisions pour contrats déficitaires sont évaluées au moindre du coût prévu pour satisfaire aux conditions du contrat et du coût prévu pour résilier le contrat.

Prestations de cessation d’emploi – Les prestations de cessation d’emploi sont en général versées lorsque l’emploi prend fin avant l’âge normal de départ à la retraite ou si un employé accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise les prestations de cessation d’emploi lorsqu’elle s’est manifestement engagée, au moyen d’un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l’emploi d’employés actuels.

Dépenses environnementales – Une provision pour dépenses environnementales est comptabilisée lorsque des réclamations à l’égard de l’environnement ou des mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Les obligations légales liées à la mise hors service d’immobilisations et les dépenses environnementales relatives à des immobilisations qui en prolongent la durée de vie, augmentent la capacité ou améliorent la sécurité, ou qui atténuent ou préviennent une contamination environnementale qui ne s’est pas encore produite, sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont habituellement amorties sur la durée de vie utile résiduelle de l’actif sous-jacent. Les dépenses qui ont trait à une situation existante résultant d’activités antérieures, et qui ne serviront pas à dégager des revenus futurs, sont passées en charges et incluses dans le coût des ventes.

Litiges – Une provision pour litiges est comptabilisée en cas de poursuites, d’enquêtes gouvernementales ou d’une procédure lorsqu’il est probable qu’une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l’obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable.

Actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d’une transaction de vente plutôt que par l’utilisation continue. Le critère de classement « détenu en vue de la vente » n’est satisfait que lorsque la vente est hautement probable et que l’actif ou le groupe d’actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Les mesures requises pour réaliser la vente devraient indiquer qu’il est improbable que la vente fasse l’objet de changements importants ou que la décision de vendre soit révoquée. La direction doit s’être engagée à l’égard d’un plan de vente de l’actif et la vente devrait être réalisée dans l’année suivant le classement.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de la vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d’un actif ou à un groupe destiné à être cédé, à l’exclusion des charges financières et de la charge d’impôt sur le résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente. Les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d’un groupe classé comme détenu en vue de la vente continuent à être comptabilisés.

Les actifs et passifs d’un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément comme éléments courants à l’état de la situation financière.

Une activité abandonnée est une composante dont l’entité s’est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d’activité principale ou une région géographique distincte, fait partie d’un plan unique et coordonné pour se séparer d’une ligne d’activité ou d’une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées séparément en un seul montant à titre de résultat net lié aux activités abandonnées après impôts dans les états consolidés du résultat.

Paiements fondés sur des actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d’attribution. La valeur de la rémunération liée aux UAR, aux UAD et aux UAI est déterminée en fonction du prix de clôture d’une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, les UAD et les UAI dont les droits devraient être acquis. La valeur de la rémunération liée aux régimes d’options d’achat d’actions est déterminée à l’aide d’un modèle d’établissement du prix des options de Black et Scholes. L’incidence de toute variation du nombre d’options, d’UAR, d’UAD et d’UAI touchant l’acquisition prévue des droits rattachés est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l’estimation est révisée. La charge de rémunération est comptabilisée sur une base linéaire sur la période d’acquisition des droits moyennant une augmentation correspondante du surplus d’apport. Toute contrepartie versée par les participants aux régimes à l’exercice d’options d’achat d’actions est portée au crédit du capital social.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur à la date d’attribution et leur passif correspondant est comptabilisé. Jusqu’à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. Un nombre limité d’UAR, d’UAD et d’UAI constituent des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et dont la valeur de la rémunération est déterminée en fonction du prix de clôture d’une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, UAD et UAI dont les droits devraient être acquis.

Régime d’achat d’actions à l’intention des employés – Les contributions de la Société au régime d’achat d’actions à l’intention des employés sont évaluées au coût et comptabilisées de la même manière que les charges salariales connexes des employés. La charge de rémunération est comptabilisée à la date de la cotisation de l’employé.

3. UTILISATION D’ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L’application des méthodes comptables de la Société exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Une estimation et un jugement comptables sont considérés comme critiques si :

- pour effectuer l’estimation, nous devons formuler des hypothèses sur des questions très incertaines au moment où l’estimation est établie; et
- nous aurions pu utiliser raisonnablement des estimations différentes au cours de la période considérée ou si des changements apportés à l’estimation sont raisonnablement susceptibles de se produire d’une période à l’autre et auront une incidence notable sur notre situation financière, les variations de notre situation financière ou nos résultats opérationnels.

Les meilleures estimations de la direction à l’égard de l’avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction utilise l’expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l’égard de l’issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l’incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels différeront des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés, puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique

sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. La direction assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction, notamment l'incidence de la pandémie de COVID-19 et le conflit actuel opposant la Russie et l'Ukraine, le cas échéant. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Outillage des programmes aéronautiques – La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT pertinente. L'évaluation des indices de dépréciation et le calcul des montants recouvrables, lorsque des indices existent, reposent sur l'exercice du jugement qui fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2022. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce également son jugement pour déterminer les entrées de flux de trésorerie indépendantes afin d'identifier les UGT par gamme d'avions. De plus, la détermination de l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques s'appuie sur des estimations.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des UGT pertinentes est déterminée selon la juste valeur moins les coûts de sortie, lesquels sont établis d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

La direction tient compte de facteurs internes et externes et exerce son jugement pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Ces facteurs comprennent notamment la meilleure estimation par la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts d'après le coût moyen pondéré du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique.

La Société a évalué s'il existait des indices de dépréciation à l'égard de l'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2022. D'après cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'y avait pas d'indice de dépréciation au 31 décembre 2022.

Évaluation des actifs d'impôt différé – Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, le gain imposable prévu à la clôture des transactions, le cas échéant l'historique des bénéfices imposables et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 10 – Impôts sur le résultat pour plus de détails.

Impôts éventuels – Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité des relations d'affaires internationales et la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme – Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances, sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite. Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de sociétés cotées AA avec des échéances inférieures à cinq ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de sociétés cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de sociétés cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans, par rapport à l'écart de base. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails à l'égard des hypothèses utilisées et de l'analyse de sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles cruciales.

Consolidation – De temps à autre, la Société participe à des entités structurées où les droits de vote ne sont pas le facteur dominant pour la détermination du contrôle. Dans ces situations, la direction peut recourir à divers processus d'estimation complexes comportant à la fois des facteurs qualitatifs et quantitatifs afin de déterminer si la Société est exposée, ou a droit, à des rendements variables significatifs. Les analyses quantitatives comprennent notamment l'estimation des flux de trésorerie et du rendement futurs de l'entité émettrice et l'analyse de la variabilité de ces flux de trésorerie. Les analyses qualitatives comportent des facteurs comme l'objectif et la conception de l'entité émettrice et si la Société agit à titre de mandataire ou de mandant. Il faut faire preuve de jugement pour évaluer les résultats de ces analyses ainsi que pour déterminer si la Société a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité émettrice pour influencer sur son rendement, y compris l'évaluation de l'incidence des droits de vote potentiels, des ententes contractuelles et du contrôle de fait.

4. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est regroupée dans un secteur isolable qui conçoit, développe, fabrique et commercialise deux gammes d'avions d'affaires (*Challenger* et *Global*) dans les catégories des avions de moyenne à grande taille. La Société offre également du soutien après-vente pour ces deux avions, ainsi que pour la gamme d'avions *Learjet*⁽¹⁾. La Société a établi un réseau de centres de services après-vente et de soutien, y compris des centres de services en propriété exclusive, des équipes d'intervention mobile, et fournit une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de par le monde.

Les revenus de la Société par catégorie se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Avions d'affaires		
Fabrication et autres ⁽²⁾	5 345 \$	4 759 \$
Services ⁽³⁾	1 508	1 237
Autres ⁽⁴⁾	60	89
	6 913 \$	6 085 \$

⁽¹⁾ La Société a livré son dernier avion *Learjet* au cours du premier trimestre de 2022.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de services, et de publications de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽⁴⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

Les revenus de la Société sont attribués aux pays d'après l'emplacement du client comme suit :

	2022	2021
Amérique du Nord		
États-Unis	3 386 \$	2 540 \$
Canada	346	476
Mexique	90	21
	3 822	3 037
Europe		
Suisse	633	373
Allemagne	327	81
Royaume-Uni	156	161
Île de Man	99	203
Malte	49	227
Autres	269	537
	1 533	1 582
Asie-Pacifique		
Inde	199	125
Chine	86	325
Australie	20	218
Autres	470	255
	775	923
Autres		
Moyen-Orient	469	195
Amérique centrale	135	13
Afrique	127	122
Autres	52	213
	783	543
Total	6 913 \$	6 085 \$

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles de la Société sont attribués aux pays comme suit :

	31 décembre 2022 ⁽¹⁾	31 décembre 2021 ⁽¹⁾
Amérique du Nord		
Canada	4 656 \$	4 752 \$
États-Unis	274	149
Mexique	37	21
	4 967	4 922
Europe		
Royaume-Uni	80	2
Allemagne	34	39
Autres	6	6
	120	47
Asie-Pacifique		
Autres	75	69
	5 162 \$	5 038 \$

⁽¹⁾ Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles, sauf le goodwill, sont attribués aux pays d'après l'emplacement des actifs. Le goodwill est attribué aux pays d'après la répartition par la Société du prix d'achat connexe.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Coûts de R et D	104 \$	71 \$
Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques	(73)	(54)
	31	17
Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques	329	321
	360 \$	338 \$

6. AUTRES CHARGES (REVENUS)

Les autres charges (revenus) se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Vente d'actifs	(7) \$	— \$
Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	3	—
Pertes (gains) sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	1
Modifications des estimations et de la juste valeur ⁽²⁾	—	7
Gain sur vente d'activités	—	(1)
Autres	(5)	1
	(10) \$	8 \$

⁽¹⁾ Exclut celles présentées dans les éléments spéciaux.

⁽²⁾ Comprennent la perte nette (le gain net) sur certains instruments financiers évalués à la juste valeur et les modifications d'estimations liées à certaines provisions ou à certains instruments financiers, excluant les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

7. ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux sont ceux qui ne reflètent pas le rendement de base de la Société ou dont la présentation distincte permet aux utilisateurs des états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de la Société pour la période. Ces éléments comprennent notamment l'incidence des charges de restructuration, des cessions d'activités ainsi que les charges de dépréciation importantes et la reprise de celles-ci.

Les éléments spéciaux se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Variation des provisions pour cessions et autres ⁽¹⁾	(23) \$	(4) \$
Reprise des provisions pour annulation du programme d'avion <i>Learjet 85</i> ⁽²⁾	(11)	(37)
Charges de restructuration ⁽³⁾	8	37
Pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme ⁽⁴⁾	(1)	212
Gain sur la vente des activités EWIS ⁽⁵⁾	—	(14)
	(27) \$	194 \$
Présentés dans		
Éléments spéciaux dans le RAI	(26) \$	(18) \$
Charges (revenus) de financement – pertes (gains) sur remboursement de dette à long terme ⁽⁴⁾	(1)	212
	(27) \$	194 \$

1. Compte tenu des activités en cours liées aux cessions antérieures, la Société a révisé certaines provisions correspondantes. La modification des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux.
2. Compte tenu des activités en cours liées à l'annulation du programme d'avion *Learjet 85*, la Société a réduit les provisions correspondantes de 11 millions \$ pour l'exercice 2022 (37 millions \$ pour l'exercice 2021). La réduction des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des éléments spéciaux en 2014 et en 2015.
3. Pour l'exercice 2022, représentent des indemnités de départ de néant et d'autres charges connexes de 8 millions \$. Pour l'exercice 2021, représentaient des indemnités de départ de 33 millions \$, une dépréciation des immobilisations corporelles de 3 millions \$ et d'autres charges connexes de 9 millions \$, contrebalancées en partie par des gains de compression de 8 millions \$.
4. Pour l'exercice 2022, représentent les pertes (gains) lié(e)s au rachat partiel des billets de premier rang échéant en 2024, 2025 et 2027. Pour l'exercice 2021, représentaient les pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et le remboursement de la totalité des billets de premier rang échéant en décembre 2021, des billets de premier rang échéant en mars 2022, des billets de premier rang échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang échéant en janvier 2023. Voir la Note 8 – Charges de financement et revenus de financement et la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.
5. La vente des activités liées aux systèmes d'interconnexion et de câblage électrique (electrical wiring interconnection system (EWIS)) de la Société au Mexique, pour une contrepartie nette totalisant 37 millions \$, a donné lieu à un gain comptable de 14 millions \$ pour l'exercice 2021.

8. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Charges de financement		
Perte nette sur certains instruments financiers ⁽¹⁾	228 \$	— \$
Charge d'intérêt des obligations locatives	32	23
Désactualisation des obligations au titre des avantages de retraite nettes	31	40
Désactualisation d'autres passifs financiers	31	30
Désactualisation des avances	26	35
Désactualisation des provisions	2	3
Pertes sur remboursement de dette à long terme ⁽²⁾	—	212
Frais de consentement ⁽³⁾	—	12
Autres	4	5
	354	360
Charges d'intérêt sur la dette à long terme, compte tenu de l'incidence des instruments de couverture	463	576
	817 \$⁽⁴⁾	936 \$⁽⁴⁾
Revenus de financement		
Variation des taux d'actualisation des provisions	(2) \$	— \$
Gains sur remboursement de dette à long terme ⁽²⁾	(1)	—
Gain net sur certains instruments financiers ⁽¹⁾	—	(310)
Autres	(9)	(1)
	(12)	(311)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(18)	(3)
Revenu tiré des placements dans des titres	(3)	(10)
	(21)	(13)
	(33) \$⁽⁵⁾	(324) \$⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les pertes (gains) découlant de la variation des taux d'intérêt.

⁽²⁾ Représentent les pertes (gains) liés au rachat partiel des billets de premier rang échéant en 2024, 2025 et 2027 pour l'exercice 2022 (pertes liées au remboursement de l'emprunt à terme garanti de premier rang et au remboursement de la totalité des billets de premier rang échéant en décembre 2021, des billets de premier rang échéant en mars 2022, des billets de premier rang échéant en octobre 2022 et des billets de premier rang échéant en janvier 2023 pour l'exercice 2021). Voir la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.

⁽³⁾ Représentent les paiements de consentement effectués en mai 2021 auprès de certains porteurs de billets relativement au processus de sollicitation de consentements dirigé par la Société, dans le cadre duquel elle sollicite le consentement des porteurs de billets aux termes de certains actes de fiducie en cours afin d'obtenir certaines modifications et renonciations.

⁽⁴⁾ Dont un montant de 494 millions \$ représente la charge d'intérêt calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les passifs financiers classés comme étant au coût amorti pour l'exercice 2022 (606 millions \$ pour l'exercice 2021).

⁽⁵⁾ Dont un montant de 18 millions \$ représente le produit d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers classés comme étant au coût amorti et à la juste valeur par le biais des AERG pour l'exercice 2022 (3 millions \$ pour l'exercice 2021).

Les coûts d'emprunt capitalisés dans les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé 28 millions \$ pour l'exercice 2022, selon un taux moyen de capitalisation de 7,52 % (15 millions \$ et 7,17 % pour l'exercice 2021). Les coûts d'emprunt capitalisés sont déduits des intérêts sur la dette à long terme connexes ou de la désactualisation d'autres passifs financiers, le cas échéant.

9. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les coûts des avantages du personnel⁽¹⁾ se présentaient comme suit pour les exercices :

	Notes	2022	2021
Salaires et autres avantages du personnel		1 362 \$	1 238 \$
Avantages de retraite ⁽²⁾	22	151	183
Charge à base d'actions	29	19	14
Restructuration, indemnités de départ et autres coûts de cessation d'emploi pour départ involontaire	7	—	33
		1 532 \$	1 468 \$

⁽¹⁾ Les coûts des avantages du personnel incluent les coûts incorporés dans le coût des stocks et autres actifs produits par l'entité et excluent l'incidence des subventions salariales.

⁽²⁾ Comprennent les régimes à prestations définies et à cotisations définies.

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Analyse de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat se détaillait comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Impôt exigible	5 \$	3 \$
Impôts sur le résultat différés	(123)	(125)
	(118) \$	(122) \$

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi au Canada, et du recouvrement d'impôts sur le résultat s'établissait comme suit pour les exercices :

	2022	2021
RAI	(246) \$	(371) \$
Taux d'imposition prévu par la loi au Canada	26,5 %	26,5 %
Recouvrement d'impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	(65)	(98)
Augmentation (diminution) imputable aux éléments suivants :		
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(189)	(158)
Différences permanentes	117	(4)
Moins-value des actifs d'impôt différé	11	46
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	10	108
Écart des taux d'imposition des filiales à l'étranger et autres entités émettrices	1	(4)
Autres	(3)	(12)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(118) \$	(122) \$
Taux d'imposition effectif	48,0 %	32,9 %

Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial applicable dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités.

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat différés se détaillait comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(189) \$	(158) \$
Naissance et résorption de différences temporaires	45	(121)
Moins-value des actifs d'impôt différé	11	46
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	10	108
	(123) \$	(125) \$

Impôts sur le résultat différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société se présentaient comme suit aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles	2 325 \$	— \$	2 064 \$	— \$
Stocks	581	—	523	—
Immobilisations incorporelles	212	—	243	—
Provisions	135	—	144	—
Avantages de retraite	97	—	238	—
Passifs sur contrat	37	—	38	—
Autres passifs financiers et autres passifs	33	—	12	—
Autres actifs financiers et autres actifs	12	—	(3)	—
Immobilisations corporelles	10	—	(3)	—
Autres	38	—	64	—
	3 480	—	3 320	—
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(3 099)	—	(3 070)	—
	381 \$	— \$	250 \$	— \$

Les variations de l'actif d'impôt différé net se détaillaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice, montant net	250 \$	111 \$
En résultat net	123	125
Dans les AERG		
Avantages de retraite	—	(1)
Couvertures de flux de trésorerie	8	17
Autres ⁽¹⁾	—	(2)
Solde à la fin de l'exercice, montant net	381 \$	250 \$

⁽¹⁾ Comprennent principalement les incidences du taux de change.

Les pertes opérationnelles nettes reportées prospectivement et les différences temporaires déductibles pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'établissaient à 11 623 millions \$ au 31 décembre 2022, dont une tranche de 342 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG (11 659 millions \$ au 31 décembre 2021, dont une tranche de 898 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG). De ces montants, une tranche d'environ 3519 millions \$ au 31 décembre 2022 n'avait pas de date d'échéance (4351 millions \$ au 31 décembre 2021), une tranche d'environ 131 millions \$ avait trait aux activités de la Société en Allemagne, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 40 % du revenu imposable (194 millions \$ au 31 décembre 2021), une tranche de 136 millions \$ avait trait aux activités de la Société au R.-U., où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (90 millions \$ au 31 décembre 2021) et une tranche de 7 millions \$ avait trait aux activités de la Société en France, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (4 millions \$ au 31 décembre 2021).

De plus, la Société dispose de 1076 millions \$ de crédits d'impôt à l'investissement inutilisés, dont la plupart peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans, et de 1115 millions \$ de pertes en capital nettes reportées prospectivement pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés (1341 millions \$ et 757 millions \$ au 31 décembre 2021). Les pertes en capital nettes peuvent être reportées prospectivement indéfiniment et ne peuvent être utilisées qu'à l'égard de gains en capital imposables futurs.

Des actifs d'impôt différé nets de 356 millions \$ ont été comptabilisés au 31 décembre 2022 (246 millions \$ au 31 décembre 2021) dans des territoires qui ont subi des pertes au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. D'après le niveau du revenu imposable historique, le gain imposable prévu à la clôture des transactions, le cas échéant, et des stratégies prudentes de planification fiscale, la direction croit qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces différences déductibles et les reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles. Voir la Note 3 – Utilisation d'estimations et de jugements pour plus d'informations sur la manière dont la Société détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé sont comptabilisés.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales étrangères, des coentreprises et des entreprises associées de la Société lorsqu'ils sont considérés comme réinvestis indéfiniment, vu que la Société exerce le contrôle ou le contrôle conjoint sur la politique en matière de dividendes, à moins qu'il soit probable que ces différences temporaires s'inverseront. Si ces résultats étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés ou à des retenues d'impôt à la source. Les différences temporaires imposables pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élevaient à environ 10 millions \$ au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, le nombre moyen de base et dilué d'actions en circulation, le nombre d'UAR, d'UAI, d'UAD, d'options d'achat d'actions et de bons de souscription ainsi que le RPA pour les périodes considérées et précédentes ont été ajustés et retraités pour refléter l'incidence du regroupement d'actions.

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit pour les exercices :

	2022	2021
(Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR, d'UAI, d'UAD et de bons de souscription, en milliers)		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		
Activités poursuivies	(128) \$	(249) \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾	(20)	5 290
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(29)	(27)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.	(177) \$	5 014 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	94 496	96 334
Effet net des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI, des UAD et des bons de souscription ⁽²⁾	—	2 713
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires ⁽²⁾	94 496	99 047
RPA (en dollars)⁽²⁾		
Activités poursuivies de base et dilué	(1,67) \$	(2,87) \$
Activités abandonnées de base ⁽¹⁾	(0,21) \$	54,92 \$
Activités abandonnées dilué ⁽¹⁾	(0,21) \$	53,41 \$
Total de base	(1,88) \$	52,05 \$
Total dilué	(1,88) \$	50,54 \$

⁽¹⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom.

⁽²⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI, des UAD et des bons de souscription a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de 12 056 358 pour l'exercice 2022 (11 942 529 pour l'exercice 2021), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice, ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints, ou que l'exercice des titres aurait un effet antidilutif.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers comptabilisés en résultat se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Actifs financiers – Provision pour pertes de crédit attendues (charges de dépréciation)	(5) \$	(11) \$
Intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie	18 \$	3 \$
Instruments financiers évalués à la juste valeur		
Devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Actifs financiers ⁽¹⁾	— \$	13 \$
Instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture	— \$	2 \$
Dérivés incorporés et autres	(228) \$	297 \$

⁽¹⁾ Les gains (pertes) lié(e)s aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO), aux avantages incitatifs à la location et à leur mécanisme de prêts adossés connexe avec MHI sont présentés au montant net dans les actifs financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

	Juste valeur par le biais du résultat net	Désignés	Juste valeur par le biais des AERG ⁽¹⁾	Coût amorti	DDRC	Valeur comptable totale	Juste valeur
31 décembre 2022							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 291 \$	— \$	1 291 \$	1 291 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	252	—	252	252
Autres actifs financiers	606	—	235	522	8	1 371	1 371
	606 \$	— \$	235 \$	2 065 \$	8 \$	2 914 \$	2 914 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 286 \$	— \$	1 286 \$	1 286 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 980	—	5 980	5 875
Autres passifs financiers	1	547	s. o.	917	87	1 552	1 558
	1 \$	547 \$	s. o.	8 183 \$	87 \$	8 818 \$	8 719 \$
31 décembre 2021							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 675 \$	— \$	1 675 \$	1 675 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	269	—	269	269
Autres actifs financiers	944	—	262	549	1	1 756	1 756
	944 \$	— \$	262 \$	2 493 \$	1 \$	3 700 \$	3 700 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 164 \$	— \$	1 164 \$	1 164 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	7 047	—	7 047	7 418
Autres passifs financiers	5	652	s. o.	779	32	1 468	1 498
	5 \$	652 \$	s. o.	8 990 \$	32 \$	9 679 \$	10 080 \$

⁽¹⁾ Comprend les placements en instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des AERG.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société fait l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires liées principalement à des instruments financiers dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui comprennent un droit à compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Les montants qui font l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires, mais qui ne respectent pas certains critères de compensation ou la totalité d'entre eux, étaient comme suit aux :

Description des actifs et des passifs financiers comptabilisés	Montant comptabilisé dans les états financiers	Montants assujettis aux accords généraux de compensation	Montant net non assujetti aux accords généraux de compensation
31 décembre 2022			
Instruments financiers dérivés – actifs	69 \$	(13) \$	56 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(88) \$	43 \$	(45) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	(30) \$	1 261 \$
31 décembre 2021			
Instruments financiers dérivés – actifs	296 \$	(1) \$	295 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(37) \$	22 \$	(15) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 675 \$	(21) \$	1 654 \$

Instruments dérivés et activités de couverture

La valeur comptable de tous les instruments financiers dérivés et non dérivés désignés dans une relation de couverture était comme suit aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾				
Contrats de change à terme	8 \$	87 \$	1 \$	32 \$
Instruments financiers dérivés classés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾				
Contrats de change à terme	5	1	3	5
Instruments financiers dérivés incorporés				
Options de rachat sur titres de dette à long terme	56	—	292	—
	61	1	295	5
Total des instruments financiers dérivés	69 \$	88 \$	296 \$	37 \$

⁽¹⁾ La durée maximale des instruments financiers dérivés couvrant l'exposition de la Société à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à des opérations prévues était de 19 mois au 31 décembre 2022.

⁽²⁾ Détenus à titre de couvertures économiques, à l'exception des instruments financiers dérivés incorporés.

Les méthodes et les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la Note 34 – Juste valeur des instruments financiers.

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie	693 \$	949 \$
Équivalents de trésorerie		
Fonds du marché monétaire	598	327
Dépôts du siège social	—	290
Dépôts à terme	—	109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 675 \$

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs étaient comme suit aux :

	Total	Non en souffrance	En souffrance, mais non dépréciés		Ayant subi une moins-value ⁽²⁾
			Depuis moins de 90 jours	Depuis plus de 90 jours	
31 décembre 2022⁽¹⁾					
Créances clients, montant brut	257 \$	190 \$	43 \$	9 \$	15 \$
Provision pour pertes sur créances	(12)	—	—	—	(12)
	245 \$	190 \$	43 \$	9 \$	3 \$
Autres	7				
Total	252 \$				
31 décembre 2021⁽¹⁾					
Créances clients, montant brut	267 \$	164 \$	64 \$	7 \$	32 \$
Provision pour pertes sur créances	(22)	—	—	—	(22)
	245	164 \$	64 \$	7 \$	10 \$
Autres	24				
Total	269 \$				

⁽¹⁾ Dont des tranches de 14 millions \$ et de 18 millions \$ étaient respectivement libellées en euros et autres monnaies étrangères au 31 décembre 2022 (respectivement 14 millions \$ et 22 millions \$ au 31 décembre 2021).

⁽²⁾ Dont un montant brut de 10 millions \$ de créances clients qui étaient individuellement considérées comme ayant subi une moins-value au 31 décembre 2022 (15 millions \$ au 31 décembre 2021).

Les facteurs pris en compte par la Société pour classer les créances clients comme ayant subi une moins-value sont les suivants : le client a déclaré faillite ou fait l'objet d'une procédure d'administration, les paiements font l'objet d'un litige, ou les paiements sont en souffrance. Pour de plus amples renseignements sur le risque financier, voir la Note 33 – Gestion du risque financier.

Provision pour pertes sur créances – Les variations de la provision pour pertes sur créances s'établissaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	(22) \$	(23) \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	(11)
Montants radiés	6	7
Reprises	9	5
Solde à la fin de l'exercice	(12) \$	(22) \$

15. SOLDES DES CONTRATS

Les actifs sur contrat représentent les coûts engagés et les marges comptabilisées sur les contrats de service de respectivement 67 millions \$ et 55 millions \$ au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Les passifs sur contrat étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances sur programmes aéronautiques	4 306 \$	3 594 \$
Revenus différés sur les contrats de service à long terme	265	244
Autres revenus différés	163	171
	4 734 \$	4 009 \$
Dont la tranche courante	3 290 \$	2 853 \$
Dont la tranche non courante	1 444	1 156
	4 734 \$	4 009 \$

Les revenus comptabilisés se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Revenus comptabilisés sur :		
Solde des passifs sur contrat au début de l'exercice		
Avances sur programmes aéronautiques	2 467 \$	2 205 \$
	2 467 \$	2 205 \$

16. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Programmes aéronautiques	2 826 \$	2 826 \$
Produits finis	496	416
	3 322 \$	3 242 \$

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé 4898 millions \$ pour l'exercice 2022 (4558 millions \$ pour l'exercice 2021). Ce montant comprend une dépréciation des stocks de 27 millions \$ pour l'exercice 2022 (54 millions \$ pour l'exercice 2021) et une reprise de dépréciation des stocks de 7 millions \$ pour l'exercice 2022 (16 millions \$ pour l'exercice 2021).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des subventions salariales de 33 millions \$ dans le coût des ventes (143 millions \$ pour l'exercice 2021) et de néant dans les charges de vente et d'administration (9 millions \$ pour l'exercice 2021). Au 31 décembre 2022, aucun montant lié à des subventions salariales ne demeurerait comptabilisé en réduction des stocks.

17. CARNET DE COMMANDES

Le tableau suivant présente le montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir relativement à des obligations de prestation partiellement ou nullement remplies, à mesure que nous remplirons nos obligations aux termes des contrats à la livraison ou progressivement au fil du temps. Les montants présentés ci-dessous représentent la valeur des commandes fermes seulement. Ces commandes pourraient faire l'objet de modifications futures susceptibles d'avoir une incidence sur le montant ou le moment de la comptabilisation des revenus. Les montants présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des options qui ne sont pas exercées ou des lettres d'intention.

Les revenus liés aux activités poursuivies devraient être comptabilisés comme suit :

(en milliards \$)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de 24 mois	10,5 \$	8,5 \$
Par la suite	4,3	3,7
Total	14,8 \$	12,2 \$

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Encaisse affectée ⁽¹⁾	478 \$	527 \$
Créances de SCAC ⁽²⁾	341	467
Placements dans des titres ⁽³⁾	235	262
Placements dans des structures de financement ⁽⁴⁾	204	177
Instruments financiers dérivés ⁽⁵⁾	69	296
Créance à recevoir de MHI ⁽⁶⁾	26	5
Prêts liés à des avions	1	2
Solde de paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée ⁽⁷⁾	—	8
Autres	17	12
	1 371 \$	1 756 \$
Dont la tranche courante	472 \$	76 \$
Dont la tranche non courante	899	1 680
	1 371 \$	1 756 \$

⁽¹⁾ Comprend une garantie en espèces à l'appui de diverses garanties bancaires.

⁽²⁾ Cette créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽³⁾ Comprennent 38 millions \$ d'instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au 31 décembre 2022 (40 millions \$ au 31 décembre 2021).

⁽⁴⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé une partie de ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽⁵⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers.

⁽⁶⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux avantages incitatifs à la location et aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer de respectivement néant et 26 millions \$ au 31 décembre 2022 (5 millions \$ et néant au 31 décembre 2021). Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽⁷⁾ Le solde de paiement à la cession d'une participation dans une entreprise associée représente un montant dû par Stelia Aerospace.

19. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages de retraite ⁽¹⁾	180 \$	152 \$
Charges payées d'avance	131	99
Taxe de vente et autres taxes	90	87
Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques ⁽²⁾	75	72
Concessions de vente payées d'avance et frais différés des contrats	15	84
Charges de financement différées	3	—
Impôts sur le résultat à recevoir	2	2
Créance à recevoir de MHI ⁽³⁾	1	52
Autres	56	3
	553 \$	551 \$
Dont la tranche courante	181 \$	164 \$
Dont la tranche non courante	372	387
	553 \$	551 \$

⁽¹⁾ Voir la Note 22 – Avantages de retraite.

⁽²⁾ Voir la Note 21 – Immobilisations incorporelles.

⁽³⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux provisions pour garanties de crédit et de valeur résiduelle. Voir la Note 24 – Provisions.

20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles étaient comme suit aux :

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût								
Solde au 31 décembre 2021	13 \$	798 \$	589 \$	180 \$	9 \$	1 589 \$	345 \$	1 934 \$
Additions	5	5	165	247	—	422	214	636
Cessions	—	(24)	(179)	—	—	(203)	(7)	(210)
Transferts	—	30	11	(35)	—	6	(6)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	—	—	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2022	18 \$	809 \$	586 \$	392 \$	9 \$	1 814 \$	545 \$	2 359 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés								
Solde au 31 décembre 2021	— \$	(486) \$	(474) \$	— \$	(8) \$	(968) \$	(129) \$	(1 097) \$
Amortissement	—	(19)	(35)	—	—	(54)	(28)	(82)
Cessions	—	12	18	—	—	30	4	34
Transferts	—	(2)	(1)	—	—	(3)	3	—
Solde au 31 décembre 2022	— \$	(495) \$	(492) \$	— \$	(8) \$	(995) \$	(150) \$	(1 145) \$
Valeur comptable nette	18 \$	314 \$	94 \$	392 \$	1 \$	819 \$	395 \$	1 214 \$

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	11 \$	799 \$	541 \$	68 \$	25 \$	1 444 \$	307 \$	1 751 \$
Additions	1	1	116	138	—	256	64	320
Cessions	—	(6)	(90)	—	(16)	(112)	(23)	(135)
Transferts	1	4	22	(26)	—	1	(1)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Solde au 31 décembre 2021	13 \$	798 \$	589 \$	180 \$	9 \$	1 589 \$	345 \$	1 934 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés								
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	— \$	(473) \$	(470) \$	— \$	(20) \$	(963) \$	(120) \$	(1 083) \$
Amortissement	—	(19)	(43)	—	—	(62)	(28)	(90)
Pertes de valeur	—	—	(3)	—	—	(3)	(1)	(4)
Cessions	—	6	42	—	12	60	20	80
Solde au 31 décembre 2021	— \$	(486) \$	(474) \$	— \$	(8) \$	(968) \$	(129) \$	(1 097) \$
Valeur comptable nette	13 \$	312 \$	115 \$	180 \$	1 \$	621 \$	216 \$	837 \$

La valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Bâtiments	342 \$	160 \$
Terrains	53	56
	395 \$	216 \$

La dotation aux amortissements et la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Bâtiments	25 \$	22 \$
Terrains	3	3
Matériel	—	4
	28 \$	29 \$

La charge liée aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur a totalisé 3 millions \$ pour l'exercice 2022 (5 millions \$ pour l'exercice 2021).

21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles étaient comme suit aux :

	Outillage des programmes aéronautiques			Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Acquis	Généré en interne	Total		
Coût					
Solde au 31 décembre 2021	1 762 \$	7 914 \$	9 676 \$	316 \$	9 992 \$
Additions	—	73	73	11	84
Cessions	(130)	(2 526)	(2 656)	(64)	(2 720)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2022	1 632 \$	5 461 \$	7 093 \$	262 \$	7 355 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 31 décembre 2021	(854) \$	(4 693) \$	(5 547) \$	(244) \$	(5 791) \$
Amortissement	(79)	(250)	(329)	(4)	(333)
Pertes de valeur	—	—	—	(3)	(3)
Cessions	130	2 526	2 656	64	2 720
Solde au 31 décembre 2022	(803) \$	(2 417) \$	(3 220) \$	(187) \$	(3 407) \$
Valeur comptable nette	829 \$	3 044 \$	3 873 \$	75 \$	3 948 \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 762 \$	7 860 \$	9 622 \$	312 \$	9 934 \$
Additions	—	54	54	7	61
Cessions	—	—	—	(2)	(2)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2021	1 762 \$	7 914 \$	9 676 \$	316 \$	9 992 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	(777) \$	(4 449) \$	(5 226) \$	(240) \$	(5 466) \$
Amortissement	(77)	(244)	(321)	(6)	(327)
Cessions	—	—	—	2	2
Solde au 31 décembre 2021	(854) \$	(4 693) \$	(5 547) \$	(244) \$	(5 791) \$
Valeur comptable nette	908 \$	3 221 \$	4 129 \$	72 \$	4 201 \$

⁽¹⁾ Présentés à la Note 19 – Autres actifs.

⁽²⁾ Comprennent les immobilisations incorporelles générées en interne dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient à respectivement 180 millions \$ et 130 millions \$ au 31 décembre 2022 (respectivement 238 millions \$ et 176 millions \$ au 31 décembre 2021).

22. AVANTAGES DE RETRAITE

La Société offre plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies, au Canada, aux É.-U., comme à l'étranger, à la majorité de ses employés. La Société offre également d'autres avantages de retraite à prestations définies non capitalisés, visant certains groupes d'employés surtout au Canada et aux É.-U.

Les régimes de retraite sont définis comme des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides représentent une combinaison des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés dans une fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES CAPITALISÉS

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont offerts au Canada et aux É.-U. Par conséquent, des tranches très importantes des obligations au titre des avantages de retraite et des actifs des régimes à prestations définies sont situées dans ces pays. Le texte qui suit porte principalement sur les régimes enregistrés dans ces deux pays.

Gouvernance

En vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, dans le cas des régimes américains et canadiens enregistrés à l'extérieur du Québec, soit un comité de régime de retraite, dans le cas des régimes enregistrés au Québec.

Il incombe aux administrateurs de gérer les actifs du régime et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime, les objectifs de placement, la répartition cible de l'actif, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes enregistrés au Québec, les comités de régimes de retraite ont délégué la gestion des actifs des régimes à la Société. La Société a imparti la gestion des actifs de chaque régime à une société de gestion de placements externe (le « chef des placements externe »).

Les actifs de chaque régime sont investis dans des fonds communs de placement, offerts par le chef des placements externe. Les fonds communs de placement sont des fonds unitaires comportant plusieurs gestionnaires organisés par catégorie d'actifs, ce qui permet à chaque régime de répartir son actif comme il l'entend, selon la détermination faite par les administrateurs du régime.

L'administration quotidienne des régimes est déléguée à des fournisseurs externes de services d'administration de caisses de retraite. Les administrateurs des régimes et la Société se fient également à l'expertise de conseillers juridiques, d'actuaire et de conseillers en placement externes.

Politique en matière de prestations de retraite

Les prestations des régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondées sur le salaire et les années de service. Au Canada et aux É.-U., depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent à des régimes à cotisations définies (c.-à-d. qu'ils n'ont plus la possibilité de participer à un régime à prestations définies ni à un régime hybride). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

Exigences en matière de capitalisation

Les évaluations actuarielles sont effectuées par des sociétés indépendantes engagées par la Société ou les administrateurs, comme l'exigent les lois sur les régimes de retraite. Ces évaluations ont pour but de déterminer la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les prestations s'accumulant au cours de l'exercice (coût normal) et les déficits accumulés au cours des exercices antérieurs. Les exigences en matière de financement minimal sont établies aux termes de la loi sur les régimes de retraite applicable.

Les régimes de retraite au Canada sont notamment régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario et la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. Selon le territoire et la situation de capitalisation du régime, les évaluations actuarielles peuvent être exigées une fois l'an. Les cotisations sont établies par l'actuaire désigné et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par les lois et les pratiques actuarielles.

Pour les régimes de retraite du Québec, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. La capitalisation est fondée sur une évaluation selon une approche plus rigoureuse de la continuité de l'exploitation comprenant une provision de stabilisation. Cette provision est financée par un amortissement spécial et au moyen de cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice et des gains actuariels.

Pour les régimes de retraite de l'Ontario, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. Les déficits de solvabilité représentant jusqu'à 85 % du passif de solvabilité doivent être capitalisés sur une période de cinq ans. Une nouvelle marge explicite appelée « provision pour écarts défavorables » est additionnée au passif à long terme établi selon l'approche de la continuité d'exploitation et du coût des services futurs aux fins de déterminer les cotisations minimales.

Les régimes de retraite aux É.-U. sont principalement régis par la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, le *Internal Revenue Code*, la loi intitulée *Pension Protection Act of 2006* et la législation postérieure, notamment l'*American Rescue Plan Act*, qui a été adoptée en 2021. Les évaluations actuarielles sont exigées annuellement. Les cotisations sont établies par les actuaires désignés et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par la loi. Les déficits de capitalisation sont généralement amortis sur une période de 15 ans (les déficits de capitalisation étaient amortis sur une période de 7 ans avant l'*American Rescue Plan Act*).

Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'informations, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

Au 31 décembre 2022, la répartition cible moyenne de l'actif était comme suit :

- Régimes canadiens : 53 % de titres à revenu fixe, 40 % de titres de capitaux propres et de trésorerie et 7 % de titres à rendement réel; et
- Régimes des É.-U. : 31 % de titres à revenu fixe, 65 % de titres de capitaux propres et de trésorerie et 3 % de titres à rendement réel.

De plus, une stratégie de placement axé sur le passif personnalisée a été mise en place pour le régime des É.-U. afin de réduire la sensibilité de la situation financière du régime à la variation des taux d'intérêt.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir au fil de l'amélioration soutenue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes deviendront plus matures. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes auprès de compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Ainsi, en 2018 et 2019, des rentes ont été rachetées pour les participants des trois régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario. En 2022, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, participants et d'autres bénéficiaires du régime de retraite de Bombardier enregistré aux É.-U. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque actions

Le risque lié aux titres de capitaux propres découle des fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Ce risque est géré au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et en mettant en œuvre des stratégies de placement axé sur le passif.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des bons du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en limitant les investissements dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité les plus récentes pour établir le niveau des cotisations. Le rachat des engagements de rentes auprès de compagnies d'assurance transfère à ces dernières la totalité des risques précités pour les rentes achetées.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES NON CAPITALISÉS

Les régimes non capitalisés sont situés dans des pays où l'établissement de fonds pour les actifs de régimes distincts est généralement non permis ou non conforme à la pratique locale.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Une proportion croissante des employés participent à des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies les plus importants sont situés au Canada et aux É.-U. Les administrateurs des régimes et le comité d'investissement surveillent la gestion des actifs des régimes à cotisations définies.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi d'autres régimes à prestations définies non capitalisés, comprenant principalement des couvertures d'assurance-maladie complémentaire de retraite et d'assurance-vie et des prestations de retraite. La Société offre une assurance-vie et une assurance-maladie complémentaire de retraite dont les modalités varient selon les divers groupes d'employés au Canada et aux É.-U. Les nouveaux employés non syndiqués ne bénéficient plus de l'assurance-maladie complémentaire de retraite.

RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices :

	2022			2021		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Coût des services rendus	82 \$	3 \$	85 \$	100 \$	5 \$	105 \$
Charge de désactualisation	25	6	31	33	7	40
Coûts au titre des services passés	7	—	7	2	(1)	1
Règlement	—	—	—	(2)	—	(2)
Prestations de cessation d'emploi ⁽¹⁾	—	—	—	13	—	13
Régimes à prestations définies	114	9	123	146	11	157
Régimes à cotisations définies	28	—	28	26	—	26
Total des coûts au titre des avantages de retraite	142 \$	9 \$	151 \$	172 \$	11 \$	183 \$
Se rapportant à						
Régimes à prestations définies capitalisés	110 \$	s. o.	110 \$	143 \$	s. o.	143 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	4 \$	9 \$	13 \$	3 \$	11 \$	14 \$
Régimes à cotisations définies	28 \$	s. o.	28 \$	26 \$	s. o.	26 \$
Comptabilisés comme suit						
Charge RAI ou coût capitalisé	117 \$	3 \$	120 \$	139 \$	4 \$	143 \$
Charges de financement	25 \$	6 \$	31 \$	33 \$	7 \$	40 \$

⁽¹⁾ Comprendent, pour l'exercice 2021, des prestations de cessation d'emploi liées à la cession du programme d'avions Q Series, au cours de l'exercice 2018, à De Havilland Aircraft Canada après la fermeture des usines au cours de l'exercice 2021.

Les variations du montant cumulatif des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG, et présentés comme un élément distinct du déficit, étaient comme suit pour les exercices :

Gains (pertes)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	(3 188) \$ ⁽¹⁾
Gains actuariels, montant net	639
Incidence des fluctuations de taux de change	(7)
Impôts sur le résultat	(1)
Solde au 31 décembre 2021	(2 557)
Gains actuariels, montant net	540
Incidence des fluctuations de taux de change	25
Impôts sur le résultat	—
Solde au 31 décembre 2022	(1 992) \$

⁽¹⁾ Comprend les variations du montant cumulatif des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG ayant trait à Transport.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite pour les exercices :

	2022			2021		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au début de l'exercice	5 189 \$	201 \$	5 390 \$	5 560 \$	243 \$	5 803 \$
Désactualisation	165	6	171	154	7	161
Coût des services rendus	82	3	85	100	5	105
Cotisations des participants aux régimes	11	—	11	10	—	10
Coûts au titre des services passés	7	—	7	2	(1)	1
Gains actuariels – changements dans les hypothèses financières	(1 360)	(48)	(1 408)	(394)	(16)	(410)
(Gains) pertes actuariels – changements dans les écarts entre résultats et prévisions	5	1	6	(46)	(27)	(73)
Pertes actuarielles – changements dans les hypothèses démographiques	10	—	10	3	—	3
Avantages versés	(200)	(13)	(213)	(211)	(11)	(222)
Règlement	(35)	—	(35)	(2)	—	(2)
Prestations de cessation d'emploi ⁽¹⁾	—	—	—	13	—	13
Autres	—	—	—	(6)	—	(6)
Incidence des fluctuations de taux de change	(218)	(9)	(227)	6	1	7
Obligation à la fin de l'exercice	3 656 \$	141 \$	3 797 \$	5 189 \$	201 \$	5 390 \$
Obligation attribuable aux						
Participants en activité	1 571 \$	56 \$	1 627 \$	2 718 \$	80 \$	2 798 \$
Participants titulaires de droits à prestations différées	357	—	357	471	—	471
Retraités	1 728	85	1 813	2 000	121	2 121
	3 656 \$	141 \$	3 797 \$	5 189 \$	201 \$	5 390 \$
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	4 442 \$	— \$	4 442 \$	4 272 \$	— \$	4 272 \$
Cotisations de la Société	83	13	96	108	11	119
Cotisations des participants aux régimes	11	—	11	10	—	10
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	140	—	140	121	—	121
Gains (pertes) actuariels	(852)	—	(852)	159	—	159
Prestations versées	(200)	(13)	(213)	(211)	(11)	(222)
Règlement	(35)	—	(35)	—	—	—
Frais d'administration	(10)	—	(10)	(10)	—	(10)
Autres	—	—	—	(5)	—	(5)
Incidence des fluctuations de taux de change	(200)	—	(200)	(2)	—	(2)
Juste valeur à la fin de l'exercice	3 379 \$	— \$	3 379 \$	4 442 \$	— \$	4 442 \$

⁽¹⁾ Comprennent, pour l'exercice 2021, des prestations de cessation d'emploi liées à la cession du programme d'avions Q Series, au cours de l'exercice 2018, à De Havilland Aircraft Canada après la fermeture des usines au cours de l'exercice 2021.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs des régimes et des obligations au montant comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	3 656 \$	141 \$	5 189 \$	201 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(3 379)	—	(4 442)	—
Montant net comptabilisé	277 \$	141 \$	747 \$	201 \$
Montants inclus dans les éléments suivants :				
Avantages de retraite				
Passif	457 \$	141 \$	899 \$	201 \$
Actif ⁽¹⁾	(180)	—	(152)	—
Passif net	277 \$	141 \$	747 \$	201 \$

⁽¹⁾ Présenté à la Note 19 – Autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition du passif net au titre des avantages de retraite entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	52 \$	— \$	458 \$	— \$
É.-U.	153	—	188	—
	205	—	646	—
Régimes de retraite non capitalisés				
Canada	19	136	26	194
É.-U.	25	5	35	7
Allemagne	24	—	37	—
Autres	4	—	3	—
	72	141	101	201
Passif net	277 \$	141 \$	747 \$	201 \$

Le tableau suivant présente la répartition de l'obligation au titre des prestations et des actifs des régimes entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	3 008 \$	2 956 \$	4 253 \$	3 795 \$
É.-U.	576	423	835	647
	3 584	3 379	5 088	4 442
Régimes de retraite non capitalisés				
	213	—	302	—
	3 797 \$	3 379 \$	5 390 \$	4 442 \$

La juste valeur des actifs⁽¹⁾ du régime par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit aux :

	31 décembre 2022			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	197 \$	— \$	197 \$	— \$
Fonds d'actions				
Canada	949	—	949	—
É.-U.	176	—	176	—
	1 125	—	1 125	—
Fonds à revenu fixe				
Canada	1 514	—	1 514	—
É.-U.	133	—	133	—
	1 647	—	1 647	—
Fonds d'actions à rendement réel				
Canada	208	—	208	—
É.-U.	14	—	14	—
	222	—	222	—
Autres	188	—	188	—
	3 379 \$	— \$	3 379 \$	— \$

	31 décembre 2021			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329 \$	145 \$	184 \$	— \$
Titres de capitaux propres				
É.-U.	687	687	—	—
R.-U.	101	101	—	—
Canada	291	291	—	—
Autres	596	596	—	—
	1 675	1 675	—	—
Titres à revenu fixe				
Sociétés	481	—	481	—
Gouvernement	1 570	—	1 570	—
Autres	11	—	11	—
	2 062	—	2 062	—
Titres à rendement réel	344	344	—	—
Autres	32	—	32	—
	4 442 \$	2 164 \$	2 278 \$	— \$

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice 2022, Goldman Sachs Asset Management a été nommé par la Société pour fournir des services de gestion de placements pour les actifs des régimes de retraite, ce qui a entraîné un transfert des placements vers des fonds enregistrés.

Les actifs des régimes n'incluaient aucune action de la Société, ni de propriété occupée par la Société ou d'autres actifs utilisés par la Société au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les cotisations versées pour les exercices 2022 et 2021 ainsi que les cotisations estimatives pour l'exercice 2023 :

	2023	2022	2021
	<i>Estimé</i>		
Cotisations aux			
Régimes de retraite capitalisés	94 \$	80 \$	105 \$
Régimes de retraite non capitalisés	4	3	3
Autres avantages	8	13	11
Total des régimes de retraite à prestations définies	106	96	119
Régimes de retraite à cotisations définies	30	28	26
Total des cotisations	136 \$	124 \$	145 \$

Le tableau suivant présente l'information sur le profil d'échéance de l'obligation au titre des prestations définies, à l'exclusion de Transport, qui devraient être versées au :

	31 décembre 2022
Prestations qui devraient être versées	
À moins de 1 an	192 \$
Entre 1 an et 5 ans	835
Entre 5 et 10 ans	1 247
Entre 10 et 15 ans	1 440
Entre 15 et 20 ans	1 542
	5 256 \$

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux régimes de retraite au :

Durée en années	31 décembre 2022
Régimes de retraite capitalisés	
Canada	13,5
É.-U.	12,1
Régimes de retraite non capitalisés	
Allemagne	20,7
Canada	10,8
É.-U.	12,5
Autres	13,9

Le tableau suivant indique les paiements qui devraient être effectués en vertu des régimes non capitalisés au 31 décembre 2022 :

	Canada	Autres	Total
Prestations qui devraient être versées			
À moins de 1 an	8 \$	3 \$	11 \$
Entre 1 an et 5 ans	37	11	48
Entre 5 et 10 ans	53	17	70
Entre 10 et 15 ans	55	22	77
Entre 15 et 20 ans	53	29	82
	206 \$	82 \$	288 \$

Les hypothèses actuarielles importantes reflètent la conjoncture économique de chaque pays. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations s'établissaient comme suit aux :

(en pourcentage)	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	3,14 %	3,19 %	2,67 %	2,70 %
Taux de croissance des salaires	3,04 %	3,00 %	2,86 %	2,75 %
Taux d'inflation	2,08 %	s. o.	1,88 %	s. o.
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,03 %	s. o.	5,03 %
Obligation au titre des prestations				
Taux d'actualisation	5,31 %	5,30 %	3,14 %	3,19 %
Taux de croissance des salaires	3,10 %	3,00 %	3,04 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,13 %	s. o.	2,08 %	s. o.
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,12 %	s. o.	5,09 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,02 %	s. o.	5,03 %

Les tables de mortalité et l'espérance de vie moyenne en années d'un participant âgé de 45 ou 65 ans sont les suivantes aux 31 décembre :

(en années)		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre masculin présentement			
		Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
Pays	Tables de mortalité	2022	2021	2022	2021
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	22,2	22,1	23,2	23,1
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021 ⁽¹⁾	20,6	20,6	22,1	22,0
Allemagne	Dr. K Heubeck 2018 G sans ajustement	20,8	20,6	23,5	23,4

(en années)		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre féminin présentement			
		Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
Pays	Tables de mortalité	2022	2021	2022	2021
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM 2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	24,5	24,5	25,5	25,4
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021 ⁽¹⁾	22,6	22,5	24,0	24,0
Allemagne	Dr. K Heubeck 2018 G sans ajustement	24,2	24,0	26,4	26,3

⁽¹⁾ Selon l'échelle d'amélioration MP-2020 pour l'exercice 2021.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles ci-après aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, pour l'exercice 2022 et au 31 décembre 2022 :

Hypothèse	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Taux d'actualisation	(10) \$	(126) \$
Taux de croissance des salaires	1 \$	12 \$

Une espérance de vie de une année additionnelle au 31 décembre 2022 pour tous les régimes de retraite à prestations définies augmenterait le passif net au titre des prestations de retraite de 108 millions \$ et le coût des prestations de retraite, de 8 millions \$.

Au 31 décembre 2022, il était prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé lié aux autres avantages de retraite, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour soins de santé et soins dentaires couverts par personne, serait de 5,12 %, diminuant progressivement pour atteindre 5,02 % d'ici l'année civile 2031 puis demeurer à ce niveau pour tous les participants.

Une variation de un point de pourcentage des taux de croissance prévus aurait l'incidence suivante pour l'exercice 2022 et au 31 décembre 2022 :

	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Augmentation de un point de pourcentage	1 \$	11 \$
Diminution de un point de pourcentage	(1) \$	(10) \$

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Fournisseurs	1 040 \$	880 \$
Intérêts à payer	88	101
Frais courus	38	36
Autres	120	147
	1 286 \$	1 164 \$

24. PROVISIONS

Les variations des provisions ont été comme suit pour les exercices 2022 et 2021 :

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi	Contrats déficitaires	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 31 décembre 2021	166 \$	52 \$	4 \$	70 \$	38 \$	330 \$
Additions	83	—	2 ⁽²⁾	14	3	102
Utilisation	(35)	(1)	(4)	(37)	(5)	(82)
Reprises	(29)	(50)	(2) ⁽²⁾	(12) ⁽³⁾	(23) ⁽⁴⁾	(116)
Charge de désactualisation	1	—	—	1	—	2
Incidence des variations des taux d'actualisation	(2)	—	—	—	—	(2)
Solde au 31 décembre 2022	184 \$	1 \$ ⁽⁵⁾	— \$	36 \$	13 \$	234 \$
Dont la tranche courante	63 \$	1 \$	— \$	7 \$	11 \$	82 \$
Dont la tranche non courante	121	—	—	29	2	152
	184 \$	1 \$	— \$	36 \$	13 \$	234 \$

	Garanties de produits	Garanties de crédit et de valeur résiduelle	Restructuration, indemnités de départ et autres prestations de cessation d'emploi	Contrats déficitaires	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	154 \$	80 \$	5 \$	111 \$	85 \$	435 \$
Additions	82	—	33 ⁽²⁾	9	2	126
Utilisation	(53)	—	(29)	(13)	(35)	(130)
Reprises	(17)	(28)	(5) ⁽²⁾	(40) ⁽³⁾	(14) ⁽⁴⁾	(104)
Charge de désactualisation	—	—	—	3	—	3
Solde au 31 décembre 2021	166 \$	52 \$ ⁽⁵⁾	4 \$	70 \$	38 \$	330 \$
Dont la tranche courante	52 \$	— \$	4 \$	9 \$	36 \$	101 \$
Dont la tranche non courante	114	52	—	61	2	229
	166 \$	52 \$	4 \$	70 \$	38 \$	330 \$

⁽¹⁾ Comprennent surtout les réclamations et les litiges.

⁽²⁾ Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails sur les additions et les reprises liées aux charges de restructuration.

⁽³⁾ Comprennent la reprise des provisions pour annulation du programme d'avion *Learjet 85*. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽⁴⁾ Liés à la variation des provisions pour cessations. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

⁽⁵⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces provisions et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 19 – Autres actifs.

25. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾	507 \$	647 \$
Obligations locatives	448	269
Passifs liés aux actifs de RASPRO ⁽²⁾	206	180
Garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer ⁽³⁾	164	169
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	88	37
Coûts non récurrents des fournisseurs	20	39
Avantages incitatifs à la location ⁽⁵⁾	—	5
Autres ⁽⁶⁾	119	122
	1 552 \$	1 468 \$
Dont la tranche courante	345 \$	216 \$
Dont la tranche non courante	1 207	1 252
	1 552 \$	1 468 \$

⁽¹⁾ Dont une tranche de 341 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec SCAC (467 millions \$ au 31 décembre 2021). Voir la Note 18 – Autres actifs financiers pour les créances à recevoir de SCAC. La Société est tenue de verser des montants aux gouvernements en fonction du nombre de livraisons d'avions.

⁽²⁾ La Société a conservé les actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO) au titre duquel elle a transféré son droit de bénéficiaire net au moyen d'un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers.

⁽³⁾ Dont une tranche de 26 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI (néant au 31 décembre 2021). Voir la Note 18 – Autres actifs financiers pour la créance à recevoir de MHI.

⁽⁴⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers.

⁽⁵⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces avantages incitatifs à la location et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI. Voir la Note 18 – Autres actifs financiers.

⁽⁶⁾ Représentent essentiellement les passifs liés aux diverses cessions.

La Société a conclu des contrats de location pour lesquels l'actif est toujours en construction et, par conséquent, les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés à ces contrats de location n'étaient pas comptabilisés au 31 décembre 2022, étant donné que le contrat de location n'a pas encore débuté. Les engagements au titre des contrats de location non actualisés de la Société étaient les suivants au :

	31 décembre 2022
Moins de 1 an	— \$
De 1 an à 3 ans	—
Par la suite	54
	54 \$

26. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Avantages du personnel ⁽¹⁾	281 \$	260 \$
Contributions des fournisseurs aux programmes aéronautiques	228	271
Mesure incitative à la vente et notes de crédit des clients	73	64
Impôts sur le résultat à payer	32	28
Autres	88	112
	702 \$	735 \$
Dont la tranche courante	434 \$	434 \$
Dont la tranche non courante	268	301
	702 \$	735 \$

⁽¹⁾ Composés de tous les avantages du personnel, à l'exception des avantages de retraite qui sont présentés aux rubriques Avantages de retraite et Autres actifs. Voir la Note 22 – Avantages de retraite.

27. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme était comme suit aux :

					31 décembre 2022	31 décembre 2021
	Montant en devises d'origine	Monnaie	Taux d'intérêt contractuel	(1) Échéance	Montant	Montant
Billets de premier rang	396	\$ US	7,50 %	(2) Déc. 2024	395 \$	995 \$
	1 139	\$ US	7,50 %	(2) Mars 2025	1 136	1 495
	1 200	\$ US	7,13 %	Juin 2026	1 191	1 189
	1 892	\$ US	7,88 %	(2) Avr. 2027	1 880	1 984
	750	\$ US	6,00 %	Févr. 2028	743	742
	510	\$ US	7,45 %	Mai 2034	507	507
Débetures	150	\$ CA	7,35 %	Déc. 2026	110	117
Autres	18	\$ US	7,95 %	Avr. 2026	18	18
					5 980 \$	7 047 \$
Dont la tranche courante					— \$	— \$
Dont la tranche non courante					5 980	7 047
					5 980 \$	7 047 \$

(1) L'intérêt sur la dette à long terme en cours au 31 décembre 2022 est payable semestriellement.

(2) La Société a réalisé des remboursements partiels de ces billets de premier rang au cours de l'exercice 2022. Voir la Note 7 – Éléments spéciaux pour plus de détails.

Tous les billets de premier rang sont de rang égal et ne sont pas garantis.

La valeur comptable de la dette à long terme comprend les remboursements de capital, les coûts de transaction, les escomptes non amortis et les ajustements du montant de base liés aux dérivés désignés dans une relation de couverture de juste valeur. Le tableau qui suit présente les remboursements contractuels de capital de la dette à long terme aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
À moins de 1 an	— \$	— \$
Entre un 1 et 5 ans	4 756	3 838
Plus de 5 ans	1 260	3 260
	6 016 \$	7 098 \$

Voir la Note 38 – Événements postérieurs à la date de clôture.

28. CAPITAL SOCIAL

Actions privilégiées

Les actions privilégiées autorisées étaient comme suit aux 31 décembre 2022 et 2021 :

	Autorisées pour des séries particulières
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000

Les actions privilégiées émises et entièrement libérées étaient comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	2 684 527	5 811 736
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	9 315 473	6 188 264
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2

- Rachat : Rachetables, au gré de la Société, à 25,50 \$ CAN l'action.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1^{er} août 2022 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 ne peut être convertie.
- Dividendes : Depuis septembre 2002, les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs et variables sont payables mensuellement le 15^e jour du mois, lorsque déclarés, à un taux annuel de dividende variable de 50 % à 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse à un niveau maximum mensuel de 4 % si le cours de l'action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN l'action ou supérieur à 25,10 \$ CAN l'action.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3

- Rachat : Rachetables, au gré de la Société, à 25,00 \$ CAN l'action, le 1^{er} août 2022 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1^{er} août 2022 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 3 ne peut être convertie.
- Dividendes : Pour la période de cinq ans à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2027 inclusivement, les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à un taux fixe annuel de 4,588 %, ou 1,147 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,28675 \$ CAN, lorsque déclarés. Pour chaque période de cinq ans subséquente, le taux fixe annuel des dividendes calculé par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada tel que stipulé dans les statuts constitutifs mis à jour.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4

- Rachat : Sous réserve de certaines dispositions, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 pour 25,00 \$ CAN.
- Conversion : La Société peut, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto ou de toute autre Bourse où les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 sont inscrites, en tout temps convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 en circulation, en actions classe B (droits de vote limités) entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents de la Société. Le nombre d'actions classe B (droits de vote limités) en lesquelles chaque action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 4 peut être ainsi convertie sera déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable, plus la totalité des dividendes cumulés et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par 2,00 \$ CAN ou 95 % du cours moyen pondéré, selon le plus élevé des deux montants, des actions classe B (droits de vote limités) à la Bourse de Toronto pour la période de vingt jours de Bourse d'affilée se terminant le quatrième jour avant la date indiquée aux fins de la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédant immédiatement ce quatrième jour. La Société peut en tout temps, à son gré, créer une ou plusieurs autres séries d'actions privilégiées de la Société, en lesquelles les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 auraient le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions à raison de une pour une.
- Dividendes : Les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque déclarés, à un taux fixe annuel de 6,25 % ou 1,5625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,390625 \$ CAN l'action.
-

Actions ordinaires

Le 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A (droits de vote multiples) et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, le nombre moyen de base et dilué d'actions en circulation, le nombre d'UAR, d'UAI, d'UAD, d'options d'achat d'actions et de bons de souscription ainsi que le RPA pour les périodes considérées et précédentes ont été ajustés et retraités pour refléter l'incidence du regroupement d'actions.

Les actions ordinaires n'ont pas de valeur nominale.

Actions classe A (droits de vote multiples)

- Droits de vote : Dix votes chacune.
- Conversion : Convertibles en tout temps, au gré du porteur, chacune en une action classe B (droits de vote limités).
- Dividendes : Après paiement du dividende prioritaire sur les actions classe B (droits de vote limités) mentionnées ci-dessous, les actions classe A (droits de vote multiples) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
-

Actions classe B (droits de vote limités)

- Droits de vote : Un vote chacune.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A (droits de vote multiples) : i) si une offre faite aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) est acceptée par l'actionnaire majoritaire actuel (la famille Bombardier) ou ii) si cet actionnaire majoritaire cesse de détenir plus de 50 % de toutes les actions classe A (droits de vote multiples) de la Société en circulation.
- Dividendes : Les porteurs d'actions classe B (droits de vote limités) ont le droit, en priorité par rapport aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) à des dividendes non cumulatifs au taux de 0,0390625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année selon un taux de 0,00976562 \$ CAN l'action, lorsque déclarés. Après paiement dudit dividende prioritaire, les actions classe B (droits de vote limités) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités). Ces dividendes, lorsque déclarés, seront payables trimestriellement le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.
-

La variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées et du nombre d'actions ordinaires autorisées était comme suit aux :

Actions classe A (droits de vote multiples)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 ⁽¹⁾
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	12 349 370	12 349 478
Conversion à la classe B	—	(108)
Solde à la fin de l'exercice	12 349 370	12 349 370
Autorisées	143 680 000	143 680 000

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

Actions classe B (droits de vote limités)

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 ⁽¹⁾
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	85 311 960	85 123 678
Émission d'actions	288 363	188 174
Annulation d'actions	(149 592)	—
Conversion de la classe A	—	108
	85 450 731	85 311 960
Détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI		
Solde au début de l'exercice	(2 150 001)	(681 918)
Achetées	(1 578 085)	(1 632 323)
Distribuées	23 669	164 240
	(3 704 417)	(2 150 001)
Solde à la fin de l'exercice	81 746 314	83 161 959
Autorisées	143 680 000	143 680 000

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

Le 23 juin 2022, la Société a confirmé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cadre du renouvellement de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, du 28 juin 2022 au 27 juin 2023, jusqu'à 880 000 actions classe B (droits de vote limités) (2 480 000⁽¹⁾ actions classe B (droits de vote limités) en 2021). Toutes les actions classe B (droits de vote limités) sont en train d'être rachetées pour satisfaire aux obligations futures relatives aux régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société et sont confiées à un fiduciaire pour le compte des participants de ces régimes. Au 31 décembre 2022, la Société avait acheté des actions classe B (droits de vote limités) d'une valeur de 38 millions \$ (51 millions \$ au 31 décembre 2021).

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

La variation du nombre de bons de souscription pouvant être exercés était comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021 ⁽¹⁾
Solde au début de l'exercice	4 234 074	8 234 074
Annulation de bons de souscription ⁽²⁾	—	(4 000 000)
Solde à la fin de l'exercice	4 234 074	4 234 074

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

⁽²⁾ Le 30 juin 2021 et le 1^{er} septembre 2021, 4 millions⁽¹⁾ de bons de souscription détenus par Investissement Québec sont arrivés à échéance.

Dividendes

Les dividendes déclarés étaient comme suit :

	Dividendes déclarés pour les exercices				Dividendes déclarés après le	
	2022		2021		31 décembre 2022	
	Total		Total		Total	
	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	(en millions de \$ US)
Actions ordinaires classe A	0,00	— \$	0,00	— \$	0,00	— \$
Actions ordinaires classe B	0,00	—	0,00	—	0,00	—
Actions privilégiées, série 2	1,03	3	0,61	3	0,13	—
Actions privilégiées, série 3	1,07	6	1,00	5	0,29	2
Actions privilégiées, série 4	1,56	11	1,56	12	0,39	3
		20		20		5
		20 \$		20 \$		5 \$

29. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS

Régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR et d'UAI aux termes duquel des UAR et des UAI peuvent être attribuées à des dirigeants et à d'autres employés désignés. Les UAR et les UAI donnent aux porteurs le droit, à l'acquisition, de recevoir un certain nombre d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société. Les UAR et les UAI donnent également à certains porteurs le droit de recevoir un paiement en espèces égal à la valeur des UAR ou des UAI. Le conseil d'administration de la Société a également approuvé un régime d'UAD en vertu duquel des UAD peuvent être attribuées à des hauts dirigeants. Le régime d'UAD est semblable au régime d'UAR, sauf que leur exercice ne peut avoir lieu qu'au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi. Au cours de l'exercice 2022, l'émission d'UAD, d'UAR et d'UAI d'une valeur combinée de 16 millions \$ a été autorisée (15 millions \$ au cours de l'exercice 2021).

Le 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, le nombre d'UAR, d'UAD, d'UAI et d'options d'achat d'actions pour les périodes considérées et précédentes a été ajusté et retraité pour refléter l'incidence du regroupement d'actions.

Le nombre d'UAR, d'UAD et d'UAI a varié comme suit pour les exercices suivants :

	2022			2021 ⁽¹⁾		
	UAR	UAD	UAI	UAR	UAD	UAI
Solde au début de l'exercice	1 161 453	38 609	2 676 482	1 897 169	39 379	5 069 938
Attribuées	377 686	—	363 754	372 337	—	314 884
Droit acquis	(23 669)	—	—	(168 747)	—	—
Exercées	—	—	—	—	(770)	—
Annulées	(777 067)	—	(86 538)	(939 306)	—	(2 708 340) ⁽²⁾
Solde à la fin de l'exercice	738 403	38 609 ⁽³⁾	2 953 698	1 161 453	38 609 ⁽³⁾	2 676 482

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

⁽²⁾ Sur lesquelles 2 289 785 UAI ⁽¹⁾ ont été annulées après la vente de Transport.

⁽³⁾ Les droits rattachés à 38 609 de ces UAD étaient acquis au 31 décembre 2022 (38 609 ⁽¹⁾ au 31 décembre 2021).

Les droits rattachés aux UAR et aux UAD attribuées seront acquis si les seuils de performance financière sont atteints. Le ratio de conversion des UAR et des UAD comportant des droits acquis varie de 0 % à 200 %. Les droits rattachés aux UAR et aux UAD sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution si les seuils de performance financière sont atteints. Les droits rattachés aux UAI sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution, quel que soit le rendement. Les dates d'acquisition des droits rattachés aux attributions ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 et étant toujours en cours s'échelonnent de novembre 2023 à mai 2025.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAR et des UAI attribuées au cours de l'exercice 2022 s'est établie à 23,32 \$ (24,03 \$⁽¹⁾ pour les UAR et les UAI au cours de l'exercice 2021). La juste valeur des UAR et des UAI attribuées a été évaluée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto.

De temps à autre, la Société fournit des instructions à un fiduciaire ou à un courtier aux termes d'une convention de fiducie ou dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, selon le cas, visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société sur le marché libre (voir la Note 28 – Capital social) relativement aux régimes d'UAR et/ou d'UAI. Ces actions sont détenues en fiducie à l'intention des bénéficiaires jusqu'à ce que les droits rattachés aux UAR et aux UAI soient acquis ou annulés. Le coût de ces achats a été déduit du capital social.

La charge de rémunération à l'égard des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI s'est élevée à 15 millions \$ au cours de l'exercice 2022 (8 millions \$ au cours de l'exercice 2021).

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

Régimes d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, des options sont attribuées aux employés clés pour l'achat d'actions classe B (droits de vote limités). Sur les 8 985 648 actions classe B (droits de vote limités) réservées aux fins d'émission, 2 152 914 étaient disponibles au 31 décembre 2022 aux fins d'émission en vertu de ces régimes d'options d'achat d'actions.

Les modalités et conditions les plus importantes du régime modifié sont les suivantes :

- le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions à la Bourse au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options;
- les droits rattachés aux options attribuées s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution; et
- les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions en vigueur se résumait comme suit au 31 décembre 2022⁽¹⁾:

Fourchette de prix d'exercice (\$ CAN)	Émises et en cours			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
0 à 50	1 317 808	3,00	34,73	669 044	45,34
50 à 100	1 877 217	2,51	59,56	1 873 684	59,58
100 à 200	488 147	2,36	103,62	488 147	103,62
	3 683 172			3 030 875	

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

Le nombre d'options émises et en cours en vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur a varié comme suit pour les exercices :

	2022		2021 ⁽¹⁾	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
Solde au début de l'exercice	4 922 748	55,50	5 356 700	57,50
Attribuées	149 592	29,75	227 838	27,25
Exercées	(288 363)	46,20	(187 407)	33,25
Annulées	(348 601)	63,36	(317 954)	57,00
Échues	(752 204)	45,33	(156 429)	100,50
Solde à la fin de l'exercice	3 683 172	56,52	4 922 748	55,50
Options exerçables à la fin de l'exercice	3 030 875	63,53	3 405 571	61,25

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

Charge de rémunération à base d'actions relative aux options

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2022 s'est établie à 13,69 \$ par option (12,75 \$⁽¹⁾ par option au cours de l'exercice 2021). La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'établissement de prix d'options de Black et Scholes, qui intègre le prix de l'action à la date d'attribution, et les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices :

	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	2,73 %	0,83 %
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	70,72 %	69,84 %
Rendement prévu des dividendes	0,00 %	0,00 %

Des charges de rémunération de 4 millions \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2022 relativement au régime d'options d'achat d'actions (6 millions \$, au cours de l'exercice 2021).

⁽¹⁾ Retraité rétroactivement pour le regroupement d'actions.

30. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie a été comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Créances clients et autres débiteurs	12 \$	24 \$
Stocks	(87)	318
Actifs sur contrat	(13)	(196)
Passifs sur contrat	726	434
Autres actifs et passifs financiers, montant net	214	(637)
Autres actifs	—	13
Fournisseurs et autres créditeurs	125	(416)
Provisions	(97)	(121)
Passif lié aux avantages de retraite	70	134
Autres passifs	(41)	(100)
	909 \$	(547) \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des fluctuations des passifs et des flux de trésorerie découlant des activités de financement :

	Dettes à long terme
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	10 075 \$
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de dette à long terme	2 210
Remboursement de dette à long terme	(5 223)
Coûts de transaction	(30)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(3 043)
Incidence des fluctuations de taux de change	(3)
Autres	18
Solde au 31 décembre 2021	7 047 \$
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Remboursement de dette à long terme	(1 073)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 073)
Incidence des fluctuations de taux de change	(7)
Autres	13
Solde au 31 décembre 2022	5 980 \$

31. FACILITÉS DE CRÉDIT

Facilité de crédit rotative

La Société a une facilité de crédit rotative garantie de 300 millions \$ (la « facilité de crédit rotative »). La facilité de crédit rotative arrive à échéance en novembre 2027 et les montants empruntés porteront intérêt au taux SOFR majoré d'une marge. Cette facilité est disponible comme source de financement pour les besoins continus de fonds de roulement de la Société et pour l'émission de lettres de garantie. Aucun montant (autant sous forme de trésorerie que de lettres de crédit) n'était prélevé sur cette facilité au 31 décembre 2022 et la disponibilité du crédit, qui est fondée sur la garantie disponible (qui peut varier de temps en temps), s'élevait à 208 millions \$ au 31 décembre 2022.

Clauses financières restrictives

La facilité de crédit rotative comporte des clauses financières restrictives, dont un niveau minimum de liquidités à maintenir en tout temps. Les modalités sont définies dans la convention de crédit et ne correspondent pas aux indicateurs globaux de la Société décrits à la Note 32 – Gestion du capital. Le niveau minimum de liquidités n'est pas défini comme s'il était uniquement fondé sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'état de la situation financière consolidé.

La Société surveille régulièrement les clauses financières restrictives et elle a des contrôles en place pour s'assurer que ces clauses restrictives sont respectées. La Société respectait ces clauses restrictives au 31 décembre 2022.

Facilités de lettres de crédit

Des lettres de crédit totalisant 426 millions \$ étaient en cours aux termes de diverses ententes bilatérales au 31 décembre 2022 (476 millions \$ au 31 décembre 2021). De plus, la Société utilise aussi des facilités de cautionnement bilatérales auprès de sociétés d'assurance à l'appui de ses activités. Un montant de 318 millions \$ était en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2022 (343 millions \$ au 31 décembre 2021).

32. GESTION DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. La Société a mis l'accent sur son plan en vue d'accorder la priorité au désendettement et poursuivra l'exécution de son plan selon une approche graduelle.

À mesure que la Société redéfinit ses activités et récolte les fruits de ses différentes initiatives, elle vise à réduire son ratio de la dette nette sur le multiple RAIIA à environ trois fois d'ici 2025. La Société vise à atteindre cet objectif en continuant à augmenter son RAIIA ajusté pour réaliser son objectif de 2025 de 1,5 milliard \$ et en affectant les liquidités excédentaires disponibles au remboursement de la dette.

La Société a réalisé des progrès importants au chapitre de la réduction de sa dette et de ses priorités de désendettement depuis le 31 décembre 2020. Bombardier a réduit sa dette à long terme de 41 % (4,1 milliards \$) depuis le 31 décembre 2020. Le ratio de la dette nette sur le RAIIA de la Société au 31 décembre 2022 s'établissait à 4,6. De plus, la Société a maintenant réduit de plus de 300 millions \$ ses coûts d'intérêts annualisés sur la dette à long terme par rapport aux coûts d'intérêts annualisés au 31 décembre 2020.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

	2022	2021
Intérêts payés⁽¹⁾	492 \$	633 \$
Dette nette ⁽²⁾	4 298 \$	4 943 \$
RAIIA avant éléments spéciaux ⁽³⁾	930 \$	640 \$
Ratio de la dette nette sur le RAIIA	4,6	7,7

⁽¹⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.

⁽²⁾ Représente la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la partie de l'encaisse affectée en nantissement de diverses garanties bancaires.

⁽³⁾ Représente le RAII avant éléments spéciaux, plus l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction additionnelle de la dette. Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut en temps opportun émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres. Pour la réduction de la dette, la Société continuera d'évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, lesquelles pourraient comprendre par exemple des rachats, des offres publiques d'achat ou des rachats sur le marché libre. Le montant en jeu peut être important.

De plus, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 0,4 milliard \$ au 31 décembre 2022 (0,9 milliard \$ au 31 décembre 2021). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des dernières années, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé des initiatives importantes d'atténuation des risques à cet égard ces dernières années, comme le rachat d'engagements de rentes pour le compte des retraités. Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails.

33. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant de la détention d'instruments financiers.

Risque de crédit	Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour l'autre partie.
Risque de liquidité	Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de modifications des cours du marché, que ces modifications soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans le cours normal de ses activités de trésorerie à l'égard de ses instruments financiers dérivés et d'autres activités d'investissement. La Société est aussi exposée au risque de crédit lié à ses créances clients découlant de ses activités commerciales habituelles.

La surveillance et le contrôle efficaces du risque de crédit constituent une composante clé des activités de gestion du risque de la Société. Le risque de crédit découlant des activités de gestion de la trésorerie de la Société est géré par le groupe de trésorerie centralisé conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change et à la Politique corporative d'investissement (la « politique »). L'objectif visé par la politique est d'atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit découlant de ses activités de gestion de la trésorerie en s'assurant que la Société ne traite qu'avec des institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire, les limites pour chaque contrepartie étant établies en fonction de limites préétablies pour chaque institution financière et chaque fonds.

Les risques de crédit découlent des activités commerciales habituelles de la Société. Le principal risque de crédit découle du risque de crédit de clients. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de la propre expérience de la Société auprès de ses clients. Les risques de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients.

Les évaluations des risques de crédit et des limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions dans lesquelles du crédit ou du financement sera accordé aux clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte de la Société. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que les risques financiers découlant d'importantes opérations sont analysés et approuvés par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente. Divers systèmes de comptabilisation et de communication de l'information sont utilisés pour assurer le suivi des créances clients et des autres financements directs.

Exposition maximale au risque de crédit – L'exposition maximale au risque de crédit découlant d'instruments financiers est habituellement équivalente à leur valeur comptable, comme il est présenté à la Note 12 – Instruments financiers, sauf pour les instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour lesquels les expositions maximales sont comme suit aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Placements dans des structures de financement ⁽¹⁾	— \$	— \$
Instruments financiers dérivés	13 \$	4 \$
Placements dans des titres	197 \$	222 \$

⁽¹⁾ Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces autres actifs financiers et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI de sorte qu'aucun risque de crédit ne découle des autres actifs financiers au 31 décembre 2022. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers.

Qualité du crédit – La qualité du crédit, selon des systèmes de notation externe et interne, des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni douteux est habituellement de première qualité, à l'exception des débiteurs. Les débiteurs ne sont habituellement assortis d'aucune cote externe ou interne. Toutefois, la qualité du crédit de la clientèle est rigoureusement examinée et est fondée sur l'expérience de la Société avec les clients et leurs habitudes de paiement. La Société détient des actifs sous-jacents en garantie pour certains actifs financiers.

Voir la Note 37 – Engagements et éventualités pour le risque de crédit hors bilan de la Société, y compris le risque de crédit lié au soutien offert à la vente d'avions commerciaux.

Risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation financière de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables, ou des modifications tout court.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des actifs et des passifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2022 :

	Valeur comptable		Flux de trésorerie non actualisés (compte non tenu des instruments de couverture connexes)						
			Moins de 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 291 \$	1 291 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 291 \$
Créances clients et autres débiteurs	252	252	—	—	—	—	—	—	252
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	1 072	451	106	114	349	246	53	1 319	
Actifs		1 994	106	114	349	246	53	2 862	
Fournisseurs et autres créditeurs	1 286 \$	1 286 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 286 \$
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	784	246	119	144	339	203	—	1 051	
Dette à long terme									
Capital	5 980	—	1 535	3 221	750	510	—	6 016	
Intérêts		442	791	416	197	54	—	1 900	
Passifs		1 974	2 445	3 781	1 286	767	—	10 253	
Montant net		20 \$	(2 339) \$	(3 667) \$	(937) \$	(521) \$	53 \$	(7 391) \$	

⁽¹⁾ La valeur comptable des autres actifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les placements dans des structures de financement et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement à des garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer. La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés, les obligations locatives, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer liées à MHI et le mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux actifs du programme de titrisation d'avions régionaux (RASPRO).

Les autres actifs financiers comprennent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier.

L'analyse des échéances des instruments financiers dérivés, excluant les dérivés incorporés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2022 :

	Valeur nominale (équivalent en dollars US)	Flux de trésorerie non actualisés ⁽¹⁾					Total
		Moins de 1 an	1 an	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	626 \$	11 \$	4 \$	— \$	— \$	— \$	15 \$
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	1 646 \$	79 \$	13 \$	— \$	— \$	— \$	92 \$
Montant net		(68) \$	(9) \$	— \$	— \$	— \$	(77) \$

⁽¹⁾ Les montants libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la fin de l'exercice.

Obligations locatives

La Société loue des bâtiments et des terrains.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des obligations locatives (flux de trésorerie non actualisés) s'établissait comme suit au :

	31 décembre 2022
À moins de 1 an	65 \$
Entre 1 an et 5 ans	196
Plus de 5 ans	862
	1 123 \$

Risque de marché

Risque de change

Les activités internationales de la Société l'exposent à des risques de change importants dans le cours normal de ses activités, en particulier par rapport au dollar canadien, à l'euro, au peso mexicain et au dollar de Singapour. La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'appariement des positions d'actifs et de passifs, pour atténuer ces risques.

Les principaux risques de change de la Société sont couverts par la trésorerie centralisée. Les risques de change sont atténués conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change (la « politique en matière de change »). L'objectif visé par la politique en matière de change est d'atténuer l'incidence de la fluctuation des taux de change sur les états financiers consolidés de la Société. Selon la politique en matière de change, les pertes potentielles découlant de variations défavorables des taux de change ne devraient pas excéder les limites préétablies autorisées par le conseil d'administration. La perte potentielle correspond à la perte prévue maximale qui pourrait être subie si une exposition au risque de change non couverte était touchée par une variation défavorable des taux de change pendant un trimestre. La politique en matière de change interdit aussi strictement toute opération de change spéculative qui entraînerait une exposition excédant la perte potentielle maximale approuvée par le conseil d'administration de la Société.

En vertu de la politique en matière de change, la direction de la Société est chargée d'identifier toute exposition au risque de change réelle et possible découlant des activités. Cette information est communiquée au groupe de trésorerie centralisée, qui est chargé d'exécuter les opérations de couverture conformément à la politique en matière de change.

Afin de gérer ses expositions de façon appropriée, la Société maintient des prévisions de flux de trésorerie à long terme en monnaie étrangère et a adopté une stratégie de couverture progressive afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur les résultats. La Société atténue aussi le risque de change en maximisant les opérations dans la monnaie fonctionnelle des activités, comme les achats de matières, les contrats de vente et les activités de financement.

De plus, la Société gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler les passifs à long terme en monnaie étrangère à des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Pour gérer l'exposition découlant des opérations en monnaie étrangère et modifier synthétiquement la monnaie d'exposition de certains éléments du bilan, la Société utilise surtout des contrats de change à terme. La Société applique la comptabilité de couverture à l'égard d'une tranche importante de ses opérations prévues et de ses engagements fermes libellés en monnaie étrangère désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Notamment, la Société conclut des contrats de change à terme pour réduire le risque de variation des flux de trésorerie futurs découlant des ventes et des achats prévus et des engagements fermes.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixer les taux de change sur les éléments couverts. Ces programmes sont revus chaque année et modifiés au besoin pour tenir compte des conditions ou des pratiques actuelles du marché.

Analyse de sensibilité

Le risque de change découle d'instruments financiers qui sont libellés en monnaie étrangère. La sensibilité aux taux de change est fondée sur la somme des expositions nettes au risque de change des instruments financiers de la Société comptabilisés dans son état de la situation financière. L'incidence suivante sur le RAI pour l'exercice 2022 est évaluée compte non tenu des relations de couverture des flux de trésorerie.

	Incidence sur le RAI		
	Variation \$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	(33) \$	1 \$ (8) \$

L'incidence sur les AERG pour l'exercice 2022 qui suit a trait aux dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Pour ces dérivés, tout changement de la juste valeur est en grande partie contrebalancé par la réévaluation de l'exposition sous-jacente.

	Incidence sur les AERG avant impôts sur le résultat			
	Variation	\$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	(96) \$	(1) \$	5 \$

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent certains instruments financiers dérivés.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2022, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 38 millions \$ au 31 décembre 2022 (ajustement négatif de 108 millions \$ au 31 décembre 2021).

34. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, de la valeur future prévue des avions, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Méthodes et hypothèses

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Placements dans des structures de financement, certaine créance à recevoir de MHI, et passifs liés aux actifs de RASPRO – La Société utilise des modèles d'évaluation interne fondés sur une analyse des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard de taux d'intérêt, de cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, de courbes de taux et de probabilités de défaillance. La Société utilise des données du marché pour établir les ajustements en fonction du risque de revente, et utilise aussi des hypothèses internes qui tiennent compte de facteurs dont les intervenants sur le marché tiendraient compte pour établir le prix de ces actifs financiers. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée. En ce qui concerne la vente des activités du programme d'avions CRJ, pour les placements effectués dans des structures de financement (RASPRO), la Société a transféré le droit de bénéficiaire net au moyen d'un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI. Les actifs ou passifs correspondants sont évalués selon le même modèle.

Placements dans des titres – La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme les taux d'intérêt.

Avantages incitatifs à la location – La Société utilise des modèles d'évaluation interne fondés sur une analyse des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des avantages incitatifs à la location engagés relativement à la vente d'avions commerciaux. La juste valeur est calculée à l'aide de données du marché à l'égard des taux d'intérêt, des cotes de crédit publiées lorsqu'elles sont disponibles, des probabilités de défaillance obtenues des agences de notation et des différentiels de crédit de la Société. La Société utilise aussi des hypothèses internes pour établir le risque de crédit de clients lorsqu'aucune cote de crédit n'est publiée. En ce qui concerne la vente des activités du programme d'avions CRJ, les avantages incitatifs à la location sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI et l'actif correspondant est évalué selon le même modèle.

Avances gouvernementales remboursables – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise une analyse des flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des dérivés sur contrats à terme.

La Société utilise des modèles d'établissement de prix et des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des dérivés incorporés selon des données du marché applicables.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur – La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de prêts liés à des avions, de l'encaisse affectée, d'une certaine créance à recevoir de MHI et des fournisseurs et autres créditeurs, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, ou parce qu'ils portent intérêt à un taux variable, ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

Dettes à long terme – La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Hierarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2022 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créance à recevoir de SCAC ⁽¹⁾	341 \$	— \$	— \$	341 \$
Placements dans des titres	235	38	197	—
Placement dans des structures de financement ⁽²⁾	204	—	—	204
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	69	—	69	—
	849 \$	38 \$	266 \$	545 \$
Passifs financiers				
Avance gouvernementale remboursable ⁽¹⁾	341 \$	— \$	— \$	341 \$
Passifs liés à RASPRO ⁽²⁾	206	—	—	206
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	88	—	88	—
	635 \$	— \$	88 \$	547 \$

⁽¹⁾ Cette créance à recevoir correspond à un mécanisme de prêts adossés, intervenu entre la Société et SCAC, portant sur certaines avances gouvernementales remboursables.

⁽²⁾ Les passifs liés à RASPRO comportent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement au transfert du droit bénéficiaire net lié aux placements dans des structures de financement.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme et de dérivés incorporés.

Les instruments financiers du Niveau 3 comprennent seulement les actifs et les passifs assortis d'un mécanisme de prêts adossés et leurs actifs et passifs adossés correspondants.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés au coût amorti

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2022 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créances clients et autres débiteurs	252 \$	— \$	252 \$	— \$
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	522	—	522	—
	774 \$	— \$	774 \$	— \$
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres créditeurs	1 286 \$	— \$	1 286 \$	— \$
Dette à long terme	5 875	—	5 875	—
Autres passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables	166	—	—	166
Autres ⁽¹⁾	757	—	—	757
	8 084 \$	— \$	7 161 \$	923 \$

⁽¹⁾ Dont une tranche de 26 millions \$ représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer.

35. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont composées de ses coentreprises, de ses entreprises associées et des membres clés de la direction.

Entreprises associées et coentreprises

Aucune transaction importante n'a été réalisée avec des entreprises associées et des coentreprises pendant les exercices 2022 et 2021, ni aucun solde n'existait avec des entreprises associées et des coentreprises aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs membres de la haute direction et des administrateurs non-membres de la haute direction et des membres clés de la direction, soit le président et chef de la direction de Bombardier Inc., et les vice-présidents principaux de Bombardier Inc., se présentaient comme suit pour les exercices :

	2022	2021
Salaires, primes et autres avantages à court terme	16 \$	17 \$
Avantages fondés sur des actions	11	11
Avantages de retraite	1	2
Prestations de cessation d'emploi et autres avantages à long terme	—	3
	28 \$	33 \$

36. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les actifs et passifs des entités structurées non consolidées dans lesquelles la Société détenait une exposition importante aux :

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Structures de financement liées à la vente d'avions commerciaux	749 \$	129 \$	1 155 \$	191 \$

La Société a offert des garanties de crédit et de valeur résiduelle, ou les deux, à certaines entités structurées créées uniquement pour offrir du financement relativement à la vente d'avions commerciaux.

En général, ces entités structurées sont financées par une dette à long terme consentie par des tiers et par des tiers investisseurs d'instruments de capitaux propres. L'avion est cédé en garantie de la dette à long terme des entités structurées. La Société conserve certains droits sous forme de garanties de crédit et de garanties de valeur résiduelle, de dette subordonnée et de droits résiduels. Les garanties de valeur résiduelle couvrent généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie à la vente de l'avion sous-jacent à une date convenue. La Société offre également des services de gestion à certaines de ces entités structurées en contrepartie d'honoraires au prix du marché.

La Société détenait des placements dans des structures de financement s'élevant à 204 millions \$ au 31 décembre 2022 (177 millions \$ au 31 décembre 2021). Après la vente du programme d'avions CRJ, la Société a conservé ces placements et a conclu un mécanisme de prêts adossés avec MHI.

Le risque éventuel maximal de la Société était de 8 millions \$, dont une tranche de 1 million \$ était comptabilisée à titre de provisions et de passifs connexes au 31 décembre 2022 (respectivement 398 millions \$ et 57 millions \$ au 31 décembre 2021). Le risque maximal de la Société lié à ces garanties figure à la Note 37 – Engagements et éventualités. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

La Société a conclu qu'elle ne contrôlait pas ces entités structurées.

37. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société conclut diverses ententes de soutien à la vente, y compris des garanties de crédit et des garanties de valeur résiduelle, ainsi que des engagements de taux de financement, la plupart fournis relativement à des ventes d'avions commerciaux et des engagements de financement connexes. La Société est aussi exposée à d'autres risques hors bilan décrits dans le tableau qui suit. Ces risques hors bilan s'ajoutent aux engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Certains de ces risques hors bilan sont aussi présentés à la Note 36 – Entités structurées non consolidées. Le risque éventuel maximal ne reflète pas le montant des débours prévus par la Société.

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ventes d'avions		
Valeur résiduelle (a)	8 \$	65 \$
Crédit (a)	8	398
Risques mutuellement exclusifs ⁽¹⁾	(8)	(65)
Total des risques de crédit et de valeur résiduelle	8 \$	398 \$
Engagements de reprise (b)	428 \$	249 \$
Obligations de rachat conditionnelles (c)	62 \$	51 \$
Autres⁽²⁾		

⁽¹⁾ Certaines garanties de valeur résiduelle ne peuvent être exercées que lorsque les garanties de crédit sont arrivées à échéance sans avoir été exercées. Par conséquent, les garanties ne doivent pas être additionnées les unes aux autres aux fins du calcul de l'exposition maximale de la Société.

⁽²⁾ La Société a aussi fourni d'autres garanties (voir la section d) ci-après).

Le risque maximal de la Société relatif aux garanties de crédit et aux garanties de valeur résiduelle, liées à la vente d'avions, représente la valeur nominale de ces garanties, compte non tenu du produit net prévu découlant de la valeur estimative des avions et autres actifs disponibles servant à réduire le risque de la Société en vertu de ces garanties. Des provisions pour pertes prévues totalisant 1 million \$ au 31 décembre 2022 (52 millions \$ au 31 décembre 2021) ont été établies afin de couvrir les risques découlant de ces garanties, compte tenu de l'incidence de la valeur de revente estimative de l'avion, qui est fondée sur des informations tirées des rapports d'évaluation externes, et reflètent des facteurs spécifiques du marché actuel des avions et un marché équilibré à moyen et à long terme, et le produit prévu des autres actifs couvrant ces risques. De plus, les avantages incitatifs à la location, qui seraient éteints en cas d'une défaillance de crédit de certains clients, s'établissaient à néant au 31 décembre 2022 (5 millions \$ au 31 décembre 2021). Les provisions pour pertes prévues devraient couvrir l'ensemble de l'exposition au risque de crédit et de valeur résiduelle de la Société, compte tenu du produit prévu de la vente de l'avion sous-jacent et de l'extinction de certaines obligations liées à des avantages incitatifs à la location. En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI et l'exposition à certains risques de crédit a été transférée à MHI au cours de l'exercice 2022.

Ventes d'avions

a) Garanties de crédit et garanties de valeur résiduelle – La Société a fourni des garanties de crédit sous forme de garanties de paiements de loyer et de remboursements de prêts ainsi que des services liés à la recommercialisation d'avions commerciaux. Ces garanties sont émises surtout au profit de certains prestataires de financement à des clients et viennent à échéance au cours de diverses périodes jusqu'à 2027. La presque totalité du soutien financier comportant un risque de crédit potentiel est liée à des clients exploitant des sociétés aériennes commerciales régionales. Le risque de crédit relatif à un de ces clients représentait 100 % du total du risque de crédit maximal au 31 décembre 2022 (87 % au 31 décembre 2021 pour trois de ces clients).

En outre, la Société avait offert des garanties de valeur résiduelle d'avions commerciaux à une date convenue par les parties, habituellement à la date d'échéance des ententes de financement et de location connexes. Les engagements comprennent habituellement des restrictions opérationnelles comme l'utilisation maximale et les exigences minimales en matière d'entretien. Cette garantie prévoit un paiement limité par contrat au bénéficiaire de la garantie, qui représente généralement un pourcentage de la première perte par rapport à une valeur garantie. Dans la plupart des cas, une réclamation en vertu de ces garanties ne peut être faite qu'à la revente des avions sous-jacents à un tiers.

Le tableau suivant résume les garanties de valeur résiduelle en cours, à la date d'exercice la plus rapprochée ainsi que la période pendant laquelle elles peuvent être exercées aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de 1 an	6 \$	15 \$
De 1 an à 5 ans	2	50
De 5 à 10 ans	—	—
De 10 à 15 ans	—	—
	8 \$	65 \$

En ce qui concerne la vente du programme d'avions CRJ, l'ensemble des postes susmentionnés sont inclus dans un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI.

b) Engagements de reprise – Relativement à la signature de commandes fermes visant la vente d'avions neufs, la Société conclut des engagements de reprise à prix déterminé avec certains clients. Ces engagements confèrent aux clients le droit de remettre leur avion d'occasion à titre de paiement partiel pour l'achat d'un nouvel avion.

Les engagements de reprise de la Société étaient les suivants aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de 1 an	294 \$	179 \$
De 1 an à 3 ans	114	70
Par la suite	20	—
	428 \$	249 \$

c) Obligations de rachat conditionnelles – Dans le cadre de la vente d'un avion neuf, la Société contracte des obligations de rachat conditionnelles auprès de certains clients. En vertu de ces obligations, la Société accepte de racheter l'avion initial pour un montant préétabli, pendant une période prédéterminée ou à des dates préétablies, sous réserve d'une convention acceptable pour les deux parties visant la vente d'un nouvel avion. Au moment où la Société signe une entente visant la vente d'un nouvel avion et que le client exerce son droit de payer partiellement le nouvel avion en remettant l'avion initial à la Société, une obligation de rachat conditionnelle est comptabilisée comme un engagement de reprise.

Les obligations de rachat conditionnelles de la Société, à la date d'exercice la plus rapprochée, étaient les suivantes aux :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de 1 an	62 \$	— \$
De 1 an à 3 ans	—	51
Par la suite	—	—
	62 \$	51 \$

Autres garanties

d) Autres – Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, principalement des indemnités fiscales. Ces ententes ne contiennent généralement pas de limites spécifiques à l'égard de la responsabilité de la Société et, par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le risque éventuel maximal de la Société à l'égard de ces indemnités.

Dans le cadre de la cession d'activités et de la cession d'une participation dans une entreprise associée, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités et des garanties qui habituellement ont une durée déterminée et limitent l'exposition financière potentielle maximale de la Société. Dans le cadre de la vente de Transport à Alstom, la Société a fourni une garantie bancaire de 100 millions € (107 millions \$) en faveur d'Alstom pour garantir certaines indemnités et obligations de garantie de la Société. Également, la Société a convenu d'une indemnité supplémentaire liée à la conformité. Aux termes de cette indemnité, la Société doit indemniser Alstom ou ses sociétés affiliées pour certains aspects connus liés à la conformité ainsi que pour toute violation liée à la conformité ou violation présumée (de toute loi ou réglementation applicable, y compris dans le cas d'audits ou autre procédure intentée par une autorité gouvernementale) survenant dans les deux ans suivant la clôture de la vente de Transport à Alstom et relativement à des événements ayant eu lieu avant le 29 janvier 2021. Afin de garantir cette indemnité, la Société a fourni une garantie bancaire de 250 millions € (267 millions \$) en faveur d'Alstom; la valeur de cette garantie sera réduite progressivement sous réserve du respect de certaines conditions ou de l'atteinte de certains jalons.

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat se présentaient comme suit au 31 décembre 2022 :

	Total
À moins de 1 an	3 775 \$
Entre 1 an et 5 ans	1 516
Plus de 5 ans	6
	5 297 \$

Les obligations d'achat de la Société comprennent des engagements d'achat d'immobilisations corporelles totalisant 140 millions \$ au 31 décembre 2022.

Poursuites

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits, de différends contractuels avec des clients ou des fournisseurs, de réclamations et de litiges découlant de désinvestissements ou de transactions visant des acquisitions et d'autres poursuites avec des tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2022, selon l'information actuellement disponible et connue de la Société, la direction croit que la résolution de ces poursuites judiciaires n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie en les vendant à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie prenante à la poursuite et demeure imputable envers Alstom, dans sa qualité d'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où celle-ci subirait des préjudices connexes.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (le « contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne suit son cours. Le 18 août 2017, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès visant ces accusations s'est tenu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la

filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est en instance auprès de la Cour d'appel suédoise qui fixera probablement une date pour le procès en appel. Le 9 juin 2021, des accusations de corruption aggravée ont été portées contre un autre ancien employé de l'ancienne filiale suédoise de la Société. Le procès a eu lieu du 11 novembre au 24 novembre 2021. Le 22 décembre 2021, l'ancien employé a été acquitté par la cour de district suédoise. Un avis d'appel a été déposé le 12 janvier 2022 par l'autorité chargée des poursuites. Le procès en appel devant la Cour d'appel suédoise est prévu en avril 2023.

Banque mondiale

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Ministère de la Justice américain

Le 10 février 2020, Bombardier Inc. a reçu une lettre du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs au contrat d'ADY. L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un fonctionnaire ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Le ministère de la Justice américain a également transmis des demandes relatives à des contrats en Afrique du Sud et en Indonésie (voir ci-après), ainsi que des demandes relatives à d'autres ventes d'avions et d'autres services. Bombardier collabore avec le ministère de la Justice américain à cet égard.

Afrique du Sud (Transnet)

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie prenante à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (la « Commission Zondo »), pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail en 2014. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informée que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud, avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet.

Par suite de ces allégations, la Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Depuis la vente des activités de Transport à Alstom, Alstom gère la Commission Zondo et les aspects de l'affaire liés à l'Unité d'enquête spéciale.

Bien que l'agence nationale des poursuites sud-africaine, nommément la National Prosecution Agency (« NPA »), n'ait transmis aucune demande à la Société, la Société a été informée que la NPA enquête sur les contrats de Transnet.

Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. (Indonésie)

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK (« Garuda ») ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda (les « transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a rapidement entrepris un processus interne de révision des transactions Garuda qu'elle a confié à des conseillers juridiques externes.

Le SFO a lancé une enquête au sujet des transactions Garuda. La Société a communiqué avec le SFO relativement au processus interne de révision qu'elle a entrepris et de l'assistance possible pouvant être offerte au SFO sur une base volontaire.

GRC

En 2021, Bombardier a également reçu une communication du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'elle lancerait une enquête sur les transactions Garuda et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Les enquêtes des divers organismes de réglementation susmentionnés et les processus internes de révision sont toujours en cours.

Réclamation de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % et échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également porté plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles la cession d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme d'avions d'affaires régionaux et sa division Aérostructures, constituent un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. La Société estime que ces allégations sont sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement contre l'action.

Action collective

Le 15 février 2019, une requête pour autorisation d'intenter une action conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'action collective ont été déposées contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Alain Bellemare et John Di Bert (la « Requête ») (auparavant respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) visant à réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des représentations d'allégations mensongères et trompeuses sur les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présentation en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherche à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu certains de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. D'ici là, aucune créance pécuniaire n'est en cours contre les codéfendeurs dans le cadre de ces poursuites devant les tribunaux.

Bombardier Inc. et Messieurs Bellemare et Di Bert contestent cette Requête. Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible.

Demande d'arbitrage d'Alstom

La Société a reçu un avis d'arbitrage d'Alstom S.A. déposé auprès de la Chambre de commerce internationale conformément à l'entente relative à la vente des activités de Transport à Alstom le 29 janvier 2021 (la « transaction »). Dans sa demande d'arbitrage, Alstom allègue que la Société ne respecte pas certaines dispositions contractuelles.

La Société a de bonnes raisons de se défendre contre la réclamation d'Alstom et a l'intention de le faire avec vigueur. La Société entend également contester certains ajustements du prix d'acquisition qui ont entraîné une réduction du produit de la transaction par rapport à celui initialement estimé. Les procédures d'arbitrage pourraient durer plusieurs années et sont assujetties à des clauses de confidentialité.

38. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Billets de premier rang

Le 20 janvier 2023, Bombardier a annoncé qu'elle avait réalisé la clôture de son placement de billets de premier rang échéant le 1^{er} février 2029 de 750 millions \$. Les nouveaux billets de premier rang comporteront un coupon de 7,50 % par année et seront vendus à leur valeur nominale. Bombardier a l'intention d'utiliser le produit du placement combiné à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie pour :

- financer le rachat de la totalité de ses billets de premier rang en circulation, portant intérêt à un taux de 7,50 % et échéant en 2024 (396 millions \$);
- financer l'offre de rachat de ses billets de premier rang portant intérêt à un taux de 7,50 % et échéant en 2025 (jusqu'à concurrence de 354 millions \$);
- payer les charges et frais connexes.

Garanties bancaires

Le 29 janvier 2023, les deux garanties bancaires, d'un montant global de 350 millions €, qui ont été émises dans le cadre de la vente de Transport à Alstom, sont arrivées à échéance sans avoir été utilisées. Par conséquent, la Société a reçu une partie de l'encaisse affectée, à savoir un montant d'environ 400 millions \$, qui garantissait ces garanties bancaires par nantissement de titres.

Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Flèx Wing, Soleil, Touch et Vision Flight Deck sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Notre conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Pierre Beaudoin	Président du conseil d'administration et administrateur depuis 2004
Éric Martel	Président et chef de la direction et administrateur depuis 2020
Joanne Bissonnette	Administratrice de sociétés et administratrice de Bombardier depuis 2012
Charles Bombardier	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2019
Diane Fontaine	Gestionnaire de portefeuille principale et conseillère en placements de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., et administratrice de Bombardier depuis 2019
Ji-Xun Foo	Directeur général de GGV Capital et administrateur de Bombardier depuis 2022
Diane Giard	Administratrice de sociétés et administratrice de Bombardier depuis 2017
Anthony R. Graham	Président du conseil d'administration, président et chef de la direction de Sumarria Inc. (société de portefeuille), et administrateur de Bombardier depuis 2019
August W. Henningsen	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2016
Douglas (Doug) R. Oberhelman	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2017
Melinda Rogers-Hixon	Vice-présidente, Rogers Communications Inc., et administratrice de Bombardier depuis 2021
Eric Sprunk	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2021
Antony N. Tyler	Administrateur de sociétés et administrateur de Bombardier depuis 2017

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022. Pour des renseignements supplémentaires sur notre conseil d'administration, consultez notre site Web bombardier.com.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités du conseil d'administration	Représentation au sein du conseil ⁽¹⁾	Responsabilités
Comité d'audit	Diane Giard (présidente) Anthony R. Graham August W. Henningsen Eric Sprunk Ji-Xun Foo	<ul style="list-style-type: none"> Aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de reddition de comptes et de présentation de l'information financière Favoriser le maintien d'une bonne communication entre les administrateurs et les auditeurs indépendants de Bombardier, notamment Ernst & Young, et l'approbation du plan d'audit annuel Favoriser le maintien de l'indépendance d'Ernst & Young S'assurer qu'un système approprié de comptabilité interne et de contrôles financiers, et qu'une structure de gestion des risques appropriée sont maintenus à la lumière des risques et de l'exposition auxquels fait face Bombardier, notamment l'examen des rapports du directeur de l'audit interne et du service d'audit d'entreprise et du plan d'évaluation des risques, les constatations et les recommandations Maintenir la crédibilité et l'objectivité des rapports financiers de Bombardier Étudier et évaluer tout risque qui soulève des préoccupations importantes auprès du Comité d'audit, du directeur de l'audit interne ou de l'auditeur indépendant Examiner les risques importants de nature financière auxquels Bombardier est exposée et les mesures que la direction prend pour surveiller, contrôler et gérer ces risques Examiner le caractère adéquat des politiques, des procédures et des contrôles mis en place pour gérer ces risques Examiner et surveiller les projets ou transactions importants ou inhabituels liés aux activités courantes, aux occasions d'affaires, aux fusions, aux acquisitions, aux désinvestissements, aux ventes ou achats importants d'actifs et aux investissements en actions Passer en revue diverses questions ou activités touchant la situation financière de Bombardier, notamment la structure du capital, les liquidités, le profil de la dette, la disponibilité du capital et la politique en matière de dividendes
Comité de la gouvernance et des nominations	Douglas (Doug) R. Oberhelman (président) Diane Giard Melinda Rogers-Hixon Antony N. Tyler	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller la taille, l'indépendance et la composition du conseil d'administration Surveiller les critères de sélection et les qualifications et autres caractéristiques des candidats au poste d'administrateur Surveiller la composition et la performance du conseil et de ses comités Surveiller la rémunération des administrateurs et les lignes directrices en matière d'actionariat Surveiller les questions de gouvernance de la Société, y compris le code d'éthique et d'autres politiques de gouvernance, et les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que l'orientation et la formation continue des administrateurs
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Antony R. Graham (président) Douglas (Doug) R. Oberhelman Melinda Rogers-Hixon Antony N. Tyler	<ul style="list-style-type: none"> Superviser la planification de la relève du président et chef de la direction et des postes de haute direction relevant du chef de la direction, notamment leur rémunération totale et les modalités de leur emploi Évaluer la performance du président et chef de la direction Examiner et approuver la politique de rémunération globale des membres de la haute direction qui comprend, entre autres éléments, le salaire de base, les incitatifs à court et à long terme ainsi que les régimes de retraite, les avantages sociaux et les avantages accessoires Superviser les plans de rémunération, notamment les indicateurs clés de performance et les cibles

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2022. Pour des renseignements supplémentaires sur notre conseil d'administration, consultez notre site Web bombardier.com.

INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

Actions classe A (droits de vote multiples) et actions classe B à droits de vote subalternes	Toronto (Canada)
Actions privilégiées, série 2, série 3 et série 4	Toronto (Canada)
Symbole des actions	BBD (Toronto)

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2023

Premier rapport trimestriel	27 avril 2023
Deuxième rapport trimestriel	3 août 2023
Troisième rapport trimestriel	2 novembre 2023
Rapport financier annuel 2023	8 février 2024

DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Versement assujéti à l'approbation du conseil d'administration

Série 2

Date d'inscription	Date de versement	Date d'inscription	Date de versement
2022-12-30	2023-01-15	2023-06-30	2023-07-15
2023-01-31	2023-02-15	2023-07-31	2023-08-15
2023-02-28	2023-03-15	2023-08-31	2023-09-15
2023-03-31	2023-04-15	2023-09-29	2023-10-15
2023-04-28	2023-05-15	2023-10-31	2023-11-15
2023-05-31	2023-06-15	2023-11-30	2023-12-15

Série 3

Date d'inscription	Date de versement
2023-01-13	2023-01-31
2023-04-14	2023-04-30
2023-07-14	2023-07-31
2023-10-13	2023-10-31

Série 4

Date d'inscription	Date de versement
2023-01-13	2023-01-31
2023-04-14	2023-04-30
2023-07-14	2023-07-31
2023-10-13	2023-10-31

Veillez noter que sauf indication contraire, tous les dividendes versés par Bombardier depuis janvier 2006 sur toutes ses actions ordinaires et privilégiées sont considérés « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et à son équivalent provincial ou territorial. La même désignation s'applique en vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec pour les dividendes déclarés après le 23 mars 2006.

Coordonnées

Bombardier Inc.
400, boulevard de la Côte-Vertu Ouest
Dorval (Québec)
Canada H4S 1Y9
Relations avec les investisseurs
Téléphone : +1 514 240 9649
Courriel : investisseurs@bombardier.com

ENVOIS MULTIPLES

Malgré les vérifications faites pour n'adresser qu'un exemplaire de chaque document aux actionnaires inscrits de Bombardier, les envois multiples sont inévitables si les titres sont immatriculés à plusieurs noms ou adresses. Prière de signaler pareil cas à Services aux investisseurs Computershare Inc. à l'un des numéros suivants :
+1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253 (sans frais, Amérique du Nord seulement), ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : service@computershare.com.

RENSEIGNEMENTS EN LIGNE

Pour des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à consulter nos sites Web bombardier.com et ri.bombardier.com.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Les actionnaires qui désirent de l'information sur leurs actions doivent communiquer avec :

Services aux investisseurs Computershare Inc.

100, avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
ou
1500, boul. Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8
Tél. : +1 514 982 7555 ou +1 800 564 6253
(sans frais, Amérique du Nord seulement)
Télééc. : +1 416 263 9394 ou +1 888 453 0330
(sans frais, Amérique du Nord seulement)
Courriel : service@computershare.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
900, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 2300
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu le jeudi 27 avril 2023, à 10 h 30 (heure de Montréal). L'assemblée annuelle aura lieu de manière virtuelle par webdiffusion en direct. L'assemblée annuelle sera également diffusée en direct sur notre site Web bombardier.com.

L'avion *Global 8000* est présentement à la phase de développement et il est susceptible de changements, notamment en ce qui a trait à la stratégie de gamme, à la marque, à la capacité, aux performances, à la conception et aux systèmes de circuits. Toutes les spécifications et les données sont approximatives, peuvent changer sans préavis et sont assujetties à certaines règles d'exploitation, hypothèses et autres conditions.

Bombardier, Bombardier Pür Air, Cabine des dirigeants, Chaise, Challenger, Challenger 300, Challenger 350, Challenger 3500, Challenger 600, Challenger 601, Challenger 604, Challenger 605, Challenger 650, Cube Nuage, Exceptional by Design, Global, Global 5000, Global 5500, Global 6000, Global 6500, Global 7500, Global 8000, Global Express, Global Vision, Global XRS, Learjet, Learjet 40, Learjet 45, Learjet 70, Learjet 75, Learjet 75 Liberty, L'Opéra, Nuage, PrecisionPlus, Smart Parts, Smart Parts Maintenance Plus, Smart Parts Plus, Smart Parts Preferred, Smart Services, Smartfix, Smartfix Plus, Smartlink, Smartlink Plus, Smooth Fléx Wing, Soleil, Touch et Vision Flight Deck sont des marques de commerce de Bombardier Inc. ou de ses filiales.

Le présent rapport financier est imprimé sur du papier contenant 30 % de fibres recyclées durables. L'utilisation de ce papier, plutôt que de papier vierge, permet l'économie de⁽¹⁾ :



1
arbre mature,
équivalent à
1 tonne métrique
de bois



267 kg
de CO₂ équivalent
à 1 061 kilomètres
parcourus



2 000 litres
d'eau, équivalent à
14 douches de
10 minutes en
Amérique de Nord

⁽¹⁾ Ces données ont été fournies par le fabricant de papier.



Entièrement recyclable -
le choix responsable

Imprimé au Canada
978-2-923797-59-5

Dépôt légal, Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
Tous droits réservés.

© 2022 Bombardier Inc. ou ses filiales.

FSC® n'est pas responsable des calculs de
ressources économisées en utilisant ce papier.



Bombardier Inc.

400, chemin de la Côte-Vertu Ouest

Dorval (Québec) Canada H4S 1Y9

bombardier.com